

# Espaces NATURELS

28

Revue des professionnels des espaces naturels

OFFERT

AUX MEMBRES DU GIP ATEN  
AVEC CE NUMÉRO :

L'AGENDA 2010  
DES PROFESSIONNELS  
DE LA NATURE

## Natura 2000

La contractualisation a-t-elle fait ses preuves ?

**ACTUALITÉS** L'entretien

**Jacques Blondel**

La biologie de l'évolution

**PÉDAGOGIE ET ANIMATION**

**Hector** l'arbre mort

sait convaincre son public

**AILLEURS** Afrique de l'Ouest

Donner aux femmes  
le pouvoir de choisir

Photo de couverture : montage. Habitat alpin (© Alain Lagrave - Florac) et prairie du fouzon, Loir-et-Cher (© Conservatoire des sites du Loir-et-Cher)

## 11

- 3 ÉDITO Trame verte et bleue. Sortons du cadre des aires protégées!
- 4 L'ENTRETIEN Jacques Blondel Biologie de l'évolution.
- 5 L'ACTU

## 11 Dossier Natura 2000

La contractualisation a-t-elle fait ses preuves ?

- 11 Au risque d'éroder le climat de confiance.
- 12 Europe, une approche diversifiée de Natura 2000.
- 13 L'exonération de taxe foncière n'est pas un argument décisif.
- 14 Les mesures agroenvironnementales sont-elles utiles à la biodiversité ?
- 16 Vices et vertus d'un contrat signé avec une entreprise.
- 17 Amortir les surcoûts de production avec Natura 2000.
- 18 Natura 2000 : ils en témoignent.
- 20 La poupée russe administrative.
- 21 Être ou ne pas être concerné.

### AMÉNAGEMENT • DEVELOPPEMENT • TERRITOIRE

- 23 Peut-on partager la subjectivité du regard sur le paysage ?

## Dossier Natura 2000

Comment s'articuleront les décrets sur l'évolution des incidences et les acquis de la concertation concrétisés par les contrats et les chartes ?



## 25

Les landes à bruyère atlantiques ont une valeur économique

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à : [comite.editorial@espaces-naturels.fr](mailto:comite.editorial@espaces-naturels.fr)



## 38

Afrique de l'Ouest  
Donner aux femmes le pouvoir de choisir



© Laurent Migneaux - Meeddm

### GESTION PATRIMONIALE

- 25 Les landes à bruyères atlantiques ont une valeur économique.

### ACCUEIL • FRÉQUENTATION

- 27 Dans les pas de Stevenson.

### PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 29 Hector, l'arbre mort, sait convaincre son public.

### MANAGEMENT • MÉTIERS

- 31 Portrait Yves Geay - Président CEN Auvergne. Le pèlerin incontournable.

### MÉTHODES • TECHNIQUES

- 33 Une signalétique à faible empreinte écologique.
- 34 Commanditer une étude entomologique, mode d'emploi.

### INITIATIVES • PARTENAIRES

- 36 De la colère à l'initiative : la concertation.

### AILLEURS

- 38 Donner aux femmes le pouvoir de choisir.
- 40 LECTEUR PENSEUR
- 42 PARUTIONS
- 43 L'AGENDA





**GÉRARD  
MOULINAS**

PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'ATELIER  
TECHNIQUE DES  
ESPACES NATURELS

## L'ATELIER

technique des espaces naturels

**DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION**  
Yves Vêrilhac

### COMITÉ ÉDITORIAL

Coordination : Michelle Sabatier  
• Secrétariat : Gwénaëlle Arons  
• Rubriques : *Actualités* Marc Maury • *Études, Recherches* John Thompson • *Gestion patrimoniale* Anne Douard, Hélène Michaud, Nathalie Berger • *Accueil, Fréquentation* Anne Vourc'h, Armelle Hérou • *Pédagogie, Animation* Nicolas Gérardin • *Management, Métiers* André Lechiguero • *Droit, Police de la nature* Louis-Gérard d'Escrienne • *Méthodes, Techniques* Bernard Commandré, Véronique Vinot • *Initiatives, Partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier, Thierry Mougey • *Aménagement, Développement, Territoire* Arnaud Callec, Annick Faucon • *Ailleurs* Christian Perennou.

### RÉDACTION

Directrice de la rédaction : Michelle Sabatier  
Rédactrice en chef : Mounè Poli  
Maquette : Vanina Bellini • Camille Proserpi • Rédaction : Mounè Poli • Joël Demasson • Correctrice : Magali Flori  
**Mediaterra** Route Royale 20600 Bastia  
Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr  
Tél. : 04 95 31 12 21

### ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

**Mediaterra** Laetizia Giampietri  
Route Royale - 20600 Bastia  
Tél. : 04 95 31 12 21

### ÉDITEUR

Atelier technique  
des espaces naturels  
SupAgro - 2 place Viala  
34060 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30

### IMPRESSION

Imprimerie Chirat  
744, rue de Sainte-Colombe  
42540 Saint-Just-la-Pendue

## Trame verte et bleue Sortons du cadre des aires protégées !

**E**n matière de protection de la biodiversité, la France dispose d'une boîte à outils variée et efficace. Pourtant, de la réglementation à la contractualisation en passant par la maîtrise foncière, nous savons déjà qu'elle ne suffira pas à remplir nos engagements internationaux à stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

La stratégie nationale pour la biodiversité et la politique de la trame verte et bleue viennent compléter le dispositif des aires protégées. Leur ambition commune est la diffusion de cette préoccupation dans toutes les politiques publiques (trop souvent sectorielles) et tous les territoires (trop souvent autocentrés). Il nous faut sortir du cadre.

Les collectivités locales sont à pied d'œuvre avec les compétences qui sont les leurs. La planification intègre la biodiversité de manière croissante : schémas régionaux et départementaux de la biodiversité, Plu, Scot...

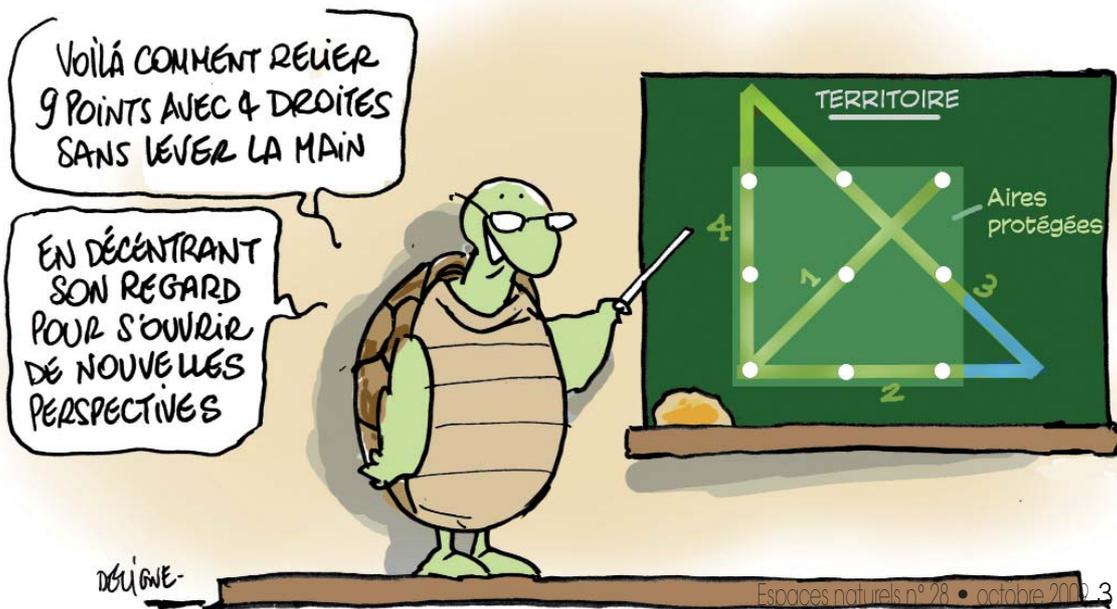
Quelles que soient les échelles retenues, il restera néanmoins toujours des frontières au-delà desquelles les compétences, et moyens, des uns ou des autres s'arrêteront. Il nous faut donc inventer les formes de gouvernances, équilibrées entre l'État et les collectivités, qui permettront de travailler aux continuités dans ces espaces interstitiels.

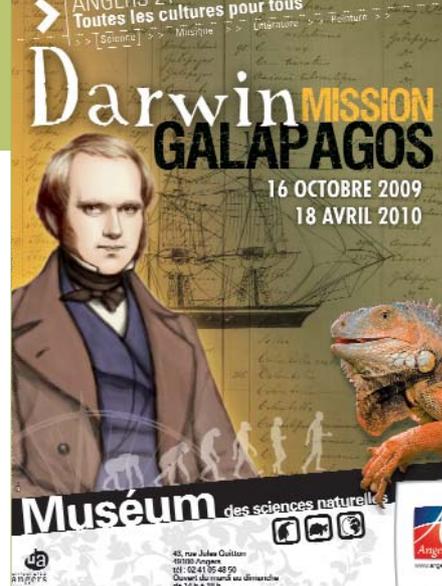
L'entrée de nouveaux membres à l'Atelier technique des espaces naturels<sup>1</sup> constitue l'un des indicateurs des évolutions engagées : collectivités locales, associations, établissements publics dépassent leurs seules logiques internes pour diffuser leurs savoir et savoir-faire en matière de gouvernance locale, de diagnostics écologique et socio-économique, de plans de gestion et d'évaluation.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue doit pouvoir bénéficier de l'expérience des gestionnaires d'espaces naturels qui voient là une occasion de renforcer leurs relations aux acteurs du territoire.

Dans sa nouvelle configuration, l'Aten sera à même de toucher plusieurs milliers de professionnels de la nature : à condition de bien orienter leur « point de vue » depuis le territoire et ses acteurs. Les formations, outils et échanges d'expériences, qui font partie de la culture commune des gestionnaires d'espaces naturels, trouveront à s'employer dans le déploiement de cette nouvelle ambition. ■

1. En 2010, l'Aten devrait s'élargir à une quinzaine de membres avec l'arrivée de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Agence des aires marines protégées, l'Office national des forêts, Rivages de France, des régions et des départements, la Ligue pour la protection des oiseaux, le Réseau des Grands Sites de France...





**JACQUES BLONDEL**

Directeur de recherche émérite au CNRS



## BIOLOGIE DE L'ÉVOLUTION

« La théorie de l'évolution est le seul cadre conceptuel dont nous disposons pour comprendre la mouvance du vivant »

**Nous célébrons cette année le bicentenaire de la naissance de Darwin ainsi que les cent cinquante ans de la théorie de l'évolution dont il est fondateur, en quoi est-ce fondamental ?**

La théorie de l'évolution reste la seule explication cohérente de l'émergence puis de la dynamique de la biodiversité. Pour la quasi-totalité des biologistes il s'agit du seul cadre conceptuel dont nous disposons pour comprendre rationnellement la mouvance permanente du vivant.

La « monnaie » de biodiversité la plus couramment utilisée est l'espèce dont on sait maintenant qu'elle apparaît, vit un certain temps – de l'ordre de deux à dix millions d'années – puis s'éteint. La diversité biologique s'inscrit donc dans une histoire caractérisée par un enchaînement d'espèces qui se remplacent dans le temps. Jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les espèces étaient considérées comme des entités immuables créées une fois pour toutes par un créateur tout-puissant. La remise en cause de cette « théologie naturelle » se fit lentement et non sans heurts en raison de la résistance des églises. Une première théorie cohérente du transformisme – c'est ainsi qu'on appelait l'évolution à cette époque – fut proposée par Lamarck mais c'est à Darwin que revient le mérite d'avoir construit une théorie qui s'est avérée rendre parfaitement compte de la réalité des mécanismes évolutifs.

**Darwin explique l'unité et la diversité du vivant par une transformation graduelle des organismes. Sur quels piliers repose sa théorie de l'évolution ?**

Le paradigme de Darwin repose sur trois piliers :

1. tous les êtres vivants présentent des variations individuelles (physiques, physiologiques...);
2. la sélection naturelle provoque une multiplication préférentielle des individus por-

teurs de variations qui les rendent plus aptes dans la lutte pour la vie ;

3. les transformations se transmettent d'une génération à l'autre.

**Qu'est-ce que le néodarwinisme ?**

La théorie de l'évolution repose sur la transmission héréditaire des caractères retenus par la sélection naturelle. Mais Darwin n'avait pu identifier ces mécanismes de transmission car il ignorait les travaux de Mendel qui les avait mis en évidence par ses célèbres cultures de petits pois. C'est au 20<sup>e</sup> siècle que la fusion de la théorie de Darwin et de la génétique des populations fondée par Mendel déboucha sur la théorie synthétique de l'évolution ou néodarwinisme. Ses fondements n'ont jamais été remis en cause et ils constituent le corpus théorique à l'intérieur duquel les recherches se poursuivent pour compléter et enrichir nos connaissances.

**Le darwinisme a donc changé les fondations de la pensée occidentale...**

Tout, dans notre vie quotidienne, a quelque chose à voir avec l'évolution : nos modes de vie, qu'il s'agisse de nos comportements alimentaires, sociaux, sexuels, sanitaires, ou d'applications techniques telles que la biomimétique<sup>1</sup>, sans parler de la gestion de notre environnement et de tout ce qui relève de la médecine et

des problèmes de santé publique. La plus grande partie des problèmes urgents auxquels les sociétés sont confrontés, parmi lesquels l'alimentation et la santé<sup>2</sup>, ont, d'une manière ou d'une autre, une base qui relève de la biologie évolutive. En effet, tous les êtres vivants que nous consommons ou les parasites et pathogènes qui nous attaquent évoluent en permanence pour s'adapter à un monde qui ne cesse de changer. Songeons à la « course aux armements » que se livrent les plantes et les insectes ravageurs des cultures qui réussissent à s'adapter aux insecticides tou-

**Le darwinisme a changé les fondations de la pensée occidentale.**

**Nombre de manifestations ont été organisées dans le cadre de l'année Darwin. À voir notamment : « Le grand voyage de Charles Darwin » docu-fiction d'Hannes Schuller et Katherina Von Flotow, Arte, juin 2009. Disponible en DVD.**

jours plus puissants, ou à la résistance des microbes aux antibiotiques.

La biologie évolutive est nécessaire pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes, analyser la réponse des organismes aux changements climatiques et par conséquent limiter les dégâts d'une érosion de la biodiversité.

**Comment penser à la fois conservation et évolution ?**

À l'extinction, que l'événement soit individuel (extinctions de routine) ou massif (crises), répond la spéciation, processus qui crée du nouveau à partir de l'information accumulée dans le code génétique universel<sup>3</sup>. Quand l'extinction de routine (une espèce sur mille par millénaire) est multipliée par mille comme c'est le cas actuellement à cause des changements globaux causés par les humains, la marge de manœuvre pour réorganiser le matériel génétique se réduit. En appauvrissant la gamme des possibles, la crise actuelle d'extinction va modifier la trajectoire de la biodiversité et les potentialités d'adaptation des systèmes écologiques à un monde qui change. ■

1. Biomimétisme : démarche consistant à reproduire artificiellement des propriétés essentielles d'un ou plusieurs systèmes biologiques (*Wikipédia*).

2. On trouvera une très bonne introduction du rôle de l'évolution dans nos modes de vie dans l'ouvrage de Michel Raymond, *Cro-Magnon toi-même* (Seuil, 2008).

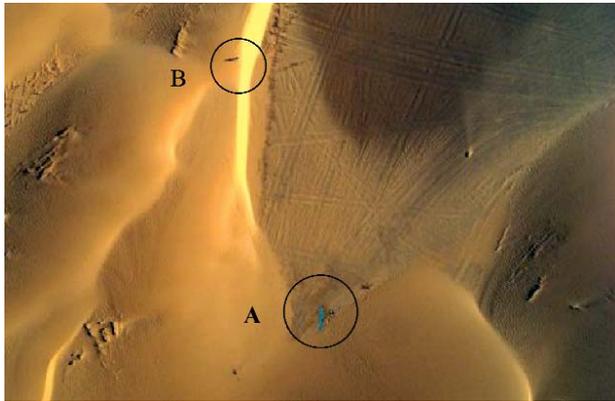
3. Héritage total du matériel génétique contenu dans le vivant tel qu'il s'est progressivement organisé au cours de l'histoire de la vie. Ce matériel « s'exprime » de façon imprévisible lors des événements de spéciation, notamment ceux qui suivent les crises d'extinction.

>>> Mél : [jacques.blondel@cefe.cnrs.fr](mailto:jacques.blondel@cefe.cnrs.fr)



## TECHNIQUE La photo aérienne par cerf-volant

Aujourd'hui connue sous le nom de *Kite aerial photography* (KAP), la photographie aérienne par cerf-volant permet de réaliser des photographies de précision entre 1 et 200 m d'altitude. L'intérêt de cette technique réside d'une part dans l'économie de moyens nécessaires à la réalisation de pho-



Photographies par cerf-volant, 25 décembre 2008. Au nord de la baie de St-Jean, dans le Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie). Mission pour l'élaboration d'un protocole de suivi du mouvement des dunes. A. centre de la mire : 19°29'37 N B. sommet de dune : 19°29'36 N. Altitude : 200 m.

© En Haut!

tographies aériennes, notamment de carburant, et, d'autre part dans sa discrétion et les angles particuliers des images produites. Elle est expérimentée depuis un an sur le Parc national du Banc d'Arguin. Les images sont exploitées dans le cadre de dénombrements d'oiseaux, du suivi du trait de côte, de l'évolution des couverts végétaux, des dunes, ou de l'urbanisation des villages et de manière plus générale, pour capturer à un instant T l'état et l'évolution d'un paysage. L'appareil photo numérique (grand angle) est fixé sur une nacelle accrochée au fil du cerf-volant. Le déclenchement et les rotations verticales et horizontales de l'appareil sont actionnés depuis le sol grâce à un système de radio-commande. Ce matériel permet ainsi de réaliser, en se déplaçant et pendant toute la durée du vol, des prises de vues obliques et verticales. En Mauritanie, les vents assez forts et surtout constants, permettent un usage indépendant des saisons ou des lieux. ■ Marion Broquère, Simon Nancy - collectif En Haut!  
>>> [www.mauritanie-decouverte.net/nouakchott\\_vue\\_du\\_ciel/index.html](http://www.mauritanie-decouverte.net/nouakchott_vue_du_ciel/index.html)

## SCIENCE Cailloux radiopistés!

Comme pour les cartes de télépéage ou pour le marquage de poissons, la technique du traçage par radio-identification peut être utilisée pour suivre le transport des graviers dans les cours d'eau. Pour suivre et évaluer la quantité de graviers ou de blocs charriés dans une rivière de montagne ou un torrent après de fortes pluies, les scientifiques misent aujourd'hui sur la technique RFID (*radio frequency identification*). Une puce associée à un code barre est implantée dans des cailloux placés dans le lit du cours d'eau. Cette puce renvoie un signal radio de réponse au signal émis par une antenne (chaque caillou est identifié). Cette technique, utilisée depuis 2004, a été testée pour la première fois par des scientifiques du Cemagref dans un torrent des Alpes de Haute-Provence. 88% des cailloux radiopistés ont été retrouvés. Certains ont été identifiés juste avant la confluence avec le cours d'eau principal, laissant supposer qu'une part des cailloux perdus l'a atteint. Même enterrés, les cailloux sont facilement repérables, jusqu'à environ 80 cm de profondeur. À titre de comparaison, le marquage par la couleur, une des techniques jusqu'alors employées, ne permet de retrouver que 10 à 20% des cailloux marqués. Peu onéreux<sup>1</sup>, le RFID devrait permettre de mieux caractériser les distances de déplacement des graviers et l'effet de leur taille sur leur mobilité. ■ Frédéric Liébault >>> [frederic.liebault@cemagref.fr](mailto:frederic.liebault@cemagref.fr)



© Frédéric Liébault - Cemagref

Galet équipé avec une radio-étiquette (PIT tag).

1. 5 euros, la radio-étiquette. Durée de vie : plusieurs décennies.

## ESPÈCES 2009, une migration exceptionnelle de papillons.

Cet été, la France a été le théâtre d'un phénomène naturel d'une ampleur exceptionnelle : la migration des belles-dames. Venant d'Afrique, ces papillons oranges et noirs traversent notre pays pour aller (pour certains) jusqu'en Islande ou en Scandinavie. Les migrations de belles-dames impliquent plusieurs générations



© Jean-Pol Grandmont - Wikipedia

Belle-dame sur une fleur de lavande.

de papillons. Les données de l'Observatoire des papillons des jardins montrent que les effectifs de mai 2009 sont plus de dix fois supérieurs à ceux

de 2007 ou 2008. La dernière migration exceptionnelle a eu lieu en 1996. Les facteurs expliquant ces variations sont mal compris, mais les conditions climatiques sur les lieux d'hivernage ont probablement un rôle important.

>>> [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

## ESPÈCE Découverte d'une nouvelle archaéobactérie.

*Pyrococcus CH<sup>1</sup>*, vivant dans un milieu allant de 85 à 105°C, est capable de se diviser jusqu'à une pression hydrostatique de 1 200 bars (soit plus de 1 000 fois supérieure à la pression atmosphérique). Elle vient d'être découverte par le laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, en partenariat avec l'institut d'océanographie de Xiamen (Chine) et le laboratoire des sciences de la Terre. Cette archaéobactérie a été isolée à partir d'échantillons de la campagne océanographique *Serpentine<sup>2</sup>* effectuée avec le navire *Pourquoi Pas*, sur la dorsale atlantique.

>>> [cecile.perol@cnsr-dir.fr](mailto:cecile.perol@cnsr-dir.fr)

1. Les archaéobactéries constituent l'un des trois domaines du vivant, avec les bactéries et les eucaryotes.  
2. Serpentine Experiments on Ridge hydrothermal Processes - Exploration on New Targets and INterdisciplinary Expedition.

## POLITIQUE PUBLIQUE Décisions pour le « Grenelle » de la mer

Le premier relevé de décisions des tables rondes finales du « Grenelle » met l'accent sur les énergies marines en engageant un plan : « énergies bleues ».

L'Outre-mer est choisi comme un territoire d'expérimentation. Outre l'extension du réseau d'aires marines protégées et la mise en place d'une charte de la pêche de loisir, la France va œuvrer sur le plan international à la reconnaissance juridique du préjudice écologique. Le Conseil national des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer reprendra les missions du Conseil national de la mer et du Littoral. L'objectif du « Tiers sauvage » (1/3 de rivage préservé) est maintenu mais pour 2050 au lieu de 2020.

Michelle Sabatier >>> [www.fondation-nicolas-hulot.org/blog/grenelle-de-la-mer-de-grandes-avancees](http://www.fondation-nicolas-hulot.org/blog/grenelle-de-la-mer-de-grandes-avancees)

## SCIENCE L'encyclopédie du développement durable sur le web.

Collaborative, elle est désormais accessible gratuitement. Projet d'éducation populaire, elle veut vulgariser les connaissances scientifiques, promouvoir une réflexion militante et diffuser des repères pour l'action en faveur du développement durable. Le citoyen pourra appréhender les liens existant entre des champs apparemment divers (scientifique, technique, politique, socio-économique, culturel...). Elle est portée par la société coopérative des éditions des Récollets.

>>> [www.encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org)

## SCIENCE Cherche volontaires pour enquête.

Dans le cadre de son projet Pollinisateurs sauvages, l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) poursuit son enquête nationale et fait appel à des volontaires pour l'aider à améliorer les connaissances sur la répartition des anthidies. Ces abeilles sont facilement reconnaissables à leur livrée jaune et noire. >>> [www.insectes.org](http://www.insectes.org)



Un *anthidium manicatum* mâle.

© Bruce Martin - Wikipedia

## Déforestation par brûlis pour mise en culture, Sud Mexique.



© Jami Dwyer - Wikipedia

## BIODIVERSITÉ La Commission européenne plaide pour une refonte de la politique de l'Union

La conférence sur la biodiversité, organisée à Athènes en avril dernier par la Commission, a débouché sur un message prospectif concernant la future politique de l'Union européenne dans le domaine de la biodiversité. Les principales conclusions sont notamment qu'il est nécessaire d'améliorer la communication sur les conséquences de la perte de biodiversité et qu'il est important de privilégier la protection des écosystèmes plutôt que celle des espèces. Il faut veiller à ce que les fonds disponibles servent effectivement à financer des projets de protection de la nature. La déforestation de la planète doit être enrayerée d'ici à 2030 et des mesures doivent être prises de manière à lutter contre l'incidence des modes de consommation européens sur la perte de biodiversité mondiale. ■ <http://europa.eu>

## En vue

### Le concept de solidarité écologique bientôt opérationnel



Grèbe avec ses petits.

© Thierry Degen

La loi du 14 avril 2006 réformant les parcs nationaux fonde l'aire optimale d'adhésion sur le concept de solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants, la solidarité écologique devant être traduite dans le projet de territoire : la charte du parc.

Afin que les parcs puissent définir leurs limites territoriales et rédiger leurs chartes, il importait de donner du sens ainsi qu'un contenu opérationnel à ce concept nouveau. Pour ce faire, Parc nationaux de France (PNF) a lancé une étude en 2008. Ses résultats seront restitués aux équipes des parcs et des autres espaces protégés intéressés le 23 octobre prochain à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

La recherche s'est appuyée sur des concepts philosophiques, sociologiques et juridiques proches, dans l'histoire des idées, dans le droit international, dans le droit interne et dans la jurisprudence. Elle a été prolongée par une analyse des phénomènes physiques, biologiques, écologiques, mais aussi des fonctionnalités et des modes de gestion qui peuvent relier des territoires, afin d'élaborer une « typologie des solidarités ». L'étude a passé en revue les interdépendances, les risques de nuisance et les modes de gestion positifs liés aux principales activités humaines présentes dans les parcs nationaux et elle a testé l'application du concept dans sept parcs (ou projet de parcs) nationaux. Elle est validée par le conseil scientifique et le conseil d'administration de Parcs nationaux de France.

Même si le concept a été inventé pour les parcs nationaux, les idées et méthodes développées dans cette étude intéressent tous ceux qui, préalablement à l'élaboration d'un plan de gestion, d'un projet de territoire ou d'un réseau écologique, cherchent à identifier les relations écologiques visibles ou cachées entre les territoires. ■

Gilles Landrieu - Parcs nationaux de France

>>> S'inscrire au séminaire (avant le 12 octobre) : 04 67 52 55 23 (cf. page 43, rubrique Agenda)



## SCIENCE Suivi environnemental de la restauration du Rhône



© George Carrel - Cemagref

S'appuyant sur l'expérience des sites du Rhône restaurés, les scientifiques peuvent prédire l'impact écologique des choix prévus à Donzère (Drôme).

**A**fin d'améliorer le fonctionnement et la qualité environnementale du Rhône, un programme décennal de restauration hydraulique et écologique a été initié en 1998. Il a mobilisé les universités de Lyon et de Genève, le Cemagref et les gestionnaires de bassin pour redonner au fleuve sa vocation d'espace naturel. Son objectif ? L'augmentation des débits du fleuve à l'aval des barrages, la restauration de ses bras secondaires et l'amélioration de la circulation des poissons migrateurs. Son originalité ? Un important suivi environnemental des opérations de restauration, lequel devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2011. Rares sont les opérations de restauration, à l'échelle internationale, qui bénéficient d'une telle durée. Celle-ci couvre en particulier le temps de réponse à la restauration des communautés de poissons, qui vivent de trois à vingt ans, suivant les espèces. Plusieurs sites ont donné lieu à des retours positifs. À Pierre Bénite (aval de Lyon) une centrale hydro-électrique a été mise en service et trois bras morts ont été recrusés. Les populations de poissons et d'invertébrés ont connu une évolution nette et rapide. Dans le lit principal, où la hauteur d'eau a été multipliée par deux et la vitesse du courant par cinq, la proportion des poissons typiques des eaux courantes est passé de 15 à 43% (hotu, ablette, barbeau, vandoise). De même, l'aire de répartition des espèces d'invertébrés aquatiques du Rhône inféodées au courant s'est accrue. Les anciens bras morts ont été recolonisés par la végétation typique de ces milieux. D'ici 2011, le bilan de cette première phase de suivi permettra de distinguer les effets de la restauration de ceux hérités de la construction des barrages ou encore du réchauffement climatique sur le fonctionnement du Rhône. ■

Nicolas Lamouroux - Cemagref Lyon >>> nicolas.lamouroux@cemagref.fr

### C'est arrivé

#### Fuite d'hydrocarbure DANS LA PLAINE DE CRAU

**D**ans la matinée du vendredi 7 août 2009, 4 millions de litres de pétrole brut se déversent au cœur de la Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau. Presque 5 hectares d'une steppe unique au monde sont irrémédiablement détruits comme le seront à des degrés divers des dizaines d'hectares d'écosystèmes suite à la mise en place du chantier de dépollution. Une contamination diffuse de la nappe phréatique et des chaînes alimentaires sont également à craindre.

Face aux aménagements stratégiques comme les pipelines, nos espaces naturels fragiles sont ainsi condamnés à une double peine : la première, lors de la mise en place des infrastructures ; la deuxième, lors d'accidents. Dans les deux cas, des mesures de compensation consistant en l'acquisition locale des plus grandes surfaces possibles d'écosystèmes identiques, sont une bien maigre consolation. Ne vaudrait-il pas mieux renoncer à ces aménagements dangereux dans les espaces de nature protégée ?

Ici, l'oléoduc incriminé a été mis en place bien avant la création de la réserve naturelle en 2001, mais le site a dû subir en 2006, la destruction de 24 hectares pour la pose d'autres canalisations qui pourraient occasionner le même type d'impact. Aussi, devant un tel accident, tous les gestionnaires devraient s'interroger. Savent-ils avec précision quelles infrastructures traversent leur territoire, en ont-ils l'inventaire ? la cartographie ? Savent-ils dire dans quel état elles se trouvent ? Les exploitants en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels ont-ils mis en place des procédures à suivre en cas d'accident et d'impact sur l'environnement ? ■

>>> Pr. Thierry Dutoit. Président du conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau - tdutoit@club-internet.fr



© RNCC/CEPP

texto

**Les mécénats environnementaux** sont encouragés par le ministère de l'Écologie. Le 2 juillet une convention entre la LPO et Cemex France (matériaux de construction) a été signée en présence de Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie ■ **La Fédération des parcs naturels régionaux de France** s'est prononcée en faveur de la labellisation du marais poitevin, reconnaissant ainsi la qualité de la charte rédigée pour ce territoire. >>> [www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr) ■ **Le guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000** nouvelle version est en ligne : [http://www.espaces-naturels.fr/natura\\_2000/outils\\_et\\_methodes/guides\\_d\\_elaboration\\_des\\_docob](http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000/outils_et_methodes/guides_d_elaboration_des_docob)



## MERCANTOUR Dernier lâcher de gypaètes barbus.

Le dernier lâcher de gypaètes dans les Alpes françaises s'est déroulé le 5 juin sur la commune de Roubion dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement. Un événement d'importance puisqu'il clôturait le programme de réintroduction de ces oiseaux dans les Alpes du Sud, entamé en 1993 dans le Parc national du Mercantour et en alternance avec le *Parco naturale Alpi Marittime*.

>>> [www.parcsnationaux.fr](http://www.parcsnationaux.fr)



## ALSACE Protection du grand hamster.

Le 5 juin, la Commission européenne envoyait à la France un ultime avertissement écrit pour défaut d'application des mesures adéquates visant à préserver le grand hamster d'Alsace. Autrefois considéré comme un animal nuisible par les agriculteurs alsaciens, le hamster d'Europe est aujourd'hui gravement menacé. Les populations diminuent à mesure que les habitats disparaissent. En Alsace, le nombre de terriers a baissé de manière spectaculaire, passant de 1 167 en 2001 à 161 en 2007.

>>> <http://europa.eu>

**Le grand hamster d'Alsace, aussi appelé marmotte de Strasbourg.**

## EUROPE NATURA 2000

# État des lieux des habitats et espèces vulnérables



Le premier rapport (2001-2006) sur l'état de conservation des habitats et espèces concernés par le réseau Natura 2000 vient d'être publié le 13 juillet 2009. Le réseau Natura 2000 (directive Habitats et directive Oiseaux) est le plus grand réseau écologique mondial : 25 États membres, 11 régions biogéographiques, 27 000 sites, 17% de recouvrement du territoire européen. Les résultats sont classés en quatre catégories : « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais », « inconnu ». Seule une faible proportion d'entre eux jouit d'un statut favorable. Prairies, zones humides, zones côtières subissent les pressions les plus fortes. Les prairies, essentiellement associées aux formes traditionnelles de l'agriculture, sont en train de disparaître. Les zones humides continuent d'être drainées et souffrent en outre du changement climatique. Les habitats côtiers subissent la pression croissante du tourisme et de l'urbanisme. Parmi les groupes d'espèces, ce sont les amphibiens qui sont le plus touchés. Malgré tout, des tendances positives semblent apparaître, qui demanderont à être confirmées lors de la publication des prochains rapports d'évaluation (2013 et 2019). Le loup, le lynx d'Europe, la loutre, le castor montrent ainsi des signes d'amélioration dans certaines régions mais, pour eux comme pour d'autres espèces, le chemin sera long pour atteindre une situation qualitative durable.

Les résultats ne peuvent pas être pris globalement : une lecture détaillée par types d'habitats, groupes taxonomiques, régions biogéographiques et même par États doit être faite. Le rapport relève que le statut des habitats liés à l'agriculture est plutôt défavorable en raison de l'extension de l'agriculture intensive et en raison du recul de l'agriculture traditionnelle, en l'absence de tout management alternatif du territoire. Toutefois, les mesures prises à l'initiative des directives européennes et des autres instruments des politiques sectorielles ont permis d'obtenir des résultats positifs même si certains sites nécessitent des mesures de restauration et si le réseau, en tant que tel, a besoin d'une véritable politique de management et de financements propres. En 2004, la Commission européenne estimait que son coût annuel atteignait 6,1 milliards d'euros (non compris les financements nationaux) essentiellement issus de la Pac (politique agricole commune), des programmes de cohésion et des financements Life. Ne serait-ce que pour mesurer effectivement les résultats obtenus aux prochaines échéances de « reporting », il est indispensable que les États membres investissent dans des personnels experts avec des budgets appropriés. ■

Michelle Sabatier >>> <http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>



## Un agenda en ligne pour les professionnels de la nature

Un outil pro pour les pros : le nouvel agenda collaboratif mis en place sur la toile par l'Aten ! Nombre de colloques, séminaires, et autres forums sont organisés par et pour les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs de la protection de la nature. Pour s'y retrouver, organiser ses propres réunions aux dates les plus propices, l'Aten propose donc à ses membres et partenaires un agenda dynamique.

Deux clics et vous trouverez, sous forme d'un calendrier, cet outil collaboratif. Après s'être inscrit sur le site, on signalera un événement en renseignant rapidement un formulaire qui apporte les précisions utiles : lieux, thématiques, organisateurs, programme...

Pour recevoir l'information en fonction de vos préoccupations, un moteur de recherche est à votre disposition, de même qu'un abonnement via un flux RSS pour se tenir au courant en temps réel. ■

<http://agenda.espaces-naturels.fr>



## SAVOIE Gemina, une base de données pour gérer

**C**oordonnée et mise à jour par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Gemina (Gestion des milieux naturels) est une base de données bibliographiques. Les documents référencés traitent des milieux naturels de Rhône-Alpes, des zones humides de Suisse et leur gestion. Les documents indexés sont issus des conservatoires d'espaces naturels de la région Rhône-Alpes et du groupe d'études et de gestion de la grande cariaie de Neuchâtel (GEG). L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les conseils généraux de l'Isère, de la Drôme et de la Loire, la région Rhône-Alpes, les Cora et Frapna Isère, Diren Rhône-Alpes, ONF Dombes, Parc national des Écrins, Parc naturel régional de Chartreuse, Parc naturel régional du massif des Bauges, Parc naturel régional du Pilat, Parc naturel régional du Vercors, Réserve naturelle des Ramières ont également accepté de fournir leurs données. ■ >>> e.saunier@patrimoine-naturel-savoie.org

## ISÈRE Le rapprochement des polices de l'eau et de la nature a démarré. La

première convention de coopération entre les différents services de police de l'eau et de la nature a été signée dans le département de l'Isère. Cette coopération entre les services de l'État, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se met en place en France, dans chaque département. 2 200 agents sont concernés.

>>> celine.piquier@onema.fr



© Laurent Mignaux - Meeddm

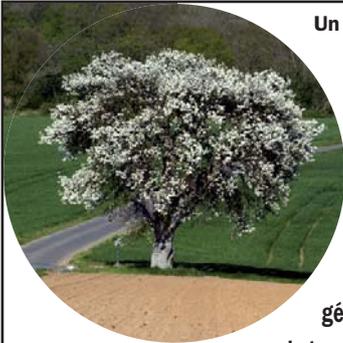
Un poirier à Chérence, PNR du Vexin français.

### VAL D'OISE Des conventions pour pérenniser les arbres remarquables.

Une trentaine d'arbres du département du Val d'Oise bénéficient de conventions avec leur propriétaire. Visant la pérennisation des arbres remarquables, le conseil général prend en charge 60 % du coût d'une expertise phytosanitaire et mécanique ainsi que celui des travaux

préconisés. La phase opérationnelle a débuté cet été.

Dans le cadre de sa politique de l'arbre, le département s'engage à réaliser une expertise du patrimoine arboré remarquable départemental puis à assurer le suivi des travaux afin qu'ils soient exécutés dans les règles de l'art. Des visites visant à la valorisation de ce patrimoine pourront être organisées une fois l'an. Depuis 2002, le recensement des sujets les plus remarquables a permis de réaliser une cartographie ainsi que la labellisation de certains végétaux. ■ >>> Jérémy Noble - CG 95



© Gérard Blondeau

## Enquête

### LES LOISIRS MOTORISÉS peu respectueux de l'environnement pour 83% de Français

**P**lus de huit Français sur dix considèrent qu'il faut privilégier la protection de l'environnement sur la liberté de circulation des quads, mini-motos et autres 4x4 dans les espaces protégés, révèle un sondage publié le 17 août et réalisé par l'institut CSA pour France nature environnement. 83% des personnes interrogées considèrent que les loisirs motorisés doivent se pratiquer sur « des circuits et des zones délimitées et sécurisées », leur pratique dans les forêts et les sentiers fréquentés par les promeneurs étant « dangereuse et peu respectueuse de l'environnement ». 14% seulement estiment qu'il s'agit d'un loisir comme un autre que l'on doit pouvoir pratiquer partout, au nom de la liberté de circuler. Seulement 3% des sondés ne se prononcent pas. ■ www.fne.asso.fr

### VENDÉE La réserve naturelle régionale de St-Denis du Payré a enfin un gestionnaire :

le tandem LPO-ONCFS. Depuis plusieurs mois, cette réserve n'avait plus de gestionnaire. Le préfet, qui avait dénoncé pour faute grave la convention avec l'ancien gestionnaire, hésitait à choisir le successeur. Malgré les risques professionnels afférents à cette longue période d'incertitude, l'équipe salariée a poursuivi ses activités d'entretien et de surveillance, à la cruciale saison printanière de reproduction de la faune comme de la flore. >>> Gilles Benest FNE

**Le projet de volerie des aigles** ne s'installera pas à Navacelles. La Diren a finalement donné un avis négatif au projet touristique qui mettait en danger les rapaces locaux du cirque de Navacelles. ■ **Le schéma départemental d'orientation minière** en Guyane a été proposé par le préfet Mansillon qui a remis son rapport à Chantal Jouanno le 16 juin dernier ■ **La Charte du Parc naturel régional du Luberon** est renouvelée pour 12 ans. Le décret a été publié au *Journal officiel* du 23 mai. ■ **Parc national de la Guadeloupe :** le décret de délimitation du parc a été publié au JO du 3 juin 2009 ■ **Première réserve naturelle nationale dans le Var,** le classement de la Plaine des Maures est intervenu en juillet dernier. ■ **Le Parc national des Pyrénées** a reçu le Trophée APAJH 2009 pour son programme global d'accueil de tous les publics ■

## Les gens



**Colin Niel** a quitté ses fonctions de chef du bureau des parcs nationaux et des réserves au ministère en charge de l'écologie. Depuis juillet, il occupe le poste de directeur adjoint du Parc national de la Guadeloupe.

>>> colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr.



**Anne-Sophie Schorter** occupe depuis septembre le poste de chef de bureau des parcs nationaux et des réserves à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (ministère de l'Écologie). Ces trois dernières années, elle était chargée de mission sur les filières des oléoprotéagineux au ministère de l'Agriculture.

>>> anne-sophie.schorter@developpement-durable.gouv.fr



**André Rouch** est président du tout nouveau Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Il était déjà à la tête du projet de création de ce parc depuis 1997. Ce 46<sup>e</sup> parc naturel régional de France a vu le jour en mai 2009.

>>> andre.rouch@wanadoo.fr



Depuis juillet, **Élisabeth Dodinet** est chef de projet de développement de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux.

Remplaçant Daniel Malengreau, elle a en charge la mise en place de la nouvelle équipe à Montreuil-sous-bois (93). Élisabeth Dodinet est par ailleurs vice-présidente de la Société botanique de France. >>> e.dodinet@wanadoo.fr



## Hommage à

**Emmanuel Lopez,**  
directeur du Conservatoire du littoral

**E**mmanuel Lopez, directeur du Conservatoire du littoral, nous a quitté. Le 3 juillet, il nous écrivait pour se féliciter de la parution du dossier « Caractère d'un territoire » qui venait de paraître, auquel il avait lui-même apporté une contribution. Il aura fait bien plus pour *Espaces naturels* puisque la décision de créer cette revue a été prise par le conseil d'administration de l'Aten, en 2002, quand il en était le président en même temps que directeur du Parc national de Port-Cros. C'est grâce à son impulsion, à son exigence de qualité et à l'intérêt qu'il portait à l'enjeu de fusion des cultures professionnelles, que la revue existe. C'est à lui aussi que revient le choix d'une maquette épurée, fonctionnelle et aérée, pour la collection des Cahiers techniques de l'Aten. Il aura laissé bien d'autres traces dans l'action et la réflexion des espaces naturels, que d'autres se chargeront d'évoquer. Son élégance dans le contact humain, son intelligence et sa capacité à donner un sens au quotidien de la vie est ce qui nous manquera le plus. C'est sur cette voie que nous tenterons de le suivre. ■

## Loup y es-tu ?

## Mercantour, programme « Proie-prédateur » : était-il nécessaire d'intervenir sur la faune sauvage ?

Le 13 juillet dernier, une louve est capturée et relâchée après avoir été équipée d'un collier GPS.

**L**e Parc national du Mercantour compte chamois, bouquetin, mouflon, cerf, chevreuil, sanglier, en tout six espèces d'ongulés ; aussi, en 2002 le parc a monté un programme scientifique pour assurer leur suivi : le programme « Proie-prédateur ». Les agents travaillent avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le CNRS et la Fédération des chasseurs. En 2004, des ongulés ont été capturés puis équipés de colliers émetteurs. Les résultats se sont révélés décevants. En montagne, la « triangulation » est rendue difficile par l'écho. On peut juste savoir si l'animal est vivant ou mort et, quand il est mort, retrouver le collier. Mais quelles sont les causes de ce décès, nul ne peut le dire. L'idée de changer de tactique s'est alors imposée. Plutôt que de suivre les ongulés, il serait judicieux de suivre les prédateurs. Ainsi, la balise posée sur la louve capturée le 13 juillet dernier est suivie par satellite. La précision de ses déplacements est connue à cent mètres près, de nuit comme de jour. Les gestionnaires savent précisément où elle s'immobilise, où elle se nourrit, etc. Parallèlement, en allant sur le terrain, il est possible de connaître plus finement le type de proies qu'elle privilégie : où celles-ci se trouvent-elles, quel sexe, quel l'âge, quel état de santé, etc ? Les trois parcs concernés (Mercantour, Écrins, Vanoise) pourront donc participer en connaissance de cause à la définition des plans de chasse ciblés sur des catégories précises de gibier dans leurs zones d'adhésion. Ils sauront quelle est l'importance de l'impact du loup et, effectivement, la part de la prédation dans l'évolution des effec-

**Agent du Parc national du Mercantour en action, vérification superficielle de l'état de l'animal (ectoparasitisme...). Il va délier les membres antérieurs. Notons les yeux recouverts d'un bandeau ainsi que la pose d'une muselière. La louve est équipée de son collier GPS/GSM.**

**Il est 5 h, voilà le temps du réveil, les agents sont en retrait, la louve reprend ses esprits, elle partira lentement dans la nuit. Les premières localisations montrent qu'elle exploite le site classique d'une meute, pour les professionnels tout va bien, elle a retrouvé le groupe social, à suivre.**



© PN Mercantour

tifs. L'hiver dernier par exemple l'enneigement a été exceptionnel, le manteau allait jusqu'à 6 ou 7 m d'épaisseur. On a dénombré entre 30 à 40 % de la population de chevreuils tués par la neige, les avalanches ou le déneigement des routes.

Afin de recueillir des informations complémentaires, un suivi est mis en place. Il permettra de récolter trois jeux de données sur des animaux tués par le loup, d'autres tués à la chasse (description, prise de sang, récolte d'os long) et sur les chamois capturés et équipés de colliers par l'ONCFS (description, prise de sang). ■

MICHELLE SABATIER



Préparé par  
Luis De Sousa  
et  
Hélène Dubaele

# Natura 2000

## La contractualisation a-t-elle fait ses preuves ?

### Dossier



© Hassan Souheil - Aten

SITE NATURA 2000 DE ROQUE-HAUTE (34)

## Au risque d'éroder le climat de confiance

**N**atura 2000 ! L'ambition du réseau issu des directives Oiseaux et Habitats est d'identifier et de protéger un nombre significatif de sites représentant les habitats naturels et semi-naturels et les zones essentielles au maintien de la faune et de la flore en péril à l'échelle du continent européen. La mise en œuvre de mesures de conservation couvre entre 10 et 25 % de la superficie des États membres. Cette expansion des zones protégées, au-delà des espaces désignés par une protection réglementaire tels que les parcs nationaux et réserves naturelles, a entraîné l'intégration dans les périmètres des sites de nombreuses propriétés privées et de zones où se développent des activités forestières, agricoles, d'élevage et de loisirs. Les directives européennes n'émettent aucune recommandation sur la manière de traiter les potentielles oppositions entre la sauvegarde du bien public de la biodiversité et le maintien des droits privés de propriété et d'usage : elles laissent les États libres de déterminer les conditions de mise en œuvre des mesures de protection, l'évaluation ne portant que sur les résultats. Cependant, la directive Habitats se situe explicitement dans la perspective du développement durable, affichant la possibilité de concilier usages privés et protection de la nature par la définition de pratiques de gestion des milieux adaptées à leur bon état de conservation.

En France, après une levée de bouclier initiale de groupements d'intérêts, les pouvoirs publics ont mis en place, à partir de 1998, des structures de concertation sur chaque site pour définir des objectifs et moyens de gestion (documents d'objectifs), s'engageant à ce que ceux-ci se traduisent par des mesures contractuelles volontaires. Les contrats Natura 2000, dont l'essor est bien engagé, sont l'aboutissement de ces centaines de débats collectifs portant sur la conciliation des activités rurales avec la protection de la biodiversité.

Aujourd'hui, à la demande de la Commission européenne, ressurgit la perspective d'une stricte application du dispositif réglementaire d'évaluation des incidences des activités, conduites sur les sites du réseau Natura 2000. Si elle se concrétise sans tenir compte des acquis de la concertation (qui a eu lieu au moment de la définition des documents d'objectifs et qui a débouché sur la première vague des contrats Natura 2000), le risque existe de détériorer, sur beaucoup de sites – et non des moindres –, le climat de confiance et de coopération qui s'est instauré entre protecteurs de la nature et usagers privés de ces territoires. ■

**CHRISTIAN DEVERRE** - DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'INRA

>>> Mél : [Christian.Deverre@avignon.inra.fr](mailto:Christian.Deverre@avignon.inra.fr)

# Europe, une approche diversifiée de Natura 2000

## D'un État membre à l'autre, la gestion des sites se décline sur divers modes

**Le processus de désignation des sites du réseau écologique européen est pratiquement achevé. Les différents États européens entrent aujourd'hui dans la phase de gestion. D'un pays à l'autre, similitudes et différences...**

Le réseau Natura 2000 est constitué des zones spéciales de conservation (ZSC) issues de la directive Habitats de 1992 et des zones de protection spéciale (ZPS) issues de la directive Oiseaux de 1979. Chaque État membre est tenu de proposer les sites qui, sur son territoire, feront partie intégrante du réseau écologique européen. Un point d'étape nous amène alors à constater que la quasi-totalité des pays ont achevé cette phase de proposition. Ils s'inscrivent à présent dans le processus de désignation formelle des ZSC et de leur gestion. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni en particulier ont fait de gros efforts en ce sens.

**Les instruments de la gestion.** La politique de protection des États s'appuie sur une combinaison d'instruments statutaires, administratifs et financiers. Sur le plan statutaire, en France comme dans la plupart des nations d'Europe, les sites Natura 2000 sont parfois des territoires précédemment protégés par des statuts nationaux. Plus de cent statuts de protection coexistent ainsi en Europe.

Si le plan de gestion est utilisé dans de nombreux pays, d'autres outils de planification et de gestion sont également mis en œuvre en s'appuyant sur les législations sectorielles existantes.

C'est le cas des outils d'aménagement du territoire ou encore des plans de gestion forestiers; ces dispositifs nationaux sont souvent combinés avec une gestion contractuelle.

Certains États comme l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, utilisent ainsi les plans d'aménagement du territoire en y intégrant les différents objectifs et mesures de leur politique de conservation. En Finlande et Estonie, les mesures des plans de gestion ont bien été définies en fonction du bon état de conservation des espèces et habitats. Peu d'États cependant ont, à l'exemple de la Wallonie, mis en place des réglementations exigeant comme résultat le meilleur état de conservation possible.

Du reste, si 50 % des États exigent un plan de gestion pour leurs sites, ils n'ont pas rendu les objectifs légalement contraignants pour les propriétaires. En conséquence, hormis lorsque les mesures ont donné lieu à la signature d'un contrat, les autorités ne peuvent assujettir les propriétaires et gestionnaires à leur exécution.

1. Mesures agroenvironnementales territorialisées. Source Meeddm.
2. Source Commission européenne.

**La gestion contractuelle.** L'utilisation de contrats pour la gestion des sites est en pleine croissance: les États membres ont tous recours aux contrats agroenvironnementaux. Toutefois, les outils financiers incitatifs, telle l'exonération de taxe foncière liée à la charte Natura

2000, uniquement pratiquée en France, sont rares. La compensation financière des pertes de rendement, en revanche, est utilisée dans de nombreux pays (pas en France). Mais, à l'instar de l'Allemagne ou du Royaume-Uni, cet instrument est en passe d'être restreint aux modes de gestion dépassant les « bonnes pratiques ». La gestion contractuelle se heurte à la difficulté de limiter les impacts négatifs produits par les usagers du site non concernés par les contrats. Mais globalement, le virage semble s'amorcer et, au-delà des interdictions et obligations réglementaires et législatives (qui demeurent nécessaires) de nombreux pays tels l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Irlande, se tournent vers le contractuel.

**Le réglementaire, une autre approche.**

L'échec des contrats doit être envisagé. Cependant, on s'aperçoit par exemple qu'aucun pays n'a imaginé que les responsables de la gestion d'un site puissent exécuter des mesures et les facturer au propriétaire ou à l'utilisateur qui n'a pas rempli ses engagements. Par ailleurs, hormis l'Angleterre, peu d'États usent de la préemption foncière pour protéger les terrains. Globalement, on note que tous les plans de gestion décrivent les mesures de gestion nécessaires; ils peuvent également, comme l'exige l'article 6.2 de la directive, prévenir les dommages potentiels de certaines activités humaines en les soumettant à une autorisation particulière. C'est le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, où ces activités doivent être déclarées aux autorités compétentes qui peuvent les stopper ou en limiter l'importance. En France, la désignation et l'élaboration des Docob ont démarré plus tôt que dans d'autres pays (Pays-Bas, Irlande, Autriche) et la France est en tête sur ces points. Elle doit aujourd'hui se concentrer sur l'efficacité écologique de ces plans de gestion. ■

ROB VAN APeldoorn - ALterra INSTITUT DE RECHERCHE, WAGENINGEN UR (PAYS BAS)

>>> Mèl: r.c.vanapeldoorn@wur.nl

### Natura 2000 en chiffres

#### Contrats Natura 2000 en France hors MAET<sup>1</sup>

- De 2002 à 2008, 1 024 contrats Natura 2000 ont été signés, dont 176 forestiers. 848 ne sont ni agricoles ni forestiers.
- 29,1 M d'euros sont engagés, soit un montant moyen de 28 500 euros par contrat.

#### Contrats agricoles en France<sup>1</sup>

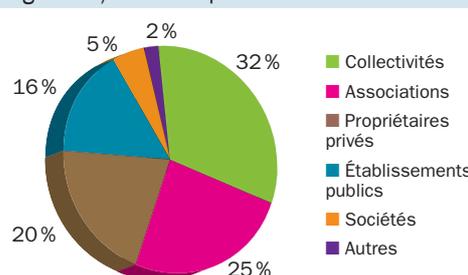
Près de 90 % des contrats signés en France sont des contrats agricoles.

- De 2003 à 2006, 3 100 contrats d'agriculture durable (CAD) ont été signés dans les sites Natura 2000.
- En 2007 et 2008, 6 823 contrats ont été engagés pour l'enjeu biodiversité. Ils représentent 196 070 ha dont 123 400 ha (2/3) pour Natura 2000.

#### Le réseau Natura 2000 JUIN 2009<sup>2</sup>

- 1 360 sites d'importance communautaire (SIC), pour une surface de 65 056 km<sup>2</sup> en France.
- 21 633 SIC pour 666 503 km<sup>2</sup> en Europe.
- 380 zones de protection spéciale (ZPS), pour une surface de 69 377 km<sup>2</sup> en France.
- 5 174 ZPS pour 530 774 km<sup>2</sup> en Europe.
- La surface marine Natura 2000 représente 31,2 % du réseau en France, 15,1 % en Europe.
- La surface terrestre du réseau français représente 12,5 % du territoire national, 17 % à l'échelle européenne.

En France, 1/4 seulement des bénéficiaires de contrats Natura 2000<sup>1</sup> (hors milieux agricoles) sont des privés.





© Conseil général 43

RÉUNION PUBLIQUE CHARTE NATURA 2000 - MONT BAR (43).

>>> Signeront-ils la charte ?

# L'exonération de taxe foncière n'est pas un argument décisif

## Expérience pilote menée en Haute-Loire

**La charte Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cet élément est-il susceptible d'emporter l'adhésion des propriétaires et de les conduire à contractualiser ? L'expérience menée sur trois sites pilotes de Haute-Loire laisse entendre que l'argument est peu convaincant par rapport à la reconnaissance des bonnes pratiques de gestion existantes.**

**A**ux yeux des propriétaires, l'intérêt financier d'une charte Natura 2000 reste fortement limité. Sa mise en œuvre permet toutefois une sensibilisation des acteurs, et sa signature constitue un acte symbolique qui peut contribuer à une première prise de conscience. Cette conclusion synthétique sur l'intérêt de la charte Natura 2000, a été posée en Haute-Loire : un département pilote qui, en 2008, a expérimenté les modalités de mise en œuvre d'une charte, évalué son intérêt auprès des propriétaires puis cherché à connaître les moyens nécessaires pour gérer la procédure.

Le choix des territoires tests s'est fondé sur leur taille, typologie, ainsi que sur l'état d'avancement de la charte. C'est ainsi que le Mont-Bar, le marais de Limagne et les gorges de l'Arzon ont été retenus. Les documents d'objectifs de ces trois sites sont « portés » par le conseil général.

Le travail préalable au lancement de la démarche a consisté à identifier les propriétaires puis à communiquer en leur direction. Dans un premier temps, une réunion de présentation du dispositif a été organisée par commune. Dans les sites de petite taille, un courrier d'invitation a été adressé à chaque propriétaire. Dans les plus grands sites, la communication par voie de presse et par l'intermédiaire des réseaux professionnels locaux a été privilégiée.

Cette rencontre a été suivie d'une permanence en mairie destinée à apporter une aide aux propriétaires dans l'élaboration des dossiers d'adhésion.

Globalement le bilan quantitatif est assez décevant : on note une très faible participation aux réunions publiques (10 % en moyenne) et peu de chartes signées (de 1 à 4 chartes selon les sites). Ce résultat est d'autant plus mince qu'il a nécessité un fort investissement en temps de la part de l'équipe d'animation.

Cependant, point positif de cette expérience, les réunions

ont permis de connaître la perception de Natura 2000 par les propriétaires. C'est ainsi que l'on a pu noter une attente – forte – de communication et d'information sur le terrain, une bonne adhésion aux enjeux et aux objectifs de gestion, une satisfaction sur le type de procédure choisi (contrat) et sur le fait que les engagements « charte » sont plutôt bien adaptés.

Pourquoi alors cette approche positive de la démarche ne se traduit-elle pas quantitativement ? Plusieurs freins à l'adhésion se font jour. On note par exemple que le montant d'exonération de la taxe foncière n'est pas assez attractif : 3,60 euros en moyenne pour les surfaces en bois.

D'autres causes peuvent également être mises en exergue. On s'aperçoit en effet que, souvent, une exonération trentenaire existe déjà et que le morcellement parcellaire est important, ce qui génère de petites surfaces par propriétaire (de 0,61 à 2,5 ha en moyenne). Il faut également faire face à l'indivision : le fait que nombre de propriétaires ne sont pas « individuels » complique la démarche d'adhésion.

On n'oubliera pas, non plus, que certains propriétaires ne sont pas gestionnaires (baux ruraux) ; or, *in fine*, les engagements sont appliqués par le mandataire. Enfin, la procédure administrative complexe (nombre de pièces à joindre, formulaire d'adhésion peu engageant) rebute les propriétaires.

Reste tout de même que les signataires de la charte y voient une reconnaissance et une labellisation des bonnes pratiques existantes. Pour cela, une animation et une large communication sont fortement recommandées. ■

**CATHERINE ESPERET - CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-LOIRE**

>>> Mél : [catherine.esperet@cg43.fr](mailto:catherine.esperet@cg43.fr)

# Les mesures agroenvironnementales sont-elles utiles à la biodiversité ?

Le Parc des Ballons des Vosges évalue l'effet des MAET. Protocoles, indicateurs et résultats



© Fabien Dupont/PNRBV

**CARRÉ DE VÉGÉTATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE SUR LE MASSIF DU ROSSBERG: UNE BORNE EN MÉTAL PERMET DE REPÉRER LE RELEVÉ.**

**À DROITE, UNE STAGIAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE METZ TRAVAILLANT À LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE PLACETTES DE SUIVI.**

Sur la partie alsacienne du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, l'activité agricole concerne plus de 300 exploitations orientées essentiellement vers la production de lait. Depuis une quinzaine d'années, des mesures agroenvironnementales visent à encourager l'agriculture de montagne et à préserver la biodiversité (MAET, mesures agroenvironnementales territorialisées depuis 2007). Aujourd'hui, 90 % des surfaces éligibles sont contractualisées.

Au-delà de cette réussite quantitative, le parc a voulu connaître l'efficacité de ces mesures.

Pour tout suivi ou évaluation, l'acte fondateur repose sur le fait de spécifier les objectifs attendus, cahier des charges par cahier des charges. Dans le cas de la montagne vosgienne, cette étape s'est révélée relativement simple. En effet, les arrêtés préfectoraux et le document d'objectifs précisent les finalités des mesures. Pour exemple, celle intitulée « développement de la biodiversité » se fixe deux buts : développer la diversité floristique et préserver les milieux naturels favorables aux espèces animales. Le parc n'a donc eu qu'à compléter ces visées officielles (et générales) par des objectifs quantifiables, correspondant à des résultats attendus. Ceci de façon concertée avec les acteurs agricoles. La définition d'indicateurs puis l'établissement d'un protocole a ensuite permis d'effectuer le suivi.

**Établir son protocole.** Le protocole d'évaluation de l'impact des mesures agroenvironnementales sur la biodiversité floristique consiste à comparer, statistiquement, deux lots : d'un côté, une quinzaine de prai-

ries contractualisées ; d'un autre, une quinzaine de prairies non contractualisées. En complément, des enquêtes agricoles sont conduites afin d'interpréter les résultats. En effet, au cas où des différences significatives de composition floristique sont mises en évidence, il faut savoir si elles sont liées ou non à des modes d'exploitation agricole différents.

L'évaluation cherche également à connaître les effets des mesures agroenvironnementales plus « exigeantes » (retards de fauche, fertilisation limitée, etc.) Pour ces cas, le protocole s'avère différent. Ainsi, lorsque cela est possible (l'échantillon doit permettre au moins quinze relevés), trois lots sont comparés : 1) un lot de prairies bénéficiant de contrat « exigeant » ; 2) un lot bénéficiant d'un contrat de base, moins contraignant ; 3) un lot de référence sans contrat. Là aussi, des enquêtes agricoles sont conduites afin d'interpréter les résultats.

## Les premiers résultats.

• **PAS DE DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE D'ORDRE QUALITATIF.** Menées en 2008 sur les parcelles contractualisées en « espaces d'intérêt général » mécanisables (prairies de fauche productives), les premières investigations ont été strictement qualitatives : la méthodologie s'était en effet orientée initialement sur des comparaisons du nombre d'espèces ou du nombre de familles végétales, car il existait des données de référence datant de 1996. La comparaison de deux lots de trente-trois prairies n'a pas permis de discerner de différences significatives d'ordre qualitatif (les deux lots ont le même nombre moyen d'espèces végétales, le même nombre moyen de familles végétales). Ce résultat n'est pas étonnant dans la mesure où les changements de végétation les plus perceptibles sont d'abord des changements quantitatifs. Toutefois, plusieurs erreurs ont été faites dans l'échantillon : des prairies « non contractualisées » étaient en fait sous contrat. Le parc doit donc reprendre la méthodologie basée sur la comparaison de deux lots de quinze relevés phytosociologiques. De plus, le dénombrement du nombre d'espèces d'une parcelle est discutable d'un point de vue méthodologique (effets lisières, microreliefs, problème des très grandes parcelles, etc.). Notons que le nombre moyen d'espèces végétales calculé sur les 66 parcelles était de 34.

• **UNE PLUS VALUE QUANTITATIVE.** La comparaison du lot de prairies bénéficiant d'un cahier des charges de base (espace d'intérêt général) et d'un lot de prairies en « développement de la biodiversité » montre que ce dernier lot est significativement plus riche en fleurs. Le recouvrement moyen en marguerite, gesse des prés, etc. est

1. Observatoire des espaces ouverts de la montagne vosgienne haut-rhinoise.

2. Méthode des couleurs : nombre de couleurs de fleurs dans les parcelles.

## L'état de conservation pour orienter la gestion

L'état de conservation d'un habitat est une notion qui traduit l'effet des influences sur son bon fonctionnement, sa biocénose et sa pérennité. Dans chaque Docob, l'état de conservation doit être évalué à l'échelle du site Natura 2000. Pour les habitats forestiers, une réflexion vise à définir une méthode objective, simple et reproductible. Des indicateurs mesurent la structure et la composition de l'habitat et renseignent ainsi sur sa fonctionnalité et sur l'état de sa biocénose. Des critères relatifs aux atteintes subies par l'habitat dans le site sont également étudiés. L'analyse des données permet d'aboutir à un état de conservation et de repérer les éléments que des mesures de gestion peuvent améliorer. Ces mesures peuvent faire partie des bonnes pratiques de gestion (chartes Natura 2000...), d'autres dispositifs (plans de gestion forestiers) ou de contrats Natura 2000. Toutefois, les quinze actions contractuelles forestières éligibles concernent peu les habitats forestiers mais plutôt les milieux associés (clairières, mares) et les habitats d'espèces. La méthode, testée en 2008 sur des hêtraies à aspérule du domaine continental (Franche-Comté), fait ressortir ces habitats en état altéré (moyen), essentiellement en raison d'un déficit de très gros bois et de bois mort. La mesure contractuelle F22712, favorisant le bois sénescant, pourra contribuer à améliorer leur état. Cette méthode d'analyse permettra de mesurer les progrès réalisés, à un pas de temps adapté (dix ans en forêt). ■

Nathalie Carnino - MNHN/Julien Touroult - ONF

>>> <http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/download/CR.htm>

statistiquement plus important dans ces prairies fauchées tardivement (1<sup>er</sup> juillet) et où la fertilisation, uniquement organique, est limitée. En corollaire, il n'est pas surprenant de constater que ces prairies sont moins riches en « bonnes » graminées fourragères : ray-gras, dactyle, etc.

• **DANS LES PRAIRIES HUMIDES DE FAUCHE**, et compte tenu des conditions limitantes du milieu, les pratiques des MAET sont proches des pratiques habituelles. La biodiversité de ces parcelles est donc peu augmentée. On observe en effet que les retards de fauche et la limitation de la fertilisation induisent des différences significatives dans le recouvrement de seulement deux espèces (myosotis scorpioides, *potentilla erecta*), ces dernières n'étant pas des espèces indicatrices très marquées. Plusieurs hypothèses sont avancées :

- il existe une grande diversité de types de zones humides d'où une faible homogénéité des lots ;
- l'humidité induit des contraintes d'exploitation qui font que les agriculteurs non engagés sont confrontés aux mêmes contraintes et ont finalement des pratiques se rapprochant des engagements des mesures agro-environnementales : cette hypothèse sera confrontée aux résultats des enquêtes agricoles en cours.

**Perspectives.** La mise en place de l'échantillonnage est en cours de finalisation. Au total, plus de 400 relevés phytosociologiques constitueront la base d'un observatoire<sup>1</sup>. Ce projet préparé avec la chambre d'agriculture du Haut-Rhin vise un financement pérenne du dispositif de suivi, des investigations complémentaires notamment sur la recherche d'indicateurs simples de suivis<sup>2</sup> et la mise en place de méthodes alternatives de lutte contre les espèces indésirables (les produits phytosanitaires sont interdits dans le cadre des MAET). ■

**FABIEN DUPONT** - CHARGÉ DE MISSION NATURE 2000  
PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

>>> Mél : [f.dupont@parc-ballons-vosges.fr](mailto:f.dupont@parc-ballons-vosges.fr)

## Le bilan de la contractualisation

Aujourd'hui, 90 % des surfaces éligibles sont contractualisées. Déjà en 2007, sur les 13 300 ha de surfaces éligibles recensées, 11 838 ha étaient engagés dans le dispositif MAE. Ce résultat s'appuie sur l'attractivité financière du dispositif (161 euros par hectare en moyenne) mais également sur le fait qu'un agriculteur se voit dans l'obligation de contractualiser l'ensemble des surfaces déclarées de son exploitation pour bénéficier des aides. Au bilan de la contractualisation il faut ajouter que les MAET sont appliquées au-delà des périmètres Natura 2000. Seulement 40 % des surfaces bénéficiant de mesures agri-environnementales sont concernées par des zones désignées au titre des zonages Natura 2000. Le fait est que la dynamique engagée a anticipé la mise en œuvre des zonages liés aux directives européennes. ■

### Principales mesures proposées et surfaces engagées en vallée

PRINCIPALES MESURES	PRINCIPALES DISPOSITIONS	SURFACE TOTALE ENGAGÉE FIN 2007	% DE SURFACES ASSOCIÉES À CETTE MESURE EN VALLÉE
Espace d'intérêt général	Fertilisation azotée < 70 u/ha/an (< 60 u sous forme minérale, maxi 40 t. sous forme organique sur 5 ans) (P < 60 et K < 150)	6 220 ha	63 %
Développement de la biodiversité	Fertilisation azotée sous forme organique uniquement (sauf lisier)	130 ha	1,3 %
Prairies semi-humides d'intérêt faunistique	< 20 t/ha sur 5 ans et pâture ou fauche uniquement après le 1 <sup>er</sup> juillet	170 ha	1,7 %
Prairies semi-humides d'intérêt floristique	Idem mais fauche après le 15 juin	150 ha	1,5 %
Landes, espaces d'intérêt paysager et zones d'altitude à réhabiliter	Établir un programme de travaux et un plan de gestion pastorale fertilisation azotée limitée à 60 unités N assimilables/ha/an dont au maximum 40t sous forme organique sur 5 ans (P < 60 et K < 150)	3 155 ha	32 %
<b>Surface totale engagée dans les vallées (ha)</b> Les hautes chaumes ne sont pas comptabilisées		9 843 ha	100 %

	MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION : EXEMPLE DE CRITÈRES RETENUS	ACTIONS ET OUTILS ENVISAGEABLES POUR AMÉLIORER LE CRITÈRE SI BESOIN
STRUCTURE & FONCTIONNALITÉ DE L'HABITAT	<b>État de la composition dendrologique</b> proportion d'essences allochtones et non typiques de l'habitat	Actions relevant de bonnes pratiques : cahier des charges PEFC, documents de gestion, avec logique « essence adaptée à la station », chartes N2000
	<b>Stades matures</b> quantité de gros arbres, éléments structurants	Mesure F 22712 : très gros bois en îlot ou isolé, avec des signes de sénescence.
	<b>Dynamique de renouvellement du peuplement</b> surface en jeune peuplement	En cas de manque de régénération : mesure F 22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée pour contrer les difficultés de régénération naturelle. Normalement pris en compte dans la gestion « équilibre des classes d'âge ».
ATTEINTES	<b>Bois mort</b> quantité d'arbres morts	Mesure F22712 : bois sénescents = bois mort potentiel.
	<b>Espèces exotiques envahissantes</b>	Mesure F22711 : chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.
	<b>Dégâts au sol</b> : tassement de sol, orniérage...	Hors contrats. Relève de bonnes pratiques : décision d'aménagement et consignes de gestion. Possible dans les chartes.
	<b>Perturbation hydrologique</b> habitats forestiers humides	Mesure F22706 : restauration d'une dynamique hydraulique. Mesure F22710 : mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire (uniquement sur habitats sensibles). Relève des bonnes pratiques : aménagement, consignes de gestion.
	<b>Impacts des grands ongulés</b>	Mesure F22710 : mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire (uniquement habitats sensibles). Relève des bonnes pratiques : aménagement, consignes de gestion.



CONSTRUCTION D'UN RADEAU EN FAVEUR DE LA NIDIFICATION DE LA STERNE PIERREGARIN (CI-DESSUS) ET ÉVENTUELLEMENT DE LA STERNE NAINE.

>>> Petite Camargue gardoise (30)

# Vices et vertus d'un contrat signé avec une entreprise

### Au-delà du choc des cultures... bien des avantages...

Il est rare, en France, que les contrats Natura 2000 soient conclus avec des sociétés privées. C'est pourtant chose faite sur le territoire de la Petite Camargue gardoise où la société Listel (bien connue pour son vin) s'est engagée dans cette démarche. Signé en 2008, le contrat entre Listel et l'État respecte le document d'objectif Natura 2000 et le plan de gestion des espaces naturels du domaine de Jarras (Listel) qui veut «favoriser la reproduction des espèces animales et notamment des laro-limicoles<sup>1</sup>». Ainsi, la société viticole s'engage à réaliser des îlots et un radeau de nidification pour les mouettes, sternes et avocettes élégantes, autant d'espèces de laro-limicoles se reproduisant sur la zone de protection spéciale Petite Camargue laguno-marine. L'État et l'Europe assurent le financement. Conclu avec une société de renommée internationale, un tel accord fait la démonstration que Natura 2000 n'est pas réservé aux initiés à l'écologie et que la direc-

tive Habitat s'adresse aussi aux entreprises. Il faut souligner également que la stratégie de communication menée par Listel permet la valorisation de la politique Natura 2000 auprès des usagers du territoire.

Cependant, l'engagement d'une entreprise dans un tel dispositif ne va pas sans difficulté. La complexité des documents à produire pour le dépôt du dossier, par exemple, peut effrayer les signataires. Pour cette raison d'ailleurs, le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, animateur Natura 2000, vient en appui des contractants, les aidant au montage du dossier. Mais surtout, la culture entrepreneuriale ne relève pas des mêmes leviers que la gestion d'espaces naturels et les actions à mener sont souvent déconnectées de l'activité productrice. Aussi, lorsque les travaux sont réalisés en interne (c'est le cas de Listel), il est nécessaire que les salariés s'approprient la démarche. L'obligation de planifier les travaux pendant les cinq années du contrat et ce dès le dépôt du dossier, constitue une autre difficulté. En effet, l'entreprise doit être capable de planifier les tâches dans son plan de charge. Listel, par exemple, a dû identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre et le suivi du contrat.

Par ailleurs, les frais engagés doivent être avancés par le signataire et ne sont remboursés que sur présentation de justificatifs. Aussi, lorsque les tâches sont réalisées en interne, il s'avère que le contractant a des difficultés à produire une facture justifiant de la dépense.

Sur le territoire, la signature d'un tel contrat marque le début d'un partenariat entre les entreprises et le syndicat mixte au bénéfice de la valorisation du patrimoine naturel : un autre contrat Natura 2000, visant l'élimination des espèces végétales envahissantes, est prévu pour l'année 2009. D'autres entreprises sont également engagées dans la démarche ; c'est le cas des Salins du Midi, qui œuvrent aussi en faveur de la reproduction des laro-limicoles.

L'implication d'acteurs ayant un impact important sur les milieux, notamment par leur maîtrise foncière, permet de donner du sens à la politique contractuelle de Natura 2000 en rapprochant l'intérêt privé de l'intérêt général. ■

CAROLE TOUTAIN - PETITE CAMARGUE GARDOISE

>>> Mèl : [toutain@camarguegardoise.com](mailto:toutain@camarguegardoise.com)

1. Laridés (mouettes et goélands), sternidés (sternes et guifettes), limicoles (petits échassiers) tous inféodés, en Méditerranée, au littoral ou à ses habitats proches.

**Martial Pelatan**

Directeur général des Domaines Listel



## «Notre vin défend sa gestion naturelle»

Qu'est-ce qui motive une société privée à signer un contrat Natura 2000 ?

La viticulture souffre d'une image assez négative à l'égard du respect de l'environnement, on évoque facilement l'utilisation de désherbants ou de produits phytosanitaires. Chez Listel, *a contrario*, notre gestion du domaine nous conduit à entretenir la nature camarguaise. Tous les ans depuis une cinquantaine d'années, nous semons du seigle entre les rangées de vignes afin d'empêcher l'érosion du sol sableux. Ce sont ensuite 1 000 moutons qui effectuent la tonte. Tout comme l'herbe restante que nous enfouissons, les déjections issues des troupeaux viennent enrichir le sol en matière organique fraîche. Ainsi, nous n'utilisons pas de fumure chimique. D'autre part, les dates de labour sont décalées afin de préserver les sites de nidification de l'œdicnème criard (limicole inféodé aux milieux cultivés). Nous n'avons pas attendu Natura 2000 pour avoir des pratiques respectueuses de l'environnement ; d'ailleurs, l'un de nos salariés est un écologue. Cependant, le vin est un marché difficile, il n'est donc pas inintéressant de faire connaître au public notre originalité. Nous avons accueilli Natura 2000 sans appréhension. En effet, nous sommes soumis à des certifications Iso et nous avons l'habitude des schémas normatifs. Nous tenons à être irréprochables. Les Domaines Listel développeront ensuite un plan de communication pour faire savoir que nous avons signé un contrat Natura 2000 et utiliser cette image. ■

>>> Mèl : [mpelatan@listel.fr](mailto:mpelatan@listel.fr)

# Amortir les surcoûts de production avec Natura 2000

Le contrat finance le débardage par câble-mât nécessaire à la réhabilitation d'une forêt alluviale

**En Franche-Comté, la commune de Nans-sous-Sainte-Anne signe un contrat Natura 2000 forestier. Elle restaure une forêt alluviale et finance, par ce biais, les surcoûts liés à l'exploitation des bois par débardage avec câble-mât.**

**E**st-il possible d'exploiter rentablement les produits forestiers issus de la réhabilitation d'une forêt alluviale d'intérêt communautaire ?

L'expérience menée en Franche-Comté montre qu'un contrat Natura 2000 peut permettre de financer les surcoûts liés à la mise en œuvre d'un débardage respectueux des habitats. Un contrat qui rapporte au bénéficiaire ? Reste à savoir dans quelles conditions.

En 2006, la commune de Nans-sous-Sainte-Anne (Franche-Comté - Doubs) sollicite le syndicat mixte de la Loue, opérateur Natura 2000. Elle souhaite étudier la faisabilité d'un contrat Natura 2000 forestier sur une parcelle située dans le site « Vallée du Lison ». L'action s'inscrit dans une double perspective. La plantation de peupliers et son sous-étage d'épicéas ne sont pas adaptés à la station. Il convient donc de les supprimer pour réhabiliter cette forêt alluviale d'intérêt communautaire en adéquation avec ses caractéristiques stationnelles : frênaie-érablaie alluviale. La commune envisage de vendre les bois. Le volume sur pied est estimé à 250 m<sup>3</sup>. Les difficultés relèvent du fait que la parcelle est inondable (enclavée entre deux cours d'eau) avec présence de frayères en aval. La préservation des milieux aquatiques est posée comme une condition lors de l'exploitation forestière. De même, il s'agit de limiter le tassement des sols afin de favoriser une régénération naturelle feuillue.

Deux questions majeures se sont alors posées à l'opérateur : quel mode d'exploitation préconiser afin de répondre au mieux aux contraintes techniques et environnementales du site ? Comment financer à travers un contrat Natura 2000 forestier une plus-value écologique dans une action productive ?

**Sur le plan technique.** Une méthode alternative de débardage a été retenue : le câble-mât. Cette technique, très utilisée en Suisse et en Autriche, consiste à débarder les bois en aérien par l'intermédiaire de câbles tracteurs et d'un chariot porteur. Les intérêts du câble-mât, comparativement aux techniques classiques de débardage, sont multiples : préservation des milieux

LE DÉBARDAGE EFFECTUÉ AVEC LE CÂBLE-MÂT A PERMIS D'EXPORTER LE BOIS EN AÉRIEN ET DE PRÉSERVER LE SOL DE CETTE FORÊT ALLUVIALE.

© Syndicat mixte de la Loue



CETTE TECHNIQUE, TRÈS UTILISÉE EN SUISSE ET EN AUTRICHE, PERMET DE CONCILIER LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.

FIN DE CHANTIER.

aquatiques, protection des sols, préservation de la régénération naturelle. En revanche, le câble-mât est beaucoup plus coûteux. Le coût du débardage est multiplié par un facteur deux, voire trois, en raison notamment de l'installation des mâts et des câbles tracteurs.

**Sur le plan administratif.** Le montage du contrat forestier s'est appuyé sur la circulaire interministérielle de décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, ainsi que sur l'arrêté préfectoral régional relatif aux conditions de financement par l'État des contrats Natura 2000 forestiers en Franche-Comté. Les engagements rémunérés, en contrepartie de la prise en compte des milieux naturels, ont pris en charge les surcoûts de débardage liés au choix du câble-mât (cf. mesure F 27011 de la circulaire) ainsi que les travaux de sélection et de dégagement de la régénération naturelle feuillue après exploitation (cf. mesure F 27006). Le fait que les travaux d'abattage et de façonnage n'aient pas été subventionnés dans le cadre du contrat Natura 2000 a permis à la commune de pouvoir valoriser économiquement les produits d'exploitation.

Ainsi, ce contrat Natura 2000 forestier présente l'originalité de figurer parmi les premiers contrats forestiers qui, par la prise en charge des surcoûts d'exploitation en contrepartie d'une plus-value écologique, a permis au contractant une valorisation économique des bois. Ce type de contrat, aujourd'hui « facilité » par les nouvelles dispositions de la circulaire de novembre 2007<sup>1</sup>, a été rendu possible dès 2006 en raison d'une interprétation relativement souple de la précédente circulaire à travers l'arrêté régional mais aussi par la bonne compréhension des enjeux par le service instructeur (DDAF). Cette démarche s'inscrit dans la philosophie initiale de Natura 2000, qu'il conviendrait de ne pas perdre de vue, c'est-à-dire concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité. ■

**EMMANUEL CRETIN**

CHARGÉ DE MISSION NATURE 2000 - SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE

**>>> Mél: [smix.loue@wanadoo.fr](mailto:smix.loue@wanadoo.fr)**

1. Circulaire DNP/SDEN/DGFAR/SDER n° 2007-3 du 21 novembre 2007 - Fiche 11 Dispositions spécifiques aux contrats forestiers.



© Syndicat mixte de la Loue

## Natura 2000 Ils en témoignent



LAURENT GERMAIN EST CHARGÉ DE MISSION, CHEF DE PROJET NATURA 2000 À L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES.



© MT Phovoir

LE CARACTÈRE TRÈS EXPÉRIMENTAL DE NATURA 2000 EN MER NE PERMET PAS DE CONCLURE SUR SON EFFICACITÉ. LA PÊCHE ARTISANALE EST UN ENJEU MAJEUR.

FRANCK QUENAULT EST CHARGÉ DE MISSION EAU AU SEIN DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN.



Avec une animation renforcée, des financements spécifiques pour les travaux et des modalités administratives relativement souples, le contrat global pour l'eau est venu compléter les dispositifs liés à Natura 2000 pour appliquer les actions prévues dans le Docob. Cet outil, proposé par l'agence de l'eau Seine-Normandie, permet aux collectivités et acteurs locaux d'agir pour la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques. Ainsi, sur la frange littorale du site des marais du Cotentin et du Bessin, des opérations ont été menées concernant l'entretien des zones humides littorales, des rivières salmonicoles et des habitats de laines de mers...

Globalement, les opérations directement sous maîtrise d'ouvrage des exploitants agricoles ont été réalisées par l'intermédiaire de mesures

Laurent Germain

## « En mer? Phase expérimentale »

La spécificité du milieu marin nécessite d'adapter le dispositif Natura 2000 terrestre. L'absence du droit de propriété en mer par exemple rendait inapplicable la notion d'ayant-droit jusqu'à ce que la loi sur l'eau de 2006 ne permette d'étendre la contractualisation aux professionnels et utilisateurs d'espaces marins. On notera alors que la notion d'utilisateurs peut être collective, incluant les comités de pêche, prud'homies, syndicats conchylicoles, associations d'usagers... Une approche particulièrement intéressante, si l'on considère le rôle important joué par ces structures.

Autre particularité de la mer: au-delà de douze milles nautiques, la Commission européenne est seule compétente pour la pêche.

On retiendra alors que la contractualisation doit être examinée dans ce cadre et que la réussite de Natura 2000 en mer passera par son intégration effective dans les politiques publiques.

Par ailleurs, autre spécificité dont il convient de tenir compte, cet espace très réglementé fonctionne sur la base d'un système avancé de co-gestion avec les structures professionnelles de la pêche. Aussi, la reconnaissance de bonnes pratiques en faveur des habitats et espèces (labellisations) devrait donner une importance toute particulière à la charte Natura 2000, tel qu'en Languedoc-Roussillon sur le site des posidonies du Cap d'Agde.

Parce que la démarche Natura 2000 en mer est très nouvelle, le dispositif doit, afin de lever les questionnements, établir la relation de confiance avec les acteurs de ce milieu, comme cela s'est progressivement mis en place pour le dispositif terrestre.

L'Agence des aires marines protégées conduit la rédaction de trois référentiels<sup>1</sup> qui concernent la pêche, les cultures marines (conchyliculture et pisciculture) ainsi que les activités sportives et de loisirs; mais ces outils, qui devraient être disponibles en 2009, se heurtent encore à une absence de recul ou de démarches abouties. Il faut admettre que nous sommes encore dans une phase très expérimentale, ce qui renforce l'importance des premiers sites Natura 2000 marins lancés. Les itinéraires techniques en cours de définition doivent être testés, avec des coûts sans doute élevés et des procédures de contrôle rendues difficiles par le milieu aquatique. ■

>>> Mél: [laurent.germain@aires-marines.fr](mailto:laurent.germain@aires-marines.fr)

1. Cahier des charges et descriptifs de mesures offrant des références sur les plans techniques, économiques (évaluations financières), institutionnels ou juridiques.

Franck Quenault

## « Financement: le contrat global sur

agroenvironnementales: gestion extensive des prairies humides, entretien du réseau de fossés secondaires...

Pour de nombreuses autres actions, le choix des conventions financières avec l'agence de l'eau a été privilégié.

Les travaux d'entretien de fossés principaux des marais et des rivières salmonicoles ont ainsi été directement financés aux associations syndicales de propriétaires ou aux communautés de communes avec des aides de 40 à 80%. Ce système s'est avéré souple avec une maîtrise d'ouvrage unique, un seul dossier financier à instruire, ceci pour la réalisation de travaux sur des dizaines de kilomètres de cours d'eau avec des centaines de propriétaires.

Sur les opérations manuelles de collectes des macro-déchets sur les



© Aline Corbeaux

**Isabelle Civette**

## « Nos relations avec les agriculteurs ont changé »

Depuis 2008, le Parc naturel régional du Morvan propose aux exploitants de prairies sèches siliceuses d'opter pour une mesure agroenvironnementale territorialisée (MAET). Objectif : maintenir leurs prairies fleuries. Si cette mesure séduit le parc, c'est qu'à l'inverse des mesures précédentes qui s'intéressaient aux moyens mis en œuvre afin de reconquérir des milieux dégradés, il s'agit ici de contractualiser une obligation de résultat. Mesure originale, cette MAET reconnaît ainsi la qualité du travail accompli par les agriculteurs et, du même coup, offre l'opportunité d'un changement profond des relations humaines. Du reste, le parc, qui, autour de cette mesure, a investi dans l'animation et l'échange, s'aperçoit qu'il a gagné de la reconnaissance en tant qu'interlocuteur agricole sur son territoire.

La proximité est de règle : pour chaque îlot concerné, les agents du parc se rendent chez les agriculteurs candidats et vérifient la présence de quatre plantes indicatrices parmi vingt-et-une garantissant le bon état de conservation écologique. Ce moment d'échange est particulièrement apprécié. Le chargé de mission se positionne en conseil : il est sollicité pour donner un avis sur la composition floristique de la parcelle, son histoire, les pratiques appliquées. Il n'est là ni pour interdire, ni pour délivrer la bonne pratique.

L'engagement est souple, les agriculteurs ne se sentent pas contraints. Au contraire, la mesure constitue une reconnaissance de leur travail sur ces milieux difficiles : les prairies sèches siliceuses sont particulière-

LES ANCIENNES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES FONDÉES SUR L'OBLIGATION DE MOYENS ONT ÉCHOUÉ À SENSIBILISER LES AGRICULTEURS. AINSI, LEUR CONTRAT TOUT JUSTE ÉCHU, CERTAINS EXPLOITANTS ONT ADOPTÉ DES PRATIQUES QU'ILS S'ÉTAIENT ENGAGÉS À ABANDONNER. ICI, AGENT DU PARC ET AGRICULTEUR, ENSEMBLE SUR LE TERRAIN (MORVAN).



ISABELLE CIVETTE EST CHARGÉE DE MISSION ESPACES NATURELS REMARQUABLES, ELLE TRAVAILLE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN.

ment ardues à exploiter et leur utilisation varie d'une année sur l'autre. L'identification des plantes est un exercice auquel les agriculteurs, voire la famille toute entière, se prêtent volontiers. La discussion avec les agents porte sur l'intérêt d'une prairie riche en biodiversité pour sa qualité biologique, pour son fonctionnement, pour le bénéfice du bétail. En complément de l'expertise initiale des parcelles, le parc propose, en juin, une demi-journée de formation gratuite sur le terrain. À cette occasion, les agriculteurs peuvent constituer un herbier des plantes de la liste de référence.

Par ailleurs, le parc accompagne les agriculteurs qui le souhaitent dans leurs démarches administratives ou lors d'un éventuel contrôle de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Après deux ans, on peut noter que la contractualisation est un succès avec 90 exploitations engagées et 2 127 ha contractualisés. On peut espérer que ces mesures amèneront les agriculteurs à prendre conscience du caractère irréversible de certaines pratiques agricoles sur la flore ; ce que n'avaient pas permis les anciennes mesures agroenvironnementales fondées sur des obligations de moyens. ■

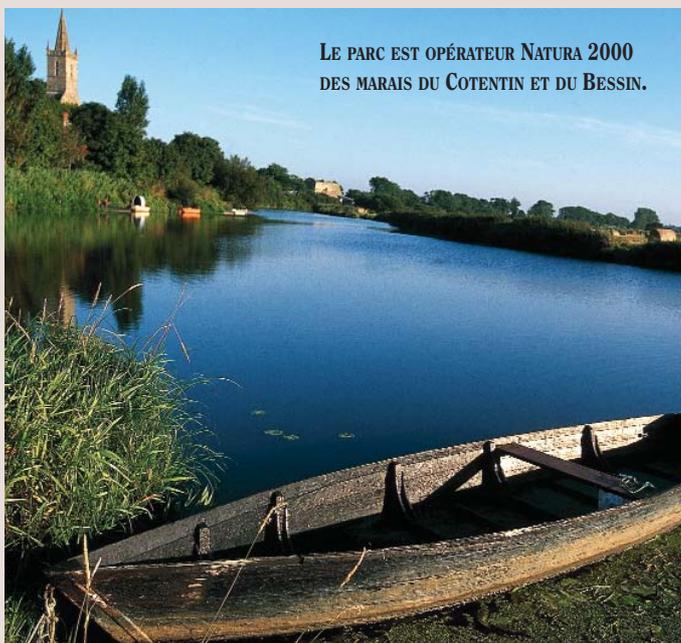
>>> Mél : [isabelle.civette@parcdumorvan.org](mailto:isabelle.civette@parcdumorvan.org)

## « l'eau vient compléter Natura 2000 »

laisses de mers, les aides de l'agence de l'eau, du conseil général de la Manche et des communautés de communes ont été recherchées. En effet, le contrat Natura 2000, outil qui finance d'autres actions sur le site, était difficile à mettre en œuvre sur le domaine public maritime avec de plus un site européen non continu sur l'ensemble des plages.

Le contrat global pour l'eau a également permis de financer à 80 % du temps d'animation (un chargé de mission, un technicien de rivière, un garde-marais) sur le territoire en plus de l'animation du chargé de mission Natura 2000, permettant d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues. ■

>>> Mél : [fquenault@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:fquenault@parc-cotentin-bessin.fr)



LE PARC EST OPÉRATEUR NATURA 2000 DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN.

© Stanislas Fautre - CDT50

# La poupée russe administrative

**Le Parc naturel régional Millevaches en Limousin s'est assuré que toute lande sèche agricole (classée ou non Natura 2000) peut prétendre à des aides agroenvironnementales.**

**A**u départ, il y a les bruyères du plateau de Millevaches, immenses étendues de landes qui ont contribué à façonner l'image des hautes terres limousines: âpre et austère. Puis le scénario classique de la déprise agricole, qui s'est enclenché à partir des années 1930: exode rural, boisement et spécialisation du système d'élevage, ici en production de brouillards destinés à l'engraissement.

Changement d'époque et de paysage, les bruyères ont perdu 95% de leur surface dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, essentiellement au profit de prairies et peuplements forestiers (la plupart résineux). D'où une volonté pour le jeune (2004) Parc naturel régional de Millevaches en Limousin de mettre la conservation des landes au premier plan de ses actions en faveur du patrimoine naturel. Pour le PNR, l'objectif de sauvegarder les landes résiduelles présuppose de connaître parfaitement leur localisation.

## Quels outils financiers pour protéger les landes sèches ?

En compilant les différentes sources d'information (cartographies d'habitats, inventaire régional des landes sèches réalisé par le Cren du Limousin...), le système d'information géographique du parc recense 3 727 ha de landes, répartis entre 982 sites distincts. Reste alors à classer les landes en fonction de leur éligibilité aux différents contrats de gestion:

- Les landes sont-elles localisées dans les îlots de déclaration Pac (politique agricole commune) des agriculteurs? Si oui, alors leur gestion ne pourra passer que par le système d'aides agricoles, et notamment les mesures agroenvironnementales. Surface concernée: 1 158 ha.

- Ces landes en gestion agricole sont-elles situées en site Natura 2000? Si oui, alors les crédits État/Feader sont mobilisés au titre de la mesure 214 dispositif II (enjeux Natura 2000) du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Surface concernée: 952 ha. Si non, alors la mesure 214 du PDRH peut être également utilisée, mais cette fois-ci dans son dispositif I3 (autres enjeux environnementaux), appelant des financements autres que com-

munautaires. Surface concernée: 206 hectares. C'est dans ce dernier cas de figure que le parc a engagé un partenariat financier avec le conseil régional du Limousin, qui alimente une enveloppe suffisante pour permettre l'entretien de ces 206 ha de landes, soit en y favorisant le pâturage, soit en y promouvant des interventions semi-mécaniques. Entre 2008 et 2009, deux premières années de contractualisation, cinq agriculteurs se sont engagés dans ces mesures, sur une surface totale de 40 hectares. D'ici 2012, cette action pourrait permettre de préserver 5% des surfaces de landes sèches du PNR. Surtout, elle permet au parc de s'assurer que toute lande sèche située dans la surface agricole utile d'un agriculteur, qu'elle soit ou non rattachée à un site Natura 2000, peut prétendre à des aides agroenvironnementales. ■

OLIVIER VILLA - PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

>>> Mél: [o.villa@pnr-millevaches.fr](mailto:o.villa@pnr-millevaches.fr)



**Yann Saugeras - éleveur**

SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN >>>

« Je suis vraiment en colère »

**Commençons par une note positive. Globalement, comment va votre exploitation ?**

Plutôt bien. Mieux en tout cas. Il y a sept ans, j'ai hérité d'une ferme à l'abandon située en zone Natura 2000. J'ai ouvert des milieux et j'ai installé un troupeau de moutons Suffolk. N'étant pas dans le contexte de la réforme de la Pac, je n'avais pas droit aux primes à l'hectare. Les aides MAET sont arrivées ensuite, je les attendais avec impatience, elles ont constitué une sacrée bouffée d'oxygène.

**Le fonctionnement de Natura 2000 vous met cependant en colère...**

Le mot n'est pas trop fort. J'ai choisi de gérer mon exploitation de viande d'agneau dans le cadre d'une gestion durable: pas d'engrais, pas de pesticide, je ne laboure pas. Le respect de la biodiversité... c'est quelque chose qui me parle. Mais aujourd'hui, je suis dans l'illégalité.

**Illégalité ?**

Les contraintes imposées par l'administration dans le cadre de Natura 2000 sont tout simplement inapplicables. Un exemple: cette année, j'ai restauré une petite tourbière en déprise agricole depuis 30 ans, envahie de ligneux... La mesure MAE correspondante « ouverture d'un milieu en déprise de parcelle abandonnée » vous oblige à réhabiliter la zone dès le 15 mai. Parfait!... Mais vous n'avez pas le droit d'intervenir pour bûcheronner avant septembre. Comment vous faites ?

D'autant que ce n'est pas tout! Le cahier des charges vous oblige à brûler le bois, or un arrêté préfectoral interdit cette pratique à cette date.



© Saruman - Wikipedia

MOUTONS SUFFOLK.

**Et alors... comment fait-on ?**

Je suis en infraction. Si je suis contrôlé par le Cnasea, je me dis que je m'expliquerai avec le contrôleur! J'ai essayé de faire comprendre l'absurdité des choses à l'administration... mais rien à faire.

La remise en état de tourbières ou de landes sèches demande un travail phénoménal dans des conditions pénibles: humidité ou forte pente. Et bien, j'ai découvert que ces surfaces peu productives ne comptent que pour moitié. En restauration de landes, je vais toucher non pas 334 euros l'hectare mais 167 euros. Ce qui me fout en pétard, c'est de savoir que la France risque de payer des amendes à l'Europe si elle n'atteint pas ses objectifs. Il vaudrait mieux encourager les agriculteurs à s'engager dans Natura 2000 en les subventionnant à hauteur de leur travail.

**Vous vous contentez de prendre acte de cette situation ?**

Les syndicats agricoles et le Cren limousin sont allés à Bruxelles rencontrer les parlementaires européens. Nous avons réussi à débloquer un peu d'argent, mais c'est ponctuel. Tout cela ne me décourage pas. Nous sommes dans le sens de l'histoire. Au sortir de la guerre, les agriculteurs devaient nourrir la France; aujourd'hui, ils sont en charge de la nature, de la ressource en eau... Je pense qu'à l'avenir les subventions agricoles vont être réellement, de plus en plus, conditionnées au respect de la biodiversité et du paysage. ■ RECUEILLI PAR MOUNE POLI



NETTOYAGE DE  
LA PLAGE DE  
BISCARROSSE  
(LANDES) PAR  
LES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX.



# Être ou ne pas être concerné

## L'évaluation des incidences des activités et projets sur les sites Natura 2000

**Trois types d'outils sont utilisés pour la gestion des sites Natura 2000 : les outils réglementaires existant indépendamment de Natura 2000 qui encadrent ou interdisent certaines activités ; les outils contractuels (contrats et chartes) ; le régime d'évaluation des incidences qui évolue aujourd'hui.**

La directive européenne Habitat faune flore impose une évaluation préalable des incidences sur les habitats et espèces de tout projet conçu sur les sites Natura 2000. Or, jusqu'à présent en France, la transposition de ce texte ne concernait que certains travaux et pas les activités ou projets non soumis à autorisation ou approbation administrative. La loi du 1<sup>er</sup> août 2008 (art. 13) modifie le dispositif et doit se traduire prochainement par deux décrets.

Le premier est en cours d'adoption. Il fixe une liste nationale de plans projets et manifestations<sup>1</sup> déjà soumis à un régime d'autorisation ou de déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation des incidences. De même, ce décret fixe les modalités selon lesquelles le préfet va établir des listes locales complémentaires. Celles-ci seront définies en concertation avec les acteurs locaux. De nouvelles catégories d'activités ou projets (non encore encadrés) pourront entrer dans ce champ d'application. La nouveauté réside principalement dans l'élargissement du champ d'application. En effet, les activités relevant du simple régime déclaratif (quand une déclaration auprès de l'administration compétente suffit) pourront être concernées par l'évaluation des incidences. Il en est ainsi par exemple de l'organisation de concerts (*rave party*) ou de manifestations sportives locales. Seront également concernés, les documents de planification comme les Scot ou certains Plu (ceux déjà soumis à évaluation environnementale).

Le deuxième décret fixera la liste des activités actuellement non soumises à un régime d'encadrement mais susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces Natura 2000 : une autorisation spécifique « Natura 2000 » pourra être créée. Ce décret établira une liste nationale qui servira de support à la production de listes locales « négociées » avec les acteurs locaux. Dans chaque département, le préfet dressera sa liste, par site, ou par partie, de département.

1. De documents de planification, programmes ou projets, travaux, aménagements, ouvrages, installations, manifestations ou interventions, activités ou documents.

La philosophie de ce décret repose donc sur la définition de deux échelles complémentaires : nationale et locale. On retiendra que les listes devront définir les territoires concernés (le périmètre du ou des sites Natura 2000 ou tout ou partie d'un territoire ou espace marin) et les modalités d'application (seuils...). L'ampleur de l'étude d'incidences sera modulée en fonction de l'importance de l'activité concernée. Une évaluation des incidences simplifiée est prévue lorsqu'il est possible de conclure rapidement à l'absence d'impact. Les activités ou travaux prévus par la charte ou les contrats Natura 2000 en sont dispensés.

Afin d'aider les porteurs de projets, le ministère travaille à compléter les guides méthodologiques déjà réa-

Chargé de mission **Centre national professionnel de la propriété forestière**



**Pierre Beaudesson**

« On va vers toujours plus de contrôles »

Le nouveau décret sur l'évaluation des incidences ajoute une couche aux divers contrôles et cadres déjà existants. Prenez l'exemple d'un propriétaire de forêt privée qui souhaite mettre en place un plan simple de gestion. Celui-ci doit être en conformité avec la loi et mentionner les zonages concernés dans son analyse des enjeux environnementaux. Il doit également prendre en compte un certain nombre d'obligations dans son programme de coupes et travaux. Ajoutez à cela que les plans de gestion sont habituellement réalisés par des experts ou coopératives, eux-mêmes soumis à des normes Iso ou à des chartes de bonnes conduites et que, par définition et par intérêt, ces organismes ne font pas n'importe quoi. Complétez alors, en disant que le plan de gestion est élaboré en fonction d'un document cadre régional : le schéma régional de gestion sylvicole, ce texte ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation des incidences.

Et puis... encore un tamis, le plan doit recevoir l'agrément du Centre régional de la propriété forestière au conseil d'administration duquel siège le commissaire du gouvernement. Des lois, des décrets, des arrêtés, des études, des contrôles... Il nous semble qu'on ne peut pas faire n'importe quoi... Fallait-il vraiment ajouter une obligation supplémentaire ?

Dans les faits, cette nouvelle obligation ne change pas grand-chose, mais elle consacre un état d'esprit qui risque d'éroder le climat de confiance avec les acteurs de la gestion forestière, partenaires responsables d'une gestion durable. ■

>>> **Mél :** pierre.beaudesson@cnpf.fr

Président de la **Fédération française de motocyclisme**

**Jacques Bolle**

## « Contreproductif »



●●● lisés (infrastructures, carrières, dragages) par d'autres guides spécialisés. En cours: éoliennes, extractions en mer, manifestations sportives. En projet: cultures marines, documents d'urbanisme. L'État cherche également à renforcer les compétences des acteurs par l'augmentation de l'offre de formation (dès 2010) et par l'animation d'un forum consacré à l'échange d'expériences<sup>2</sup>. ■

**HÉLÈNE MONTELLY**

BUREAU NATURA 2000, MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE

2. www.espaces-naturels.fr/natura2000

Notre perception de ce nouveau décret Natura 2000 est plutôt sévère. Avec ce décret, le risque est grand de voir se développer une pratique « sauvage » de l'enduro. Le texte prévoit, par exemple, que toute manifestation sur un site Natura 2000 devra être précédée d'une évaluation des incidences, voire d'une étude d'impact. En ce qui concerne les motos et quads, aucun seuil n'est fixé, qu'il s'agisse d'une manifestation d'ampleur internationale ou d'une petite épreuve régionale, les mêmes obligations s'appliquent. Pour les petites associations, le coût est totalement disproportionné. Elles n'ont pas les moyens de s'offrir ce type d'étude, ce qui conduira inéluctablement à la disparition de ces manifestations. Alors que va-t-il se passer? Ne pensez pas que les passionnés vont renoncer à leur sport. Les uns ou les autres vont se réunir avec quelques copains, ils vont dévisser leur plaque d'immatriculation et, sans rien demander à personne, ils vont pratiquer l'enduro sans contrainte, sans s'inquiéter de l'impact sur les espaces naturels. Allez les contrôler!

Cette approche est clairement contreproductive. Par ailleurs, sur le long terme, elle diminue le poids de la Fédération qui a pour objet de contrôler et d'encadrer l'activité, de lui donner des règles de pratiques et d'éthique. Tout ce passe comme si on voulait supprimer l'enduro. Savez-vous que même les sites permanents de pratique de sport moto, dès lors qu'ils sont situés sur un site Natura 2000, seront soumis à évaluation d'incidences? Plutôt que de vouloir annihiler l'enduro et le sport moto, il vaudrait mieux aider la Fédération à renforcer son contrôle pour permettre un partage des zones Natura 2000, respectueux de l'environnement.

>>> Mél: [president@ffmoto.com](mailto:president@ffmoto.com)

Chargé de mission **France nature environnement**

**Maxime Paquin**

## « Nous attendons ce décret, mais... »



Bien sûr, il n'est pas question d'évaluer les incidences du moindre coup de pioche, cependant ce décret pourrait être nettement amélioré. Ainsi certaines activités impactantes ont été omises de la liste nationale. Les créations de sentiers de randonnées, de *via ferrata*, de voies d'escalade, les aménagements et la pratique de la spéléologie... pour ne citer qu'elles, ne seront pas systématiquement soumises à évaluation. Par ailleurs, la question des seuils financiers, notamment, pose problème. Ce n'est pas parce que le budget d'une manifestation sportive est inférieur à 100 000 euros qu'elle n'a pas d'impact: dans les Vosges, chaque année, une course de ski de fond se déroulait sur une zone de présence du grand tétras...!

Le décret avalise également des seuils de surface qui n'ont pas de fondement biologique. Ainsi la mise en valeur de terres incultes ne fait l'objet d'une étude d'impact qu'à partir de 50 ha. Or, on sait très bien, par exemple qu'une pelouse à orchidée peut très bien concerner moins de 1 ha...

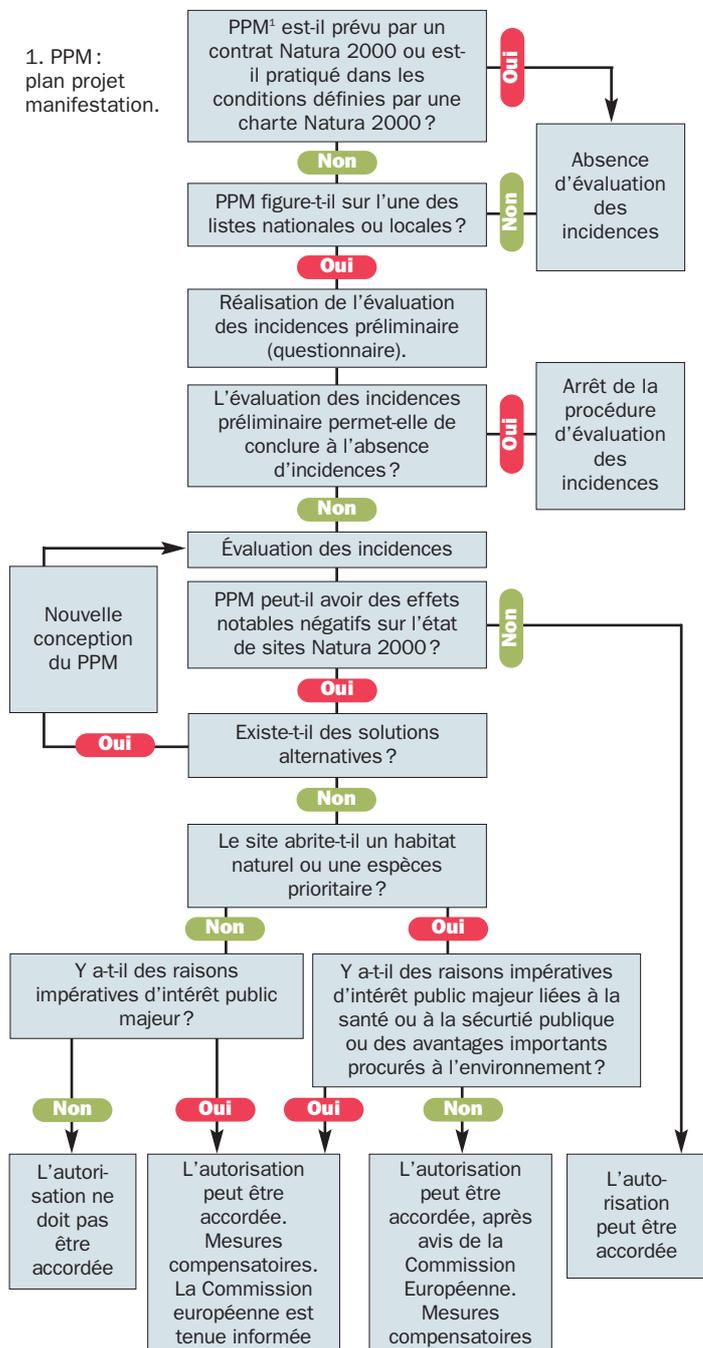
Quant aux travaux forestiers dont l'évaluation est limitée à l'intérieur du site Natura 2000... d'une part, c'est contraire à la directive européenne; d'autre part, ce n'est pas pertinent. Prenez les chauves souris, leurs sites de reproduction font bien partie intégrante des sites Natura, mais, souvent, pas leurs territoires de chasse. Du coup, le décret crée même une insécurité juridique. Imaginez une coupe rase autour d'un site Natura 2000, une association pourrait se prévaloir (et gagner) en justice pour atteinte à une espèce d'intérêt communautaire. Pour contourner ce problème, FNE avait d'ailleurs proposé d'intégrer les territoires de chasse aux périmètres Natura 2000.

Vous voyez, il y a beaucoup à dire, d'autant que des listes départementales vont encore être négociées localement. Cela signifie qu'il va falloir se mobiliser fortement pour y faire inscrire les activités impactantes. Se mobiliser... C'est peu dire quand on connaît les rapports de force. ■

>>> Mél: [nature@fne.asso.fr](mailto:nature@fne.asso.fr)

### Évaluation des incidences Parcours imposé

1. PPM : plan projet manifestation.



# Peut-on partager la subjectivité du regard sur le paysage ?

## La rencontre des regards pour éviter amnésie et muséification

**Sur quoi se fonde notre appréciation de la qualité d'un paysage ? Une étude, réalisée au cœur du causse de Sauveterre, montre que ce jugement varie en fonction de l'histoire des individus et s'organise en fonction de plusieurs schémas mentaux. Elle identifie également comment la perception peut se modifier par la rencontre d'autres regards, ceux d'autres usagers du territoire.**

« Le causse, c'est joli ! ». La réplique est issue des *Inconnus de la terre*, un film documentaire de Mario Ruspoli qui traite de la paysannerie lozérienne en 1961. Le réalisateur interpelle ainsi un berger du causse Méjean, (Lozère) qui réplique « Oh ! C'est joli pour les étrangers, mais pas pour nous autres. » Puis il ajoute qu'il y vit bien et que pour rien au monde il ne demeurerait en ville. Le décalage entre l'appréciation esthétique d'un espace, passant par le regard extérieur de « l'étranger », et une forme d'appréciation personnelle résultant d'un vécu et d'une mémoire... est devenu une évidence. La question est alors de savoir sur quoi se fonde le regard que l'on porte sur un paysage et sur quoi repose l'évolution de cette perception.

Une étude<sup>1</sup> menée sur le territoire « Causses et Cévennes » (2006) s'est intéressée aux différents regards portés sur le causse Méjean. Elle révèle que la différence de perception du paysage s'appuie principalement sur le fait que le regard soit endogène (celui des gens qui connaissent les lieux parce qu'ils y vivent au quotidien) ou exogène (ceux qui viennent de l'extérieur). Mais, surtout, elle montre comment la fréquentation commune de l'espace, par les habitants et les usagers venus de l'extérieur, constitue un croisement fertile et engendre une modification du regard sur le paysage ; l'étranger qu'il soit touriste, scientifique, peintre... jouant le rôle de révélateur.

**Des modèles.** Trois grands modèles ont émergé de l'étude. Ils ont permis de comprendre les différents schémas mentaux permettant à chaque catégorie d'acteur de percevoir le paysage.

• **LE MODÈLE PASTORAL.** Forgé à partir du 16<sup>e</sup>

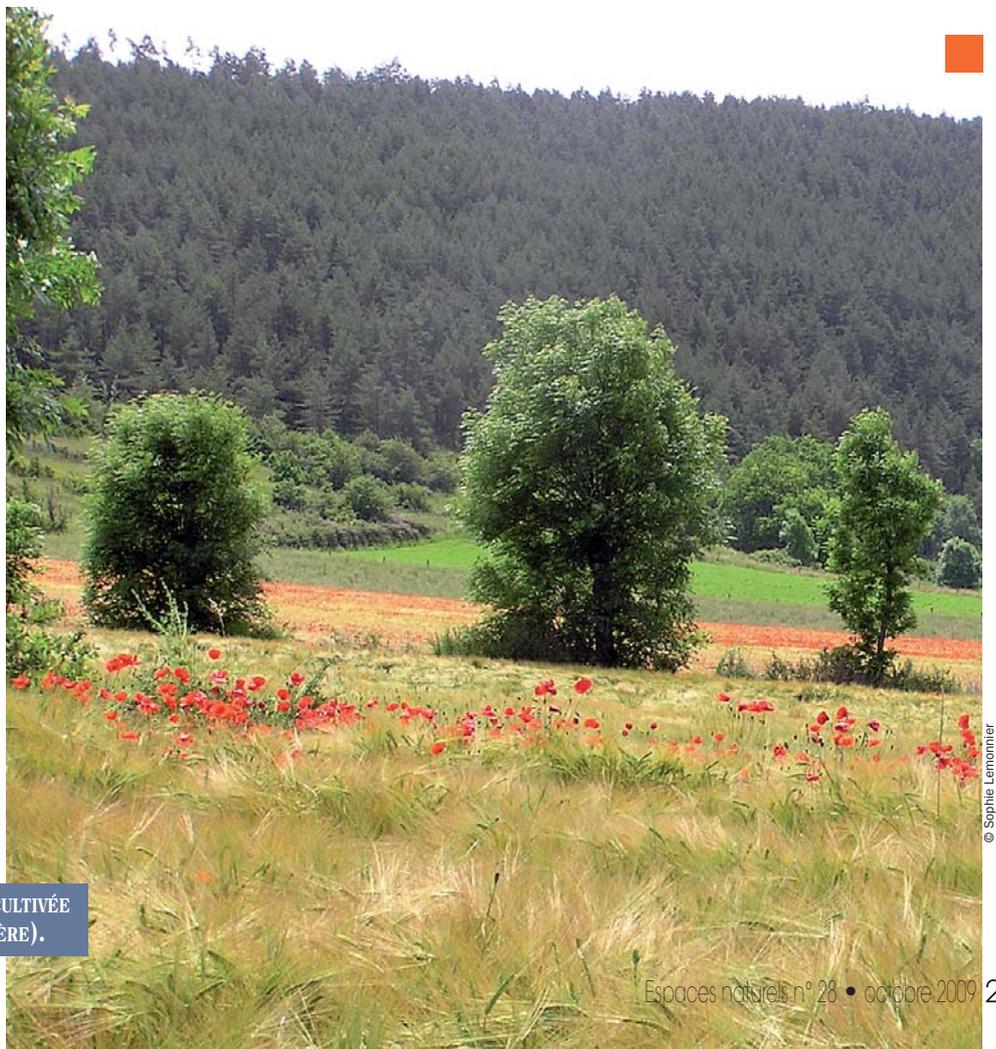
siècle, il est caractérisé par une vision de la belle campagne cultivée et bucolique. L'utilité et la fécondité y sont clairement assimilées à la beauté, renvoyant à l'idée d'harmonie entre l'homme et la nature domestiquée et de bien-être social lié à l'abondance des récoltes.

Dans la commune étudiée (à l'ouest du causse de Sauveterre, où l'économie est basée sur l'élevage ovin en vue de la production de Roquefort, couplé à un tourisme rural que favorisent les paysages du causse et des gorges), ce sont les natifs, et plus par-

ticulièrement les agriculteurs, qui sont les plus marqués par ce modèle.

• **LES MODÈLES DU PITTORESQUE ET DU SUBLIME.** Nés dans la bourgeoisie dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, ces modèles se sont construits en lien avec le développement des voyages et de l'alpinisme (illustré par la peinture de Courbet). Le paysage est celui que le regard embrasse (pittoresque signifie « digne d'être peint ») et qui écrase par son caractère grandiose. Ainsi, accèdent au titre de « beaux paysages » des espaces hier peu prisés, comme friches, marais et causses arides et nus. Ici, l'histoire du territoire étudié est très marquée par cette découverte des paysages pittoresques, avec notamment les gorges du Tarn et le fameux Point Sublime révélés au tourisme à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

1. Entreprise dans le cadre du projet de recherche « Paysages culturels et naturels : changements et conservation » dirigé par Marie Roué, qui fait partie du programme « Paysage et développement durable » du ministère en charge de l'écologie.



« Le causse, c'est joli pour les étrangers. Pas pour nous autres. » Un berger.

CHAMP DANS UNE DOLINE CULTIVÉE  
LANDE DE SOULAGES (LOZÈRE).

• **LE MODÈLE DU SAUVAGE.** Avec la valorisation des paysages pittoresques, non transformés par l'agriculture, le goût pour la nature dite « sauvage » s'est peu à peu développé. Pour le citadin en vacances, le confort rend plus attrayante la vie à la dure. Aussi, tout ce qui jusque-là était considéré comme hostile est désormais valorisé : la nature révèle la fragilité de l'homme. Là encore, ce sont les personnes venues de l'extérieur qui apprécient particulièrement ces espaces perçus comme « sauvages ». Nombreux sont ceux qui trouvent dans l'exploration naturaliste de ces espaces à forte biodiversité un plaisir toujours renouvelé.

**L'évolution du paysage.** Ces représentations sont-elles figées ? Que se passe-t-il notamment face à l'évolution du paysage, qu'elle soit le fait d'activités humaines ou causée par des dynamiques naturelles ? La recherche conduite dans les Grands Causses est à ce titre significative. En effet, ici, la fermeture progressive du paysage pose problème en termes d'évolution économique et de biodiversité. L'étude montre que, là encore, un clivage s'opère entre le regard endogène et exogène. Mais elle révèle que le regard des habitants est susceptible d'évoluer. Pour ce qui est de l'appréciation esthétique, la vision extérieure tend à valoriser le « causse nu », les touristes de passage étant généralement peu attirés par les parties boisées. *A contrario*, dans la commune étudiée où les anciens parcours à moutons sont aujourd'hui dominés par le pin sylvestre et le buis, les résidents permanents apprécient ces espaces boisés qui font partie intégrante de la mosaïque paysagère (composée de cultures, parcours et landes, steppes, petits bois et forêts). Dorénavant, ces boisements sont perçus comme identitaires. Cette acclimatation des regards se traduit d'ailleurs par les propos d'un habitant septuagénaire natif du causse : « On s'y est habitué, on finit par aimer. »

Une autre évolution forte des paysages de la commune concerne les « défriches », anciens espaces forestiers ou de parcours labourés pour une mise en culture. Ici, au-delà des clivages entre regards intérieur et extérieur, ce sont les regards des locaux qui s'affrontent : d'un côté, les agriculteurs apprécient ces espaces, symboles d'une forme de reconquête de l'espace pastoral ; de l'autre, certains locaux, et en particulier les anciens, souffrent de ces changements rapides, perçus comme une mutilation du paysage : « Ici, ils n'ont pas fait du sylvo-pastoralisme, ils ont fait du destructionnisme » tempête l'un d'entre eux.

**La confrontation des regards.** Un autre moteur de l'évolution des regards s'opère à travers une fréquentation com-

mune des espaces dans le cadre d'un tourisme fidèle (certains revenant chaque année depuis plus de 30 ans ou finissant par s'ancrer dans ce lieu). Des changements subtils s'opèrent alors dans la façon de vivre et de regarder l'espace.

Pour les personnes venues de l'extérieur, valorisant souvent tout ce qui se rattache à la vie passée, cette rencontre se traduit plutôt par la prise en compte des réalités contemporaines de la vie rurale. Leur regard s'ac-

commode mieux des signes de la vie moderne (une bergerie neuve, les défriches...) dès lors qu'ils sont justifiés par le maintien de l'activité économique rurale.

Pour les locaux, cette rencontre conduit à de nouvelles pratiques de l'espace, comme la randonnée, la baignade, la photo ou encore l'approche naturaliste. D'une façon générale, ces pratiques partagées débouchent sur un intérêt stimulé pour le patrimoine sous toutes ses formes.

**Pour le gestionnaire.** Cet exemple permet de mesurer l'importance qu'il y a à s'intéresser à la diversité des regards portés sur les espaces que les gestionnaires ont à gérer : ici l'acclimatation du regard conduit les habitants à vivre comme identitaire l'espace boisé que l'histoire récente a inscrit dans le paysage, et dont l'extension pose problème du point de vue de la biodiversité. Tandis qu'il est question de conserver des paysages culturels, cet attachement est à prendre en considération.

Cette potentielle évolution des regards montre tout l'intérêt qu'il y a à consacrer du temps à l'échange avec les gens du lieu : écouter ce qu'ils ont à dire sur ce territoire, leurs pratiques, leurs savoirs vernaculaires et, ainsi, enrichir et complexifier la connaissance que l'on peut en avoir mais aussi, peut-être, leur faire passer un peu de son regard naturaliste. Cette rencontre des regards permet d'éviter l'incompréhension et les écueils de la muséification d'un côté, de l'amnésie d'autre part. Un paysage, c'est un regard, un paysage évolue, les regards aussi. ■

SOPHIE LEMONNIER - FORMATRICE SUPAGRO FLORAC

>>> Mèl : [sophie.lemonnier@educagri.fr](mailto:sophie.lemonnier@educagri.fr)

## Aller plus loin

*Paysages des gens d'ici, paysages des gens d'ailleurs, le croisement fertile des regards.* Sophie Lemonnier, mémoire de fin de Master 2 Environnement : milieux, techniques, sociétés, 2008, 84 pages (à demander à l'auteure).

## Méthodes d'enquête

Trois méthodes complémentaires permettent d'aborder les représentations paysagères. Associées à des entretiens semi-directifs, elles sont utilisées pour faciliter l'expression des personnes enquêtées sur leurs lieux et paysages :

- **Le dessin d'une carte coutumière.** Il est demandé aux personnes de crayonner une représentation cartographique des espaces fréquentés et appréciés (voir dessin).

- **La spatialisation cartographique.** Les lieux évoqués sont ensuite repérés sur une carte au 1/25000° agrandie du territoire étudié, la carte jouant le rôle « d'excitateur de parole ».

- **Les préférences photographiques.** Une série de quinze photos représentant la diversité des paysages du territoire étudié est soumise à l'appréciation de la personne, qui commente chacune des photos et explicite ses préférences.



© Serge Laurent - Wikipédia

CARDABELLE (CARLINE À FEUILLES D'ACANTHE) DANS LE CAUSSE MÉJEAN.

CARTE COUTUMIÈRE D'UNE RÉSIDENTE SECONDAIRE : AU CENTRE DE « SES » PAYSAGES, LA MAISON RESTAURÉE. CETTE FORME DE REPRÉSENTATION EST UTILISÉE AVEC LA CARTE GÉOGRAPHIQUE COMME EXCITATEUR DE PAROLE (VOIR ENCART).

## Carte coutumière



Dans le contexte local du marché de l'agneau, les résultats économiques sont satisfaisants.



© SYMEL

MOUTONS ET ÉLEVEURS DANS LES LANDES DU NORD DU COTENTIN.

**Démonstration est faite :** les landes à bruyères atlantiques s'avèrent rentables à exploiter pour l'éleveur. Outre une collaboration active avec l'agriculteur, les gestionnaires y trouvent bénéfice en termes de gestion du milieu. Mode d'emploi.

# Les landes à bruyères atlantiques ont une valeur économique

## Gains techniques et pécuniaires pour l'élevage ovin

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, on estime à 90 % les surfaces de landes à bruyères atlantiques disparues à la faveur des mutations économiques et sociales de l'ère industrielle. Aussi, avec le projet européen *Heath*<sup>1</sup>, le syndicat mixte espaces littoraux de la Manche<sup>2</sup> (Symel) a cherché à connaître les conditions optimales de l'utilisation des landes sèches pour l'élevage ovin en vue de leur entretien. Cette étude de terrain met en évidence la possibilité de gains techniques et pécuniaires pour les éleveurs. Elle chiffre la valorisation économique des landes en se fondant sur les économies de foin et de travail.

**Pâturage sur la lande.** Dans les landes du Nord Cotentin (1 000 ha), deux sites majeurs sont pâturés par des ovins tandis qu'un troisième est, depuis 2004, abandonné par l'élevage et soumis à des incendies récurrents. Le Symel a étudié deux systèmes d'exploitation de ces landes pâturées afin d'en transposer les aspects les plus intéressants sur le site non pâturé. L'optique étant bien sûr celle d'un intérêt partagé avec l'éleveur.

L'analyse des pratiques conduites sur l'un des sites pâturés a permis d'estimer les apports de la lande à l'alimentation des troupeaux. L'approche tient compte du partage en lots, du calendrier de pâturage, des besoins théoriques annuels des ruminants. Dans ce système d'exploitation, on a pu vérifier que la lande permet de couvrir environ 35 % des besoins annuels de 150 brebis. L'approche est saisonnière : les brebis mettent bas de décembre à mars sur les prairies de l'exploitation. Délivrées de leurs agneaux, elles gagnent la lande en avril-mai.

La lutte<sup>3</sup> a lieu en août. Les besoins physiologiques pour la fin de gestation n'étant plus couverts par les apports de la lande, les ovins regagnent les prairies fin-octobre.

Les intérêts de ce système, en plein air quasi intégral, sont nombreux. Les prairies sont dégagées durant toute la belle saison. Grâce au passage extensif sur la lande, les traitements sur les mères sont réduits à un vermifuge annuel. Les agneaux ne sont pas vermifugés avant leur vente. Par ailleurs, la surveillance du troupeau sur la lande est limitée, ●●●



LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES LANDES AU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE. Près de 150 éleveurs

professionnels utilisent autour de 2 300 hectares de landes atlantiques en France.

Leurs situations et leurs histoires sont très diverses : la Manche présente des élevages traditionnels, avec des pratiques pastorales et savoir-faire transmis. Les monts d'Arrée (Finistère) sont aussi le lieu de pratiques traditionnelles de fauche (utilisation en litière). Traditionnels ou nouveaux usagers, une grande majorité (65 %) considère le recours à la lande comme un paramètre technico-économique à part entière. Pour près d'un quart, dont les éleveurs du Cotentin, la lande occupe une place majeure dont l'éleveur ne saurait se passer sans compromettre la viabilité économique de son exploitation. Pour tous, l'usage actuel des landes s'inscrit dans diverses formes de partenariat public-privé (pacage communal, MAE, conventions CEL, conseils généraux).

Mél : louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr

soit par l'habitude des animaux, soit par une clôture fiable. Ainsi, pendant six mois, l'éleveur annule les charges d'alimentation. Les coûts sanitaires et le temps de surveillance sont minimisés, sans répercussion sur la reproduction et la productivité numérique du bétail.

### Résultats écologiques

**et économiques.** Élaboré avec Michel Meuret de l'Inra-Sad Avignon, un protocole de suivi du comportement alimentaire des brebis sur la lande montre que la molinie bleue, les jeunes pousses et fleurs d'ajonc

## Pâturage estival sur landes 7 clés pour réussir

- 1 • Disposer d'une surface minimale de 50 ha de landes pour travailler à terme avec un atelier d'environ 50 brebis.
- 2 • Avoir une clôture sûre du site, et un parc de contention adapté.
- 3 • Prendre une à deux saisons afin qu'un troupeau réduit constitué de mères en bonne santé (dentition complète, bonne vigueur, 5 ans maxi) puisse apprendre la ressource et le site.
- 4 • Anticiper sur un à deux ans une préparation progressive de la végétation du site afin que la ressource soit accessible en hauteur et densité au troupeau (broyage-exportation, brûlis dirigé).
- 5 • Conserver dans la troupe des animaux expérimentés sur le site, puis augmenter progressivement, en fonction de la surface utilisable, le nombre d'animaux pour aller à terme vers un chargement de l'ordre d'une brebis/ha sur la saison. Adjoindre des agnelles de renouvellement pour conserver l'apprentissage et la connaissance du site par le troupeau.
- 6 • Suivre conjointement avec l'éleveur l'état corporel<sup>4</sup> du troupeau, afin d'anticiper les éventuels problèmes et de décider des dates de retrait de la lande.
- 7 • Suivre l'évolution de la physiologie de la végétation, par photos fixes par exemple, et de sa composition sur les secteurs préférés du troupeau. En rendre compte à l'éleveur régulièrement. ■

d'Europe, les pousses non florifères des bruyères cendrées et callunes sont successivement consommées dans la saison.

Le troupeau fonctionne, en parcours, sur 200 ha de lande basse ; le chargement instantané ovin est inférieur à une brebis par hectare.

L'étude laisse apparaître une situation écologique du site pâturé jugée satisfaisante au niveau des cortèges floristiques représentés et, surtout, au niveau de la physiologie de la végétation. L'entretien assuré par les bêtes permet de ralentir la dynamique d'embroussaillage, de maintenir l'accessibilité et de limiter le risque incendie. Des actions ponctuelles de dégage- ment de végétation par broyage-exportation (cf. *Espaces naturels* janvier 2009) ou par brûlis dirigé complètent et renforcent l'action des ruminants.

Les résultats techniques et économiques de l'éleveur ont pu être analysés par un bureau d'étude : Ovin conseil. Ils sont apparus satisfaisants dans le contexte local du marché de l'agneau, lui-même favorisé par rapport au contexte national. Une forte demande traditionnelle de viande d'agneau soutient en effet ce marché, lui conférant une situation de niche. De plus, une bonne maîtrise des charges sur cet atelier ovin, notamment grâce aux superficies de landes exploitées, renforce ces résultats.

**Transposition.** Après analyse de ce système d'exploitation, une transposition a été réalisée avec un éleveur volontaire sur un site plus embroussaillé : un an avant l'arrivée d'un troupeau réduit, des travaux préalables d'ouverture dans la végétation ont été réalisés.

La première saison, vingt brebis « novices » ont occupé 45 ha de lande et découvert le site et ses ressources. Un suivi mensuel a été réalisé et les résultats d'indice d'état corporel<sup>4</sup> des bêtes montrent un temps d'adaptation, puis une stabilisation par rapport à l'utilisation de la ressource disponible. Cette stabilisation permet d'optimiser la réussite de la lutte.

Le retrait de la lande est effectué fin-octobre dès l'infléchissement des notes d'état corporel. Après mise bas, on note que les résultats de prolificité et productivité du groupe sont comparables à ceux des animaux restés sur les prairies durant l'été. L'éleveur qualifie le résultat de très satisfaisant.

Les deux saisons suivantes, des agnelles de renouvellement ont été intégrées au lot sur lande afin de conserver cet acquis. Les travaux d'ouverture de végétation ont continué durant les deux hivers.

Le chargement instantané a augmenté progressivement jusqu'à pratiquement une brebis/hectare.

Les diverses possibilités de subventions du

pâturage sur lande n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'étude, l'idée étant que la viabilité du système devait se démontrer sans soutien financier extérieur. ■

ERIC OULHEN - SYMEL

>>> Mèl: [eric.oulhen@cg50.fr](mailto:eric.oulhen@cg50.fr)



Le dégage-  
ment  
de la végétation  
par broyage  
ou brûlis dirigé  
complète l'action  
des animaux.

© Le Toump

FLORAISON  
DE BRUYÈRE.

## Les landes à bruyères atlantiques Intérêt écologique

Espaces naturels peu ou pas modifiés par notre vie moderne, les landes à bruyères atlantiques sont un refuge pour une flore caractéristique et pour nombre d'animaux qui y trouvent une quiétude nécessaire.

Leur valeur écologique découle de deux facteurs : la superficie résiduelle d'habitats de landes en Europe, et la présence d'espèces végétales et animales caractéristiques, ce second facteur étant lié au premier. ■

1. Le projet *Heath (Heathland, Environment, Agriculture, Tourism and Heritage)* a réuni, de septembre 2004 à décembre 2008, six partenaires européens sur le thème de la gestion durable des landes atlantiques. Ce projet a tenté, entre autres, d'explorer les possibilités de valorisation économique locale des landes à bruyères, afin de (re)créer un lien entre le paysage et la communauté locale, de (re)donner une utilité sociale aux landes. >>> [www.theheathproject.org.uk](http://www.theheathproject.org.uk)

2. Le syndicat mixte espaces littoraux de la Manche (SYMEL) gère environ 4 500 ha dans la Manche pour le compte du Conservatoire du littoral et du département. Les landes représentent 1 000 ha sur le nord du département. >>> [www.symel.fr](http://www.symel.fr)

3. Accouplement.

4. La note d'état corporel est une méthode relative d'évaluation de l'état d'engraissement des brebis. Elle consiste à palper les brebis au niveau de la région lombaire afin d'évaluer le dépôt adipeux, constituant la réserve corporelle des brebis. Elle permet d'évaluer individuellement chaque animal, et par moyenne, l'état général de la troupe.

# Dans les pas de Stevenson

Le récit d'un périple en nature comme support de développement

**Près de 15 000 randonneurs chaque année ! L'association « Sur le chemin de Robert Louis Stevenson » a réussi ce tour de force en fédérant plus de 100 prestataires publics et privés (hébergeurs, restaurateurs, loueurs d'ânes, transporteurs, collectivités locales...) sur un parcours long de 250 km, traversant 28 communes et 4 départements. Résultat : un chemin vivant, identifié par le public et des retombées économiques pour le tissu local.**



**L'ÉCRIVAIN ROBERT LOUIS STEVENSON, AUTEUR NOTAMMENT DE *L'ÎLE AU TRÉSOR*, RETRACE LE RÉCIT DE SON PÉRIPE (1878) DANS SON OUVRAGE *VOYAGE AVEC UN ÂNE DANS LES CÉVENNES*.**

**E**n 1878, Robert Louis Stevenson a 28 ans, il quitte Le Monastier/Gazeille avec pour unique compagne Modestine, l'ânesse portant son bât. Douze jours plus tard, au terme d'un périple de 220 km, il atteint Saint-Jean-du-Gard. C'est à travers *Voyage avec un âne dans les Cévennes* qu'il nous livre le récit de son épopée. Aujourd'hui, presque un siècle et demi plus tard, le chemin de Stevenson est l'un des GR les plus connus de France et l'association « Sur le chemin de Robert Louis Stevenson » s'est constituée pour faciliter le voyage sur cet itinéraire et en assurer

la promotion. Ensemble, les membres de ce réseau ont créé des outils de communication, mis en place les services réclamés par les marcheurs et proposent régulièrement des événements culturels. Le travail ainsi mené, avec l'aide de nombreux partenaires institutionnels, a fait du chemin de Stevenson un véritable outil de développement pour les territoires concernés.

**Origine.** En 1994, une « bande de potes » (comme ils aiment à se définir) fait un

constat assez simple : l'activité économique locale a besoin d'être confortée et il est possible de structurer l'offre grâce au balisage du GR réalisé un an plus tôt par la Fédération française de randonnée pédestre ; le support littéraire constituant une opportunité. L'aventure de cet écrivain représente un potentiel pour le territoire.

Elle permettra, en outre, de créer du lien entre les différents types d'acteurs<sup>1</sup> et de développer un tourisme respectueux de l'environnement.

Reste à organiser les services et à faire connaître l'itinéraire. Un long travail dont la réussite doit beaucoup à la motivation de l'équipe associative.

**Marcher.** La première initiative de l'association proposait aux hébergeurs, élus, institutionnels concernés par l'itinéraire une « formation-action » consistant à le suivre à pied afin de connaître quelques étapes et pouvoir renseigner les marcheurs. Chaque soir, une table ronde dans le village avec l'ensemble des acteurs potentiels présentait le projet et cherchait à les impliquer dans l'aventure.

Mais, très vite, il a fallu développer la communication : présenter le chemin et les possibilités d'hébergement, de location d'ânes, d'accompagnement. Puis, au fur et à mesure de l'évolution de la demande, proposer une formule de pique-nique chez les hébergeurs pour pallier le manque d'épicerie sur certains secteurs, accompagner l'installation de transporteurs de bagages, conseiller les Vttistes et cavaliers, etc.

Aujourd'hui, l'association se voit interrogée sur les coordonnées GPS du tracé, sur les réservations en ligne ou encore sur les tronçons accessibles aux personnes handicapées... Parallèlement à ces deux axes de structuration et de promotion, l'association souhaite depuis quelques années mettre en avant l'histoire littéraire du chemin en proposant des événements culturels (ex. : 130<sup>e</sup> anniversaire du voyage de l'écrivain en Cévennes en 2008). Ceci afin de contribuer à la promotion du produit mais également à l'animation du réseau permettant aux différents acteurs de travailler ensemble.

La popularité de Stevenson dans le monde anglo-saxon fait que beaucoup d'Anglais, d'Américains, de Canadiens, d'Australiens, de Néozélandais fréquentent ce chemin. Ce qui permet l'étalement de la saison.

**Difficultés.** L'animation du réseau reste une préoccupation de tous les jours. Créer du lien entre une centaine de professionnels répartis sur un linéaire de 250 km constitue sans aucun doute la part la plus difficile de la mission mais aussi la plus intéressante. Il est nécessaire également de bien respecter le rôle de chaque organisme dans cette aventure collective et de gérer la relation privé/public (indispensable mais parfois délicate). L'association regroupe des professionnels qui ont un intérêt privé dans le développement de l'itinéraire, elle doit sans cesse se battre pour faire reconnaître l'intérêt du projet pour le territoire, ses ser-

vices publics, ses commerces et son image, pour faire admettre qu'en faisant la promotion du chemin, l'association contribue à celle de la région dans son ensemble. D'autant que le GR traverse vingt-huit communes, quatre départements et trois régions, un découpage administratif qui est loin de faciliter les choses!

Le financement<sup>2</sup> de ses actions est également problématique pour l'association qui ne bénéficie d'aucune retombée directe: elle accompagne les randonneurs dans la préparation de leur séjour mais ne vend pas le produit.

**Ensemble.** Ce travail n'aurait pu aboutir sans la collaboration de certains partenaires, comme les comités départementaux de tourisme et de randonnée pédestre, le Parc national des Cévennes, les collectivités locales, la quinzaine d'offices de tourisme du chemin, les historiens ou spécialistes de l'écrivain... En effet, la structuration du réseau ne se limite pas aux professionnels, elle passe également par la mise en synergie des institutions, des collectivités et des acteurs culturels et associatifs.

Le résultat est là: le GR 70 est aujourd'hui reconnu à l'échelle internationale et sert de vitrine pour les territoires traversés. Sa fréquentation est en hausse régulière générant des retombées directes pour les professionnels (allongement de la saison d'avril à octobre) et des retombées indirectes pour le tissu économique local. Une belle récompense pour les bénévoles associatifs à l'origine du projet et tous leurs partenaires! ■

FÉLICIE LOUF - ASSOCIATION STEVENSON

>>> Mél: [asso.stevenson@libertysurf.fr](mailto:asso.stevenson@libertysurf.fr)

## Aller plus loin

► Association « Sur le chemin de Robert Louis Stevenson »  
48220 Le Pont de Montvert  
Tél. : 04 66 45 86 31  
[www.chemin-stevenson.org](http://www.chemin-stevenson.org)

### SUR LE GR 70. ICI AU CŒUR DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES, LE PONT DE MONTVERT.

1. Le réseau comprend une centaine de professionnels : 83 hébergeurs, 3 organisateurs-accompagnateurs, 7 taxis-transporteurs de bagages, 5 loueurs d'ânes, 1 intervenant littéraire...
2. Le financement est composé des cotisations des adhérents (53% en 2009), de fonds provenant de collectivités territoriales, État, Europe, ainsi que de sponsors selon les projets. Le budget varie chaque année: 160 000 euros en 2008 (130<sup>e</sup> anniversaire), 58 000 euros en 2009.



ENTRE LE PONT DE MONTVERT ET FLORAC.



Christian Brochier  
Loueur d'ânes

## « Au-dessus des querelles de clochers »

**A**ssociée au chemin de Stevenson, l'image de l'âne a permis de populariser une activité de loisirs-nature méconnue il y a quinze ans. La structuration du chemin en un réseau d'hébergements cohérents, engagés dans un accueil de qualité pour les randonneurs comme pour les ânes, constitue un outil de travail performant. Ainsi, lorsque je veux programmer une randonnée, l'essentiel de la tâche est déjà réalisé!

En fait, l'association « Sur le chemin de Stevenson » a servi de relais avec les institutions du tourisme à l'origine de nombreux accueils de presse. Elle a également été un porte-parole de poids auprès d'interlocuteurs tels la Fédération française de randonnée pédestre ou les décideurs locaux. L'association s'est aussi mise dans la posture de médiateur garant de l'intérêt général lors de rares conflits entre prestataires.

L'effet-réseau se manifeste par toute une série de « petits services » qui rendent mon travail plus facile et confortable. Il peut s'agir du gardiennage temporaire d'un âne mais également des soins vétérinaires d'urgence, ou encore d'une alerte donnée si des clients sont perdus. Nous bénéficions aussi de la fourniture d'informations récentes sur l'état du chemin (neige, chutes d'arbres...). Le réseau offre également – ce qui compte le plus – la possibilité d'un accueil « ami » chaque soir. Mes randonneurs y trouvent bon accueil, chaleur et réconfort. Plus personnellement, la confrontation avec différentes pratiques menées sur le territoire m'a permis d'ajuster ou de relativiser les miennes. Les relations avec mes collègues et partenaires sont souvent devenues amicales, facilitant la collaboration et le plaisir d'une relation de confiance. J'apprécie de travailler dans un réseau transterritorial car cela permet d'échapper aux querelles et mesquineries de clochers. ■

>>> Mél: [anegenti@free.fr](mailto:anegenti@free.fr)



**Outil pédagogique créé dans un vrai tronc d'arbre, Hector permet d'appréhender la biodiversité au travers de différentes fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur.**

LE CAMPAGNOL AU SEIN DE L'ARBRE MORT.

**Relativement simples**, les tests d'évaluation mesurent l'impact d'un outil pédagogique ou d'une animation sur les représentations, les connaissances, les émotions et les comportements du public.

## Comment évaluer l'impact d'un outil pédagogique

# Hector, l'arbre mort, sait convaincre son public

Éduquer à la nature est une mission importante. Mais l'investissement est-il payant? Comment mesurer son impact pédagogique? Réussit-il à faire aimer et comprendre la nature? à faire changer les comportements?

Des méthodes psycho-environnementales existent qui permettent une évaluation. Prenons ici l'exemple de celle menée autour d'animations sur la forêt naturelle.

**L'outil pédagogique.** Hector l'arbre mort est le fruit d'une mutualisation de moyens entre le WWF et Réserves naturelles de France. Il est destiné aux maisons de la nature souhaitant faire découvrir la biodiversité des forêts naturelles à un large public (à partir de 6 ans).

L'outil est organisé autour de douze «ateliers», contenus dans un vrai tronc d'arbre, et abondant de nombreuses thématiques et disciplines sous des formes ludiques variées. Une vingtaine d'Hector sont installés en France. L'arbre peut également être loué à la demande.



Depuis l'automne 2006, près de 850 jours d'animations ont touché un public estimé à 29 000 personnes, plus particulièrement des scolaires et des enfants de 6 à 12 ans.

**Quoi évaluer et comment?** L'évaluation pédagogique vise à mesurer l'impact de l'outil ou de l'animation sur les représentations, les connaissances, les émotions et les comportements du public. Pour ce faire, en 2009, une procédure et des outils d'évaluation ont été définis, reposant sur une mesure avant et après l'animation. Trois outils ont été développés qui s'adressent à un public d'enfants:

- le « déluge de mots », ou modèle des évocations hiérarchisées veut observer d'éventuels changements de la représentation sociale de la forêt naturelle (cf. encart). La structure de la représentation étant, rappelons-le, organisée autour d'un noyau central constitué d'éléments organisateurs stables et d'un système périphérique<sup>1</sup>.

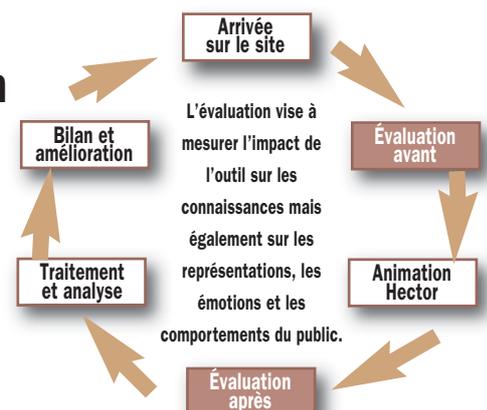
Après toute animation on devrait donc voir apparaître de nouveaux mots venant enrichir l'image de la forêt. Et, effectivement on observe généralement une modification du système périphérique.

On notera aussi cette particularité d'Hector: il touche à l'affect des enfants; sans doute du fait du totem qui interpelle le jeune public plus qu'un livre de classe.

- Un questionnaire « d'accord, pas d'accord » vérifie l'acquisition de connaissances sur des points clés (cf. encadré).

- Un test par le dessin (dessine une forêt naturelle) permet de mettre en relation les deux outils précédents en laissant transparaître la subjectivité individuelle, les émotions et les comportements. En théorie, Hector conduit à observer un enrichissement du dessin: par le nombre d'éléments qui apparaissent, la diversité des catégories; par rapport à l'appropriation de l'objet forêt naturelle (on peut voir, par exemple, apparaître des chemins); par des éléments centrés sur l'émotionnel,

### Processus d'évaluation



ENFANTS ET ADULTES À LA DÉCOUVERTE DU BOIS MORT.

par exemple, pour des enfants, des petits cœurs associés à un arbre...

**Quelques résultats.** Tous les résultats sont le fruit de l'analyse d'un échantillon de 150 enfants de 6 à 17 ans, lors d'animations à Uzès, Lyon, Île-Saint-Denis et Nice, conduites de février à avril 2009.

Le déluge de mots démontre un pouvoir sensibilisateur global, incontestablement lié notamment à la puissance évocatrice de ce vrai tronc d'arbre (effet totem). Cet outil d'évaluation consiste à poser une question du type : « Si vous entendez le mot ..., quels sont les cinq mots qui vous viennent spontanément à l'esprit et dans quel ordre d'importance les classez-vous ? » L'hypothèse que l'animation avec Hector l'arbre mort modifie la représentation de la forêt naturelle chez les enfants a été très clairement validée sur tous les sites. En effet, le noyau central de la représentation (qui en général évolue peu) a été significativement modifié, tout comme le système périphérique de la représentation. Hector l'arbre mort s'avère très efficace pour faire apparaître des notions particulièrement complexes de l'écologie des forêts naturelles (biodiversité, cycle de vie des animaux, niche écologique, recyclage du vivant et naturalité).

Du point de vue des connaissances, Hector l'arbre mort enrichit véritablement la compréhension de l'écologie des forêts naturelles, sujet largement méconnu du public et peu traité dans les maquettes pédagogiques sur la forêt.

Testées sur trois sites, les connaissances sont toujours très significativement supérieures après l'animation (cf. schéma).

Cet impact est renforcé par la projection du film *Mémoires d'un arbre mort*, qui a été conçu indépendamment par WWF et Refora en 2007, mais est souvent utilisé pour introduire ou conclure une animation en salle. Il apparaît très nettement que lorsque l'animation est accompagnée du film, l'acquis de connaissance est signifi-

1. Selon Abric (1994), la représentation sociale se structure autour d'un noyau central constitué d'éléments organisateurs, stables et non négociables. Ces éléments centraux donnent à la représentation sa signification et déterminent la nature des liens entre les éléments (voir encart déluge de mots).



© WWF

cativement plus élevé, car cela permet de relier la découverte d'Hector l'arbre mort à une réalité filmée, sensible et factuelle. L'influence d'une sortie dans la nature présente d'évidence le même type d'effet, même s'il n'a pas été évalué ici.

**On retiendra.** Certaines évaluations d'animation ou d'outils ont montré un faible impact; ce n'est pas le cas pour Hector l'arbre mort, même si l'évaluation a permis également de mettre en évidence des améliorations possibles, concernant, par exemple, l'un des douze ateliers et le déroulement optimal de l'animation. L'évaluation a été un investissement très intéressant pour améliorer l'outil et susciter l'intérêt des animateurs. Dans les mois à venir, elle pourrait se poursuivre pour préciser sur un échantillon plus conséquent les différences d'impacts en fonction des publics. ■

AURÉLIE MORGE, DANIEL VALLAURI - WWF

>>> Mèl: [morgeaurelie@hotmail.fr](mailto:morgeaurelie@hotmail.fr)

Aller plus loin

- ▶ *Les représentations sociales : aspect théorique. Pratiques sociales et représentations*, PUF, p. 11-36.
- ▶ *L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique*, Jean-Claude Abric, Christian Guimelli, Structures et transformations des représentations sociales, Delachaux et Niestlé, p. 73-84.
- ▶ *Guide pour l'évaluation de l'outil pédagogique Hector l'arbre mort*, Aurélie Morge, WWF Marseille, 20 p.
- ▶ *Évaluation de l'outil pédagogique Hector l'arbre mort*, Aurélie Morge, WWF Marseille.
- ▶ Bibliothèque pédagogique des forêts. Sélections du cycle 1 au collège. En ligne. WWF 2009. [www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/education-a-l-environnement](http://www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/education-a-l-environnement)
- ▶ [http://fr.groups.yahoo.com/group/hector\\_arbre\\_pedagogique](http://fr.groups.yahoo.com/group/hector_arbre_pedagogique)

Déluge de mots

Cet outil permet de recenser diverses perceptions et connaissances sur les forêts naturelles. La consigne suivante est indiquée sur chaque fiche d'évaluation : « Écris les cinq mots auxquels tu penses quand je dis "forêt naturelle" ». Les participants disposent de quelques minutes (pas plus de cinq) pour écrire ce qui leur vient à l'esprit. Ce travail de recensement des perceptions effectué, les participants sont invités à classer les mots en fonction de leur rang d'importance.

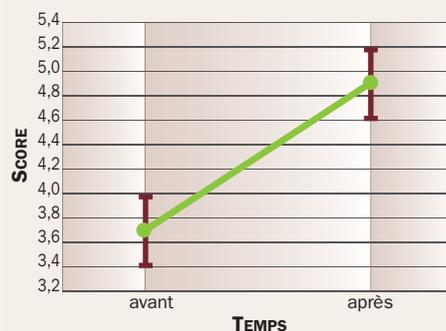
Le poids des mots dévoile la structure de la représentation mentale. Elle est composée :

- d'éléments centraux, donnant à la représentation sa signification et déterminant la nature des liens entre les éléments. Ils sont caractérisés par une fréquence d'apparition et d'un rang d'importance ;
- d'éléments périphériques ayant une fonction de concrétisation, de régulation, de défense par rapport au noyau central. Les éléments périphériques sont caractérisés par une fréquence forte et un rang d'importance faible.

Une évaluation avant et après permet de mesurer le degré de changement de la représentation suscité par l'animation. ■

D'accord Pas d'accord

COMPARAISON DES SCORES AU QUESTIONNAIRE « D'ACCORD, PAS D'ACCORD » AVANT ET APRÈS L'ANIMATION AVEC HECTOR.



Ce test évalue ici les connaissances de 150 enfants âgés de 6 à 17 ans, avant et après l'animation autour d'Hector l'arbre mort. Sept questions sont posées aux enfants qui répondent « d'accord » ou « pas d'accord ». La figure ci-dessus présente les scores moyens et leur écart type (barres verticales) avant et après l'animation.

On peut affirmer que l'outil pédagogique est performant car le nouveau score (après animation) est toujours statistiquement significativement meilleur que le score antérieur à l'utilisation d'Hector.

Ce questionnaire est idéal pour des enfants de 6 à 12 ans qui ont vu plusieurs ateliers (attention à ne pas présenter cet outil comme un contrôle ou une interrogation surprise).

Exemple d'affirmations : « Un arbre mort ne sert à rien » ; « Les champignons peuvent nourrir et recycler les arbres » ; « Les forêts plantées par les hommes sont moins riches en plantes et animaux que les forêts naturelles » ; « Dans la forêt, les animaux les plus nombreux sont les insectes »...

Les enfants peuvent choisir l'option : « Je ne sais pas ». Temps nécessaire à l'évaluation : 10 mn. ■

CÔTEAUX SECS EN AUVERGNE.  
JUSQU'À LA FIN DU 19<sup>e</sup> SIÈCLE,  
LA VIGNE CONSTITUAIT LA CULTURE  
ESSENTIELLE.



Portrait **Président du conservatoire des espaces et des paysages d'Auvergne**

# Yves Geay

## Le pèlerin incontournable

**Passionné et jouant de son expérience passée, le président du Cren d'Auvergne porte sur son engagement un regard lucide.**

Cheveux blancs et carrure plantée, Yves Geay fait figure d'albatros. Il acquiert sa majesté dans le silence du plein vol, quand il vise l'efficacité de l'action. À mi-voix, il se livre. Le timbre est ardent mais c'est presque sous le sceau du secret qu'il accepte, en confidence, de parler de lui : comme s'il s'en s'excusait. Président du conservatoire des espaces et des paysages d'Auvergne depuis cinq ans, l'homme manie le paradoxe de la retenue mêlée d'enthousiasme. Ce passionné construit ses projets comme la mer construit la plage : en se retirant.

« J'avais envie d'avoir une retraite active, ça c'est sûr, ça c'est sûr », répète-t-il. « Je voulais être utile. J'ai découvert le conservatoire par le biais de sorties nature. Je suis rentré au conseil d'administration puis j'ai été élu président ». Ancien ingénieur à l'Inra, il se prête au jeu de l'engagement total, qu'il

défend avec une véhémence révélatrice de ses valeurs fondatrices : « Je déteste les bénévoles sur lesquels on ne peut pas compter ». Trois jours par semaine et 5 000 km par an, ce fils d'instituteur devient donc capitaine. Son équipe ? Une trentaine de gestionnaires d'espaces naturels, dirigée par un jeune directeur, Pierre Mossant, avec lequel il fonctionne en binôme étroit. « Il a l'imagination de la jeunesse, je possède l'expérience. Sans cette confiance totale et cette complémentarité, je pense que je ne serais pas président. On se comprend à mi-mot. On s'auto conforte ».

Pourquoi faire ? L'élu explique qu'il s'est assigné pour mission principale de faire reconnaître le conservatoire au sein de toutes les instances régionales et de le rendre incontournable. Ce n'est pas toujours chose facile. Il y a quelques années, la Diren avait organisé un

colloque sur la biodiversité, en oubliant d'inviter le conservatoire. Constat fait, l'élu mobilise son équipe. Les deux tomes du rapport de synthèse sont étudiés, analysés puis complétés. Une lettre « aimable mais stricte » adressé au directeur permet que ces remarques techniques soient adjointes au document final. Yves Geay se fait sérieux : « C'est au président de veiller à ce que le conservatoire soit respecté ! » Puis il ajoute, malicieux, souriant et complice : « Oh, j'ai râlé, ils s'en souviennent... ! ».

Yves Geay sait trop bien que chaque organisme défend sa propre réputation, surtout dans une région où l'État n'est pas du même bord politique que le conseil régional. Pourtant, si l'on date la scène en 2005, on mesure le chemin parcouru : « À l'époque, la région considérait que seuls les deux parcs constituaient des interlocuteurs valables. Or, aujourd'hui, elle nous demande d'être partenaire et de s'asseoir avec d'autres autour de la table ; tandis que le conseil général vient de nous confier la gestion de ses espaces naturels sensibles. »

**Ce qui m'intéresse c'est l'œuvre commune. Quand je m'engage, j'en rêve la nuit, j'y pense même au cinéma ou quand je suis avec des amis.**

●●● La représentation, le lobbying, les réunions avec les politiques, Yves Geay a multiplié la présence du conservatoire dans de nombreuses rencontres. Il assume ce rôle avec ténacité mais sans grand plaisir : « Ce qui m'intéresse, c'est l'œuvre commune. Je sais que c'est fondamental et que je fais œuvre utile, alors j'y vais, mais je ne suis pas vraiment à mon aise. En tant que chercheur, je n'ai pas eu l'habitude de me "frotter" aux élus. Je suis un homme de terrain, pas un homme de paroles ! Quelques fois je me fais peur. Je pense aux prochaines élections régionales. Imaginez qu'une nouvelle majorité fasse jour. Oh la la la... Si on change !... Il va falloir de nouveau repartir au front. » Le président a fait de la communication un de ses chevaux de bataille, il a d'ailleurs tenu à recruter sur ce poste. Est-il un bon manager ? Yves Geay réfute la question. Il ne la conçoit pas en ces termes. Il explique, veut convaincre, emporter l'adhésion mais pas contre son équipe qu'il veut fédérer. Lors d'un recrutement, il lui est même arrivé de prendre des décisions contre ses propres convictions pour respecter celles de son escouade. « Dans mon ancien métier j'avais l'habitude de ras-

sembler des gens et de les faire travailler ensemble, je continue donc à user de cette compétence ».

Depuis qu'il est président, il s'est d'ailleurs attaché à constituer des binômes élus/techniciens qui représentent le conservatoire dans les différentes réunions techniques ou politiques, celles de la chambre d'agriculture ou du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de l'Allier par exemple auquel il participe. Ses yeux bleus s'illuminent et, sur le ton de la confiance, il lâche : « À mon âge, j'ai découvert une équipe de jeunes salariés enthousiastes et investis, cela a été une nouvelle vie ».

Pour autant, dira-t-on que le mandat se déroule sans difficultés pour le conservatoire ? Celles-ci sont principalement financières. « J'ai commencé un travail sur le mécénat d'entreprise. Il faut du temps pour convaincre un PDG que, philosophiquement, c'est intéressant de participer à la protection des milieux mais je suis prêt à prendre mon bâton de pèlerin. »

Tout le monde dans le conseil d'administration ne s'accorde pas sur le sujet, mais Yves Geay n'en démord pas : « Ils y viendront, c'est juste une question d'état d'es-

prit. Il faut donner du temps aux gens pour qu'ils progressent. »

À l'issue de la rencontre, Yves Geay, se lève... il raconte encore que son travail est enthousiasmant. Les échanges humains et sociaux sont divers : un maire, un agriculteur, un technicien, un notaire... cela « lui va très bien ». Un regret alors ? Il désigne la Limagne qui s'étale en plongée devant lui : « Trop de gens sont des consommateurs de nature, ils viennent aux sorties botaniques mais ne sont pas prêts à donner une heure de leur vie pour conserver cet environnement. Trop peu de bénévoles nous accompagnent ». Égoïsme ? Signe des temps ? Le conservatoire pourtant a rédigé vingt propositions d'actions pour donner des idées à ceux qui souhaiteraient s'investir.

En abordant la question du bénévolat, le président ne vient-il pas de poser celle de l'avenir des espaces naturels ? ■

MOUNE POLI

#### En savoir plus

>>> [www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)

Édité par le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels

**Espaces NATURELS**  
www.espaces-naturels.fr

**1 an  
4 numéros  
33,50 €  
seulement**

*Espaces naturels* est un support d'échanges professionnels pour tous les métiers de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, en poste ou en devenir. La revue s'adresse aux acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires, et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.

S'abonner ? Remplir le bulletin page 41 de ce magazine : Espaces naturels • Mediaterra • Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)



**CI-CONTRE : AVEC L'INCLUSION SOUS RÉSINE, LES PANNEAUX ONT UN BILAN CARBONE ACCEPTABLE. LES SUPPORTS SONT EN CHÊNE, BOIS BRUT ISSU DES FORÊTS AVOISINANTES. ILS SONT FABRIQUÉS DANS LES ATELIERS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD-PAS-DE CALAIS. CI-DESSOUS : LE BALISAGE DIRECTIONNEL EST CONÇU COMME DES PIQUETS DE CLÔTURE.**



© Kevin Wimez - Eden 62

© Kevin Wimez - Eden 62

# Une signalétique à faible empreinte écologique

## Le Pas-de-Calais revoit sa charte signalétique et diminue son écobilan

**Matériaux faiblement énergivores, circuit de fabrication court, il est possible de diminuer l'impact environnemental de la signalétique.**

Joli et peu onéreux, voici généralement les critères qui président au choix d'une signalétique dans les espaces naturels. Trop souvent la panneautique est constituée d'une base hydrocarbure sans qu'aucune inquiétude environnementale ne vienne remettre en cause une telle option.

Une alternative moins dommageable à l'environnement est pourtant envisageable. Le syndicat mixte Eden 62 (outil technique chargé de mettre en œuvre la politique espaces naturels sensibles du conseil général du Pas-de-Calais) a réfléchi aux matériaux et procédés de marquage visant à faire en sorte que l'empreinte écologique soit la plus faible possible. Quatre critères prennent ainsi en compte l'ensemble de l'énergie grise, c'est-à-dire le cycle de vie complet du matériau

et de son recyclage: le circuit doit être court, les panneaux doivent être sobres, résistants et d'un remplacement aisé.

**Les solutions** • Supports de panneaux, les poteaux d'ancrage sont réalisés en chêne de pays. Dans son atelier, Eden 62 transforme le bois arrivé brut des milieux naturels ou forêts environnantes du département. Ainsi sont fabriqués des poteaux, planches, platelages et autres observatoires ornithologiques. Le transport est minimal, le bois est choisi précisément pour sa vocation, il est naturellement sans traitement. Afin de réduire le coût énergétique de transformation, le balisage directionnel par exemple est conçu en poteau type piquet de clôture: 10-12 mm rainuré avec couleurs.

- Les panneaux sont résistants et ont un bilan carbone acceptable. Le choix technique est celui de l'inclusion sous résine (cf. photo). C'est un « millefeuille » de papier kraft baigné dans la résine naturelle végétale et compressé à 2400t, pouvant être recyclé comme combustible (pas d'émission toxique...). Ce choix induit un surcoût financier et les fabricants ne sont pas très nombreux; ce qui suppose d'intégrer

le transport dans le coût environnemental. Pour répondre aux critères d'efficacité et simplicité, la technique utilisée est celle de la gravure

bois. Globalement, il y a peu de transport et le bilan énergie grise est excellent. Les objectifs d'intégration, de résistance, d'empreinte écologique faible, sont remplis. Le coût financier en revanche, est plus important. Par ailleurs, les machines de gravure n'autorisent pas de grande largeur et nécessitent des assemblages.

- L'installation sur site. Les poteaux sont ancrés sans béton et avec des matériaux en bois naturel type chêne ou en bois de récupération (voir schéma).

**Préconisations.** La signalétique doit rester sobre (peu de panneaux; bien intégrés). Le bois, qui doit être retenu comme matériau principal, soulève toutefois la question financière liée à sa gravure.

La sobriété doit rester de mise. On tentera ainsi d'harmoniser toutes les chartes existantes. Il est important également de communiquer sur cette approche globale de respect de l'environnement. Dans cet esprit, le syndicat mixte Eden 62 s'est engagé dans une démarche d'écocertification (Emas – *eco-management and audit scheme*) visant à réduire progressivement l'impact de son activité sur l'environnement (GES, pollutions des sols, eau...). Un bureau d'étude (Egea environnement) travaille à sa mise en place. ■

**CHRISTIAN RINGOT - SYNDICAT MIXTE EDEN 62**

>>> **Mél: c.ringot@eden62.fr**

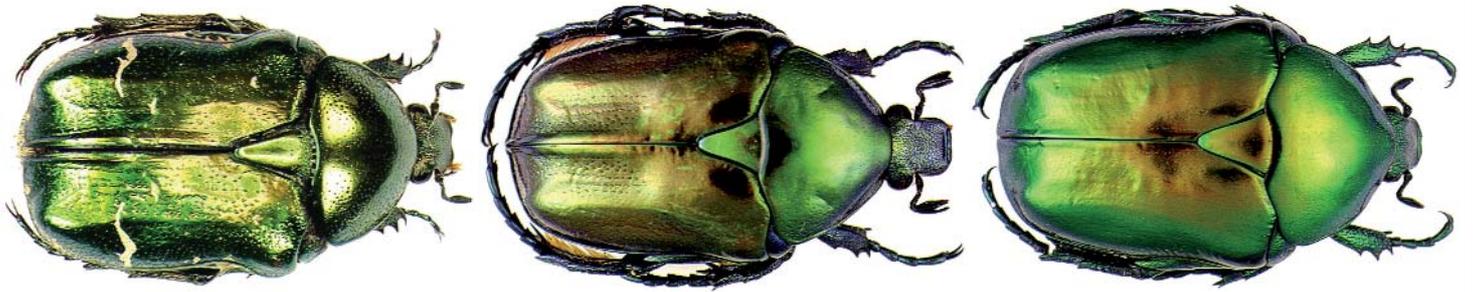


**SUPPORT D'ANCRAGE. MONTAGE EN BOIS EXCLUANT TOUT BÉTON.**

**Les inventaires d'invertébrés** posent des problèmes scientifiques précis dont doit tenir compte le commanditaire, en particulier lors de l'élaboration d'un cahier des charges.

## Commanditer une étude entomologique, mode d'emploi

© Pierre Zagatti



Les invertébrés représentent entre 79 et 83 % de la faune de France<sup>1</sup>. Cette richesse engendre des difficultés conceptuelles, méthodologiques et techniques qui, dès lors qu'il s'agit d'inventorier et de comprendre cette faune, nécessitent de faire appel à un entomologiste. Or, pendant longtemps, les scientifiques se sont satisfaits de la production d'une liste d'espèces accompagnée d'une appréciation toute personnelle de leurs rareté et patrimonialité. Un résultat décourageant pour les gestionnaires puisqu'ils n'avaient pas pour autant les clés permettant une bonne gestion. Aussi, pour un résultat plus concret, gestionnaire et entomologiste doivent élaborer un cadre commun, cohérent, qui permette de produire des informations solides et utiles.

Les groupes entomologiques sont nombreux : papillons (lépidoptères), guêpes et abeilles (hyménoptères), scarabées carabes et dytiques (coléoptères...). Les méthodes et connaissances nécessaires ne seront donc jamais maîtrisées par un même entomologiste. On veillera alors à solliciter le spécialiste *ad hoc* en fonction de la problématique à traiter. On retiendra également que ces choix scientifiques ont pour but de répondre à un questionnement précis et qu'il s'avère donc indispensable de le définir préalablement.

**Démarche à rebours.** L'étude entomologique est une démarche d'investigation ciblée, conduite *in situ*. Les informations recueillies au travers de différentes méthodes d'échantillonnages, associées à des connaissances préexistantes, permettront de

répondre à un questionnement opérationnel tel que : réaliser le suivi de la population d'une espèce ou évaluer l'efficacité des mesures de gestion, voire établir les relations entre une espèce et un milieu...

La caractérisation des points clés d'une étude se construit autour d'une démarche à rebours, laquelle consiste à identifier, en premier lieu, ce que l'on compte faire des résultats, quelle forme ils doivent prendre et comment ils seront exploités. Consacrer du temps à la définition des objectifs (étape 1) est une garantie que les travaux répondront aux attentes des gestionnaires.



**L'étape de terrain implique la capture des insectes, associée à la mise en collection d'un certain nombre de spécimens. Ceci afin qu'une identification en laboratoire avec une éventuelle contre-expertise soit possible.**

S'engage alors la seconde phase qui présente deux aspects tout aussi importants : formuler un questionnement et faire une évaluation des moyens nécessaires et disponibles. En effet, nombreux sont les appels d'offres qui contiennent des aberrations méthodologiques ce qui, notamment, ne permet pas d'entrer dans le budget prévu, ni de répondre à la problématique (quand celle-ci est bien identifiée).

**Concentrez-vous sur le questionnement.** C'est à l'entomologiste de proposer une démarche adaptée au besoin du gestionnaire. Celle-ci doit se baser sur des éléments tels que les objectifs de l'étude, les

informations relatives au site (configuration, éléments remarquables, projets de gestion), la durée envisagée de l'étude, le calendrier et la forme du rendu.

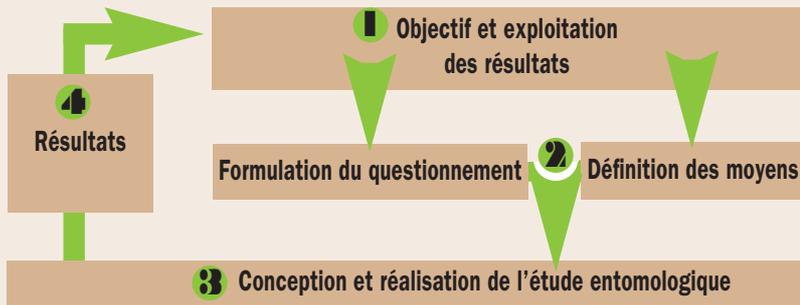
Il est également important d'indiquer un ordre de grandeur du financement prévu. Le moins disant financièrement n'est pas un gage de qualité, en particulier pour les suivis dont les données devront pouvoir resservir 10, 20, 50 ans après...

L'entomologiste doit pouvoir intégrer dans son devis l'ensemble des durées consacrées aux différentes étapes : conception du protocole, préparation du terrain, détermina-

tion du matériel récolté, analyse et mise en forme des résultats. Le questionnement et les moyens étant arrêtés, l'entomologiste propose un protocole, que valide le gestionnaire, puis il le met en œuvre (étape 3). Selon les groupes et les méthodes, il faut alors inscrire la démarche dans un calendrier cohérent avec les rythmes biologiques des espèces. Les études entomologiques peuvent commencer dès la mi-février pour les insectes aquatiques et se terminer fin septembre pour les orthoptères. En conséquence, la phase préparatoire sera initiée au plus tard au cours du dernier trimestre de l'année n-1. La collecte d'informations doit permettre de répondre aux objectifs (étape 4).

## Démarche préalable à la mise en place d'un projet

celui-ci doit impérativement intégrer le facteur temps



## Qui, à part un spécialiste, saura reconnaître ces trois espèces ?

DE GAUCHE À DROITE :

- CÉTOINE DORÉE<sup>1</sup> *CETONIA AURATA* – ESPÈCE COURANTE EN FRANCE – PEU EXIGEANTE.
- CÉTOINE DORÉE<sup>1</sup> *PROTAETIA AFFINIS* – ESPÈCE COURANTE DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES.
- CÉTOINE PRÉCIEUSE *PROTAETIA AERUGINOSA* – ESPÈCE PRÉSENTE EN FRANCE – ÉCOLOGIQUEMENT EXIGEANTE.

1. Du fait de la subtilité des différences, la langue française ne dissocie pas les deux espèces.

Deux types de prospection entomologique peuvent être envisagés au regard des informations qu'elles apportent.

### Méthodes de prospection active.

Chasse à vue, visite des gîtes et des microhabitats, battage des branches basses et des buissons, pièges lumineux, pièges attractifs aérien, pièges de chutes amorcées, élevage des larves... L'entomologiste va à la rencontre des insectes ou les attire à lui et peut ainsi produire une liste d'espèces présentes. Les résultats de deux collectes réalisées par la même personne ne seront pas directement comparables, mais elles permettront d'obtenir des données qualitatives (liste d'espèces) associées à des habitats et des milieux. C'est ainsi que l'on peut établir la liste des espèces patrimoniales, identifier les espèces à enjeu, prendre conscience de la faune présente sur un site et, ainsi, poser les bases d'un ensemble de conseils de gestion visant à préserver l'entomofaune. Des relevés répétés dans le temps tendront à l'exhaustivité (sans l'atteindre), on parlera alors d'inventaire.

### Méthodes de prospection passive.

Un autre type d'étude est conduit au travers d'un dispositif ou d'une démarche très encadrée, où l'entomologiste collecte la faune en limitant l'influence de ses compétences personnelles. Transects, piège d'interception aérien, tente malaise, masse à émergence, substrats artificiels... l'objectif est de produire un jeu de données sous un certain nombre de contraintes et de limiter l'influence de facteurs non reliés au phénomène biologique que l'on souhaite suivre.

Cette approche nécessite la mise en place d'une procédure d'échantillonnage et, par voie de conséquence, la répétition des prélèvements. Sous conditions, ces données, quantitatives (liste d'espèces et dénombrement par espèce de spécimens) permettent la comparaison.

Afin que l'information soit interprétable, il est quasi-indispensable de définir un élément de référence (site, année) qui servira de témoin ou d'état zéro.

## Un ensemble très vaste

Ensemble vaste et complexe, les insectes sont le plus souvent segmentés par groupes taxonomiques : orthoptères (sauterelles, criquets, grillons), lépidoptères (papillons), odonates (libellules)... Parfois ces ensembles sont de nouveau scindés et font l'objet de spécialisation. Ainsi les coléoptères sont séparés en 119 familles (*carabidae*, *cétonidae* ou *tenebrionidae*...).

Un autre mode de division peut s'opérer sur le concept de groupe fonctionnel. C'est-à-dire une faune qui établit une part de son cycle vital en relation avec une fonction écologique, les plus connus sont les insectes pollinisateurs ou encore les coléoptères saproxyliques, dont le cycle passe par une phase associée à la dégradation du bois. ■

Cet arsenal plus exigeant en termes de méthodologie et plus lourd financièrement doit permettre de répondre de manière fine aux questions soulevées. En effet, la réponse quantifiée est souvent plus facile à interpréter dans la mesure où elle permet d'établir des indicateurs chiffrés et comparables. Ainsi, par exemple, c'est parce que l'on a pu obtenir une estimation du nombre d'espèces d'un groupe donné, que l'on peut répondre à une question telle que : « Est-ce que, dans l'absolu, ce boisement présente plus d'espèces que cet autre ? » ; ou, autre exemple, en s'appuyant sur le principe de « capture, marquage, recapture », on peut estimer la taille d'une population à un moment donné et, ainsi, apprécier l'état de conservation d'une espèce ou suivre l'évolution de sa population dans le temps.

Par ailleurs, à l'occasion de l'établissement des indices d'observation, il est possible de produire des valeurs décrivant la densité des espèces dans un milieu (indice linéaire d'abondance par exemple). Ces valeurs vont permettre d'apporter des réponses à certaines questions relatives à la gestion : quelle modalité de gestion est la plus favorable aux insectes pollinisateurs ? Quels insectes pollinisateurs sont favorisés par cette gestion ? Construites sur un modèle reproductible, ces données sont susceptibles d'être mises en relation avec des données recueillies dans des conditions similaires, sur d'autres sites ou plusieurs années après.

La construction d'une étude doit s'intégrer dans un projet d'espace naturel et faire l'objet d'un échange entre le gestionnaire et l'entomologiste pour comprendre les besoins et les contraintes réciproques. Faire appel à un assistant à maître d'œuvre est une solution envisageable pour construire un projet d'étude entomologique dans lequel des personnes possédant une double approche pourront servir d'interlocuteur, mais également évaluer les méthodes proposées, le travail et les résultats. ■

**BRUNO MÉRIGUET**

OFFICE POUR LES INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT

>>> Mél : [bruno.meriguet@insectes.org](mailto:bruno.meriguet@insectes.org)

### Aller plus loin

- Le site web de l'Opie : [www.insectes.org](http://www.insectes.org)
- Opie expertise : [www.insectes.org/opie/etudes-et-expertises.html](http://www.insectes.org/opie/etudes-et-expertises.html)
- *Fauna europaea* : [www.faunaeur.org](http://www.faunaeur.org)
- *Méthodologie de suivis scientifiques des espèces patrimoniales (faune) sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français – Entomofaune*, N. Moulin, S. Jolivet, B. Mériguet, P. Zagatti, 2007, OPIE – PNR Vexin français. [www.insectes.org/opie/elaboration-documents-synthese.html](http://www.insectes.org/opie/elaboration-documents-synthese.html)
- « Combien y a-t-il d'espèces d'insectes en France ? », M. Martinez et B. Gauvrit, 1997, *Bull. Soc. entomol.*

1. Entre 35 186 à 37 349 espèces. M. Martinez et B. Gauvrit, 1997, *Fauna europaea*, 2005.

En 2006, chasseurs et agriculteurs en colère s'opposent à la création d'une zone de protection spéciale en faveur de l'outarde canepetière • La communauté de communes confie à un consultant une mission d'accompagnement à la concertation • **En 2009, des décisions collectives sont effectivement prises.**

# De la colère à l'initiative : la concertation

En Indre et Loire, l'outarde canepetière tire les bénéfices d'accords locaux

**E**n Indre et Loire, la création en 2006 par l'État d'une zone Natura 2000 en secteur céréalière provoque la colère des agriculteurs et des chasseurs.

Confrontée à cette situation difficile, la communauté de communes fait appel à un consultant lui assignant une mission de médiation et d'appui à la concertation. Le but : passer d'une situation de blocage à la mise en route de projets gagnant/gagnant. Comme de nombreuses zones agricoles, la Champagne tourangelle, au centre-ouest de la France, connaît l'abandon de l'élevage, le remembrement, l'intensification agricole... Cette plaine, au sol hétérogène, a toutefois gardé une avifaune assez riche, comprenant l'outarde canepetière<sup>1</sup>, oiseau nicheur et migrateur, autrefois commun dans le grand bassin parisien et aujourd'hui presque partout disparu.

**Colère.** En Champagne, agriculteurs et chasseurs avaient, en 2002, réussi à faire échouer un premier projet Natura 2000. Les agriculteurs connaissaient pourtant les enjeux de la biodiversité puisque, dès 1996, ils avaient souscrit à des mesures de protection de l'outarde. Par cette action, ils s'opposaient à un projet « venu d'en haut » et à des contraintes nouvelles considérées comme sans contrepartie.

Les chasseurs, quant à eux, voulaient défendre leur droit, bien que l'outarde soit non chassable. En avril 2006, après les consultations d'usage, l'État décide malgré tout de créer dans cette plaine une zone de protection spéciale Natura 2000. Elle s'étend sur 13 800 hectares, concerne dix-huit communes et 180 agriculteurs. Pour les agriculteurs et les chasseurs, c'en est trop !

La communauté de communes Loches développement (CCLD) a compétence sur les questions environnementales et Natura 2000 va dans le sens de sa politique. Toutefois, son président, Pierre Louault, agriculteur lui-même et personnalité reconnue, est soucieux de ne pas engager sa collectivité au corps défendant des agriculteurs.

La concertation, un respect mutuel qui n'exclut pas la vigueur des propos.

© Yves Froissard



© LPO - E. Barbellette

**L'outarde canepetière, espèce menacée, emblématique des plaines céréalières.**

1. L'Union internationale pour la conservation de la nature considère l'outarde canepetière comme menacée sur l'ensemble de son aire de répartition qui va de l'Iran à l'Afrique du Nord.

**Tension.** Le médiateur est un consultant expérimenté agronome et écologue, homme de terrain, venu d'un autre département, et clairement missionné par la collectivité. Sur son conseil, celle-ci prend l'initiative de créer un « groupe local de concertation », structure informelle d'échanges qu'elle préside, où sont invités élus, professionnels et associatifs (une cinquantaine de personnes). Cette instance va se réunir neuf fois de 2006 à 2008 et jouera un rôle décisif.

La première réunion, en avril 2006, réunit une vingtaine de participants. Les tensions sont palpables. Bien installées, elles ne peuvent être abordées directement ce jour-là :

pour les uns, les agriculteurs seraient responsables de la disparition de la faune et de la flore sauvages, et pour les autres, les écologistes auraient l'intention de sanctuariser les lieux au mépris des acteurs locaux... Pourtant, les mesures agroenvironnementales mises en œuvre par les agriculteurs depuis 1996 ont permis de stopper la disparition de l'outarde : quinze mâles chanteurs ont été recensés en 2006.

L'étape de médiation va durer jusqu'en septembre. Soixante agriculteurs vont se retrouver « entre eux » lors de trois rencontres organisées à l'invitation du médiateur. De ces réunions, il ressort l'attachement patrimonial à la nature mais aussi la critique virulente d'un système qui corsète des décisions de bon sens.

**Confrontation.** Malgré la crainte qu'elle leur inspire, les uns et les autres sont prêts à la confrontation. Le 31 août, le médiateur convie « en lieu neutre » associations environnementales, fédération des chasseurs et représentants des agriculteurs. Après une série de propos assez vifs entre les participants, Michel Durand, président d'une association départementale de protection des milieux (la Sepant), estime qu'il est possible de jouer « gagnant-gagnant ». Et, lorsqu'un agriculteur sort son carnet pour prendre

date pour une nouvelle réunion, on comprend qu'un «pacte implicite de concertation» s'est créé, qui ne sera jamais remis en cause, malgré les divergences.

En septembre, une rencontre des agriculteurs et chasseurs avec leurs homologues du département voisin de la Vienne, en zone Natura 2000 céréalière à outardes, animée depuis 2002 par la LPO de ce département, achève de vaincre les réticences. Enfin, à la fin octobre, lors d'une première réunion organisée par le préfet, Pierre Louault (rappelons-le, exploitant agricole) accepte de prendre la présidence du comité de pilotage Natura 2000.

**Motivation.** En 2007 et 2008, s'engage une démarche intense, basée sur la concertation entre les divers acteurs, ainsi qu'avec l'administration, laquelle fixe les règles et finance les mesures environnementales. La CCLD, maître d'ouvrage, réalise un appel d'offres pour choisir l'opérateur local Natura 2000. La chambre départementale d'Agriculture, associée à la fédération départementale des chasseurs, la LPO de Touraine et Sepant, sont retenues. Pour veiller à la concertation tout au long de la mise en place du document d'objectifs, le président de la communauté de communes souhaite garder l'appui du médiateur intervenu en phase initiale.

**Difficultés.** En fait, une série de difficultés est prévisible. Le nouveau dispositif des mesures agroenvironnementales mis en place par l'État pour 2007-2012, en apparence souple, cache en fait de nombreuses rigidités dans un contexte où :

- la jachère va cesser de devenir une obligation pour les agriculteurs courant 2007, ce qui peut fragiliser une partie des zones où l'on trouve encore l'outarde.
- Le prix des céréales s'envole, créant une «super-concurrence» face aux MAET, et un risque de désengagement des agriculteurs à leur égard.
- Le risque de disparition de l'outarde est réel.
- Les associations environnementales jouent un rôle important dans la concertation : or elles sont fragiles, dépendantes des sources de financement nécessaires pour un personnel stable et compétent.
- Le problème des montgolfières, qui atterrissent sans vergogne dans les cultures à outardes et les jachères, précisément à l'époque de la nidification, est récurrent.
- Les éoliennes tendent à se développer, sans que l'on ait une idée de leur impact réel sur l'avifaune.

Et bien d'autres problèmes : les cultures contractuelles à outardes, associées à des jachères faune sauvage et les autres jachères hébergent des herbes «salisantes» pour les cultures voisines ; les corbeaux freux, attirés par les jachères, s'attaquent aux jeunes semis des cultures, etc.



**Je suis de ceux qui ont milité contre Natura 2000. À présent, cela fait deux ans que nous travaillons ensemble et vous voulez quitter la table des discussions ?** » Un agriculteur au responsable d'une association de protection de la nature.

**Action.** Pour faire évoluer les mesures agroenvironnementales territorialisées, un groupe de travail local est créé, avec agriculteurs et techniciens de la nature, de la chasse et de l'agriculture. Le souhait local, lorsque surgit un problème pour l'application des MAET, est qu'un petit groupe technique – pas «une usine à gaz» – puisse décider en temps réel, dans la concertation et la confiance, des choix utiles aux oiseaux et aux habitats compte tenu du contexte, notamment agro-climatique.

Par ailleurs, les mesures doivent offrir un cadre technique assez ouvert qui permette des stratégies agronomiques (autoriser des semis de «culture luzerne outardes» sous couvert de céréales, par exemple). Par ailleurs, leur financement doit se situer à un niveau acceptable pour les agriculteurs. Il faut, pour cela, obtenir la décision du ministère de l'Agriculture et de la pêche et l'aval de l'Union européenne.

Le responsable des MAET au ministère de l'Agriculture accepte de venir en discuter sur place en décembre 2007. Devant la motivation de ses interlocuteurs, il décide d'accueillir toute proposition... celle-ci sera envoyée début mars 2008. En mai, des agents de la DDAF et de la DRAF rapportent les conclusions du ministère : d'accord pour une souplesse des mesures, mais c'est le ministère qui reste décideur au final.

**Douche froide.** Pour les interlocuteurs, c'est une douche froide, au point que l'association Sepant veut se retirer de la concertation. Lors du groupe local, un agriculteur s'exprime alors : «Je suis l'un de ceux qui ont ardemment milité contre Natura 2000 il y a quelques années. À présent, ça fait deux ans que nous travaillons ensemble et vous voulez quitter la table des discussions ? Nous aimerions que vous restiez... » En fait la proposition de l'État se trouve plus équilibrée qu'il n'y paraît, elle laisse place à une décision réellement locale que le ministère s'engage à valider au plan juridique. Suite à ces explications, la Sepant reprend place dans la concertation...

**Décisions.** À l'instar des mesures agroenvironnementales, bien d'autres questions ont été débattues dans le cadre de la concertation. Certaines ont dû être posées à une

échelle territoriale plus vaste. Le document d'objectifs est finalement validé par le préfet en décembre 2008.

La règle qui donne pouvoir de décision à un groupe technique local pour les MAET est validée au plan national et européen. Elle devient une option possible pour toutes les zones Natura 2000 en France. Les propositions techniques (comme le semis de luzerne sous couvert de céréales facilitant l'implantation et le désherbage) ainsi que la revalorisation financière des mesures sont acceptées. Pour les montgolfières et les éoliennes, la concertation a lieu dans un cadre départemental.

Sur les onze zones Natura 2000-outardes de la région et des régions voisines, un groupe de travail interrégional Centre-Ouest se réunit à l'initiative de la LPO sur proposition de la Champagne.

Dans l'avenir, bien des questions nouvelles vont se poser. La concertation doit se poursuivre à un rythme suffisant pour faciliter la décision des acteurs légitimes. Le lien de confiance qui permet de décider de façon libre et dépassionnée sur des sujets parfois difficiles et en apparence insolubles doit être maintenu en y associant les nouveaux venus. ■

**YVES FROISSART - INGÉNIEUR AGRONOME, ÉCOLOGUE**

**>>> Mél: [yves.froissart@tfconsultant.fr](mailto:yves.froissart@tfconsultant.fr)**

**Bonne nouvelle, en Champagne, les effectifs d'outardes semblent remonter (24 mâles chanteurs en 2008).**

## Question à l'auteur : Yves Froissart



**Comment choisir un consultant compétent dans le domaine de la concertation ?**

Un consultant doit inspirer confiance et comprendre ses interlocuteurs avec toute leur diversité au plan technique et humain, en sachant garder une vision globale. Il doit être capable de susciter un dialogue individuel et collectif avec un sens aigu de la légitimité de chacun. Il doit être ouvert aux logiques de changement et de projets qui vont donner sens à la concertation. Il doit savoir faire des synthèses et bien communiquer.

De son côté, le consultant ne devrait accepter de s'engager que s'il pense que la concertation peut déboucher dans un délai raisonnable. Pour cela, les éléments clés sont la légitimité du commanditaire et sa volonté de favoriser la concertation, ainsi que les moyens qu'il pourra mobiliser en fonction des problèmes à résoudre. ■



Dans les projets dédiés à la promotion féminine, ce sont les hommes qui parlent.

LA BROUSSE EST UN LIEU DE RÉCOLTE POUR LES FEMMES : BOIS, FRUITS, PLANTES MÉDICINALES... MAIS ELLE N'EST PAS INÉPUISABLE.

© J.M. Lanlo - Fotolia

>>> Afrique de l'Ouest

# Donner aux femmes le pouvoir de choisir

## L'UICN veut promouvoir l'équité sociale pour sauvegarder la nature

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) possède un bureau en Afrique de l'Ouest, à Ouagadougou au Burkina Faso. Ses activités qui s'étendent sur vingt-six pays, au sud du Sahara, comprennent un programme spécialement dédié aux aires protégées.

Parcs, réserves, forêts classées, sacrées ou communautaires... dans ces lieux où se concentrent les dernières richesses vivantes du continent, le programme se focalise sur les modes de gestion des territoires. L'ambition est simple, peut-être simpliste: améliorer les conditions de protection des écosystèmes pour enrayer le déclin – inexorable? - de la diversité biologique. En effet, au bout de cette catastrophe annoncée se profile toujours plus de pauvreté pour les populations locales.

Mais comme rien ne peut se faire sans ceux qui vivent sur le terrain, en assument la responsabilité ou simplement en tirent profit, le programme s'est naturellement attaché à travailler avec les gestionnaires de ces aires protégées: conservateurs, directeurs de parcs, responsables de départements..., en général des fonctionnaires formés pour administrer ces lieux avec l'enjeu de préserver une nature sauvage,

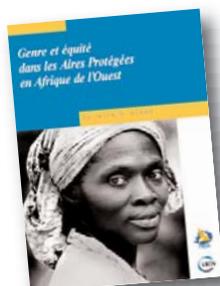
**Au Burkina Faso, un programme mené en faveur de la protection des écosystèmes a conclu à la nécessité de travailler sur l'équité sociale. Un appel à projets sur « l'équité et le rôle des femmes » se heurte pourtant au maintien de l'ordre établi.**

souvent contre l'homme, toujours, ou presque, sans lui. À eux s'ajoutent désormais d'autres acteurs locaux, représentants de groupes d'intérêts privés ou communautaires mais, quel que soit leur statut, chacun rencontre toujours cette urgence: sauvegarder ce qui peut encore l'être.

**Reconnaissance.** La collaboration avec les gestionnaires créait l'espoir de toucher, par ce biais, l'ensemble des populations. Option primordiale. On sait en effet que l'activité de certaines personnes, groupes ou communautés a une incidence importante sur le territoire. Comment ima-

giner une réflexion sur les politiques de gestion sans les prendre en compte? Cependant, la réalité sociale est complexe. Certains individus ou groupes ne sont pas reconnus et, de ce fait, leur parole n'est pas prise en compte. Très différents d'une région à l'autre, ces groupes peuvent être constitués de chasseurs traditionnels, qui parcourent tous les jours le parc défendu; de récolteurs de miel, qui y cachent leurs ruchers; de sculpteurs, qui y prélèvent nuitamment les fûts de bois qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs; de bâtisseurs qui cherchent bambous, pailles, rôniers (palmier); parfois des fétichistes ou des religieux qui trouvent un lieu de prière, de culte... Tous ne sont pas inconnus mais, le plus souvent, ils sont ignorés, puisqu'interdits.

**Les femmes.** L'âge n'entre pas en compte dans cette absence de reconnaissance. En effet, certaines tâches demandent une grande expérience et sont l'apanage des vieux. D'autres exigent une énergie que seuls les



1. *Genre et équité dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest*, Julienne N. Anoko, UICN – Papaco et FIBA, 80 p.
2. *En quête d'équité*, film documentaire, UICN – Papaco, Manivelle production, 35 mn, français et anglais.

**LE COTON ENVAHIT TOUJOURS PLUS D'ESPACE EN BROUSSE, AU DÉTRIMENT DES AIRES PROTÉGÉES. RÉCOLTÉ, IL EST PARFOIS FILÉ SUR PLACE PAR LES FEMMES.**

© G. Paire - Fotolia



jeunes déploient. Cependant, nombre d'activités relèvent du quotidien, autrement dit de la gestion du ménage. À ce titre, elles sont concentrées entre les mains des femmes à qui l'on réfute généralement la fonction de gestionnaire: qui dit femme dit famille, alimentation, consommation, récolte. La femme ne serait qu'utilisatrice des ressources!?

La question est brûlante. En effet, lorsqu'on analyse le profil des gestionnaires d'espaces naturels de la région, on n'y trouve pas de femmes. Certes, ponctuellement, l'une d'elles dirige un service, un parc, parfois même un ministère. Certes, sur le terrain, elles sont aussi en uniforme, patrouillent dans la brousse, réalisent les inventaires... et dans les aires protégées locales, organisées en groupes d'intérêts, elles sont visibles.

Pourtant, la vérité impose d'avouer qu'elles sont pratiquement absentes des réunions de décision. Qu'on rassemble l'ensemble du personnel d'encadrement d'un parc et l'on s'aperçoit qu'elles représentent une très infime minorité.

Dans les instances d'une communauté locale, il y a toujours beaucoup de femmes... assises derrière les hommes qui parlent.

Paradoxalement, dans les groupements féminins, dans les projets dédiés à la promotion féminine, le plus souvent, ce sont des hommes qui tiennent les postes de décision. Ce sont eux qui parlent et qu'on entend.

Peu sont choqués de cet état de fait tant il est habituel de trouver une répartition des rôles basée sur le sexe. Dès la naissance, hommes et femmes connaissent des parcours et des rôles sociaux différents. Il existe partout et toujours «des règles sociales, culturelles, économiques, juridiques, psychologiques...», écrites ou non, qui fondent ce que l'on appelle «le genre».

**Équité.** Reconnaisant cette situation, le programme s'est engagé sur la voie de l'équité. Celle-ci vise «l'accès équitable des hommes et des femmes au développement de leurs capacités, indifféremment de leur sexe, classe, âge...».

Conscient de la nécessité de faire bouger sans bousculer, des rencontres ont été organisées dans plusieurs pays, pour écouter, comprendre. Sur le terrain, mais aussi à haut niveau, avec des parlementaires, des élus, des responsables administratifs... Des outils ont été développés: un livret explicatif sur l'équité dans les aires protégées de la région<sup>1</sup>, un film présentant des portraits de ces femmes dans divers contextes<sup>2</sup>, pour sensibiliser les gestionnaires. Un appel à projets de terrain mettant en avant l'approche «équité et rôle des femmes» a été lancé. Il visait des propositions ciblées sur le genre: comment impliquer les femmes plus avant dans la gestion des parcs et réserves? Beaucoup d'efforts ont été accomplis pendant deux ans pour communiquer, sensibiliser...

**Leçons.** Si les résultats tangibles sont encore loin, les premières leçons se dessinent. D'abord, il s'agit d'un sujet dont beaucoup parlent, mais sur lequel peu agissent. La plupart des répondants ont fait «comme d'habitude». Ils ont ajouté un paragraphe à un projet déjà écrit pour expliquer qu'ils allaient tenir compte des femmes. Ainsi, sur vingt projets reçus, un seul n'abordait pas le genre de façon marginale, «de manière décorative». Mené au Mali, il vise spécifiquement les groupes minoritaires (jeunes, femmes) des populations locales. Sur une zone locale de conservation, l'ONG gestionnaire tente de mettre en place des contrats engageant les populations à exploiter les ressources naturelles de façon plus durable, en respectant certains critères.

L'expérience nous apprend également que les contraintes sociales se révèlent très puissantes, y compris chez ceux et celles que l'on pensait déjà sensibilisés. De ferventes critiques sont venues, arguant de possibilité de «troubles pour des sociétés fragiles» ou du risque d'agitation sociale.

En vérité, la résistance règne, et l'ordre établi cherche à se maintenir. La revendication portée par les femmes elles-mêmes est rare. La raison est culturelle, elle est liée, aussi, à leur mise à l'écart des circuits

de formation, voire d'alphabétisation. La situation est acceptée pour ce qu'elle est. On apprend aussi combien le facteur temps est primordial. Ces changements ne peuvent s'inscrire que dans la durée. Ils doivent mûrir, grandir, initier des cercles vertueux.

L'équité est un bel objectif mais le chemin est long et difficile. Particulièrement dans ces territoires qui font de l'immobilisme une presque seconde nature: conserver à tout prix les choses en l'état originel. Rien changer!

Le travail d'un programme externe à ces sociétés, comme celui de l'UICN, ne peut donc que se limiter à produire les outils du changement potentiel mais celui-ci est affaire d'hommes... et de femmes. ■

**GEOFFROY MAUVAIS - UICN**

>>> Mél: [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)

Question à l'auteur Geoffroy Mauvais<sup>3</sup>

**«Agir sur les pratiques pour sauvegarder ce qui peut l'être encore»**

**VOUS AFFIRMEZ QUE LA CONSERVATION DE LA NATURE PASSE PAR LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES ET COUTUMES. POURQUOI ?**

Votre question renvoie aux critiques que nous avons reçues. Certains pensent que les populations rurales savent ce qui est bon pour elles et qu'elles vont continuer à produire leur propre bien-être. Malheureusement, ce n'est pas vrai. Les populations rurales connaissent un taux de croissance de 3% par an; les équilibres séculaires sont mis à mal. Avec la croissance démographique, le mouvement de dégradation des écosystèmes s'accélère. La nature telle qu'elle est gérée depuis des siècles ne peut plus perdurer. Le peu de bois ou de faune subsistant se cantonne dans les aires protégées.

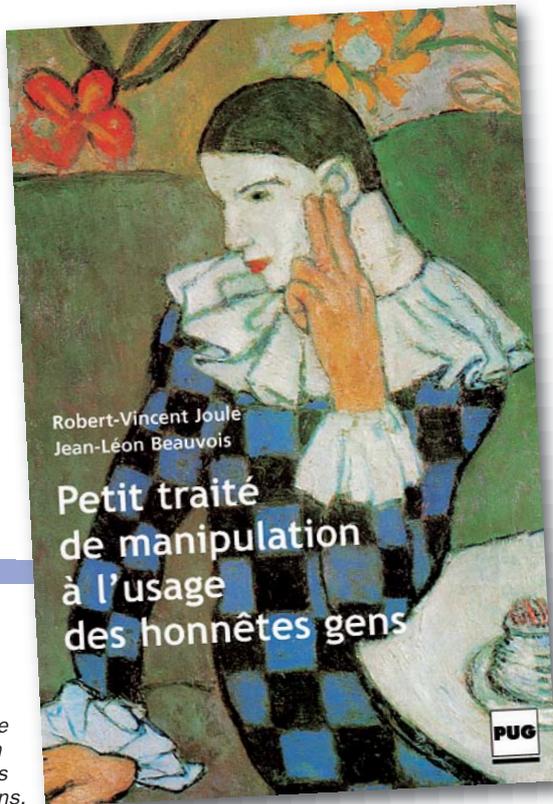
Il convient d'agir sur les pratiques et notamment celles des femmes. Remplacer le bois de chauffe par des produits mieux préparés; substituer des fourneaux au feu en plein air; changer la façon de récolter le miel... permet d'épargner un peu la ressource. Mais, pour cela, il faut donner aux femmes le pouvoir de choisir... ce qui inquiète les «gérants» des sociétés africaines; des hommes évidemment! ■

3. Geoffroy Mauvais coordonne le programme pour la sauvegarde des aires protégées en Afrique de l'Ouest au sein de l'UICN.

# La manipulation des circonstances

Une certaine conception de l'homme nous conduit à considérer qu'il suffit de modifier les idées d'autrui pour le voir adopter les comportements attendus. Mais suffit-il d'avoir les « bonnes idées » pour avoir les « bons comportements » ? La littérature scientifique nous invite à la prudence.

## Pour promouvoir l'écocitoyenneté



*Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, nouvelle édition, revue et augmentée, Jean-Léon Beauvois, Robert-Vincent Joule, 288 p., Presses universitaires de Grenoble, 2002, 20 €. Un article sur ce sujet a été publié dans la revue de référence (en anglais) *International Scientific Journal for Alternative Energy and Ecology* (2008) 6(62), 214-218. Paru sous le titre : *Promoting ecocitizenship: in favor of binding communication.*

Suffit-il d'avoir les « bonnes idées » pour avoir les « bons comportements » ? Lewin (1947) montre tout l'intérêt qu'il y a à obtenir des décisions (des engagements) de la part de celles et ceux dont on souhaite modifier les comportements. La plupart du temps, ces décisions doivent être préparées. Et, une bonne façon de préparer ces décisions consiste à amener la personne à faire un petit pas dans la bonne direction en obtenant d'elle un premier acte peu coûteux, que nous avons appelé « acte préparatoire ». Son principe consiste à demander beaucoup, un peu avant. Les résultats peuvent être spectaculaires.

**La première étude.** Conduite en 2004 (Joule & Bernard) dans onze écoles primaires des Alpes-maritimes<sup>1</sup>, une première étude programmait quatre actes préparatoires. Il s'agissait :

- d'effectuer une observation à l'école

afin de noter « ce qui est bien » et « ce qui l'est moins » en matière d'économie d'énergie et de protection de l'environnement.

- D'effectuer une observation à la maison, chaque élève devant noter les habitudes familiales qui pourraient être changées.
- Puis de remplir, avec l'aide de ses parents, afin d'obtenir de leur part aussi un acte préparatoire, un long questionnaire sur le thème des économies d'énergie à la maison.

- Enfin, de mettre un autocollant en faveur de la protection de l'environnement sur le réfrigérateur familial.

À la fin de l'année scolaire chacun était invité à s'engager par écrit à modifier une de ses habitudes. Ces engagements prenant forme par la signature de deux bulletins d'engagement : celui de l'élève que l'enfant signait seul et celui de la famille que l'élève et ses parents signaient conjointement. Le bilan est très encourageant. Dans des proportions très élevées (près de 100 % dans certaines classes), élèves et parents d'élèves se sont engagés, par écrit, à réaliser des actes précis susceptibles de se traduire par une baisse de la consommation énergétique.

**La seconde étude** (Joule, Py et Bernard, 2004) visait à promouvoir l'éco-citoyenneté à l'échelle d'une ville<sup>2</sup>.

Dans la ville expérimentale, les supports de communication utilisés étaient les mêmes que dans la ville contrôle. Mais, en outre, les habitants étaient amenés à réaliser des actes préparatoires et à prendre des engagements. À cette fin, un collectif de personnes-relais a été constitué sur la base du volontariat. Il s'agissait d'élus, de responsables d'institutions locales, d'enseignants, d'animateurs d'associations et de commerçants. Chaque personne-relais avait la responsabilité d'enclencher une action

précise en faveur de la protection de l'environnement en impliquant le plus de monde possible, dans le cadre qui était le sien.

Toutes ces actions, qui sont autant d'actes préparatoires, étaient rendues visibles lors d'une journée de créations événementielles, afin que chacun voie ce que les autres avaient fait concrètement en faveur de la protection de l'environnement.

Plus de 500 engagements furent ainsi signés durant cette seule journée. Il semble que l'action ait eu un impact sur les comportements effectifs. En effet, durant l'année de l'intervention, la consommation annuelle moyenne par foyer a moins augmenté (6 %), par rapport à l'année précédente, que dans la ville contrôle (14 %).

**La troisième étude** fut conduite en 2006 le long des côtes méditerranéennes<sup>3</sup>. Elle s'inscrivait dans le cadre de la promotion de l'écocitoyenneté chez les usagers de la mer. Elle visait l'amélioration du dispositif d'intervention utilisé par les « ambassadeurs de la mer » pour inciter les usagers à modifier certains de leurs comportements. Tout d'abord, ils étaient amenés à accepter un entretien d'une vingtaine de minutes (premier acte préparatoire) pendant lequel ils recevaient des informations et conseils liés à la préservation de la mer. Leur participation active était recherchée durant tout l'entretien. On leur demandait, par exemple, leur avis sur les conseils les plus pertinents à donner aux autres plaisanciers (deuxième acte préparatoire). À l'issue de cet entretien, les usagers étaient conviés à accepter la remise d'un livret (troisième acte préparatoire), gratuit, où l'on trouvait des informations sur la faune et la flore marines et des conseils pour préserver la Méditerranée. Les usagers étaient enfin invités à signer un bulletin d'engagement.

Durant l'été, plus de 3 000 usagers de la mer ont été sollicités. La quasi-totalité d'entre-eux ont accepté, au terme de

l'entretien, de signer le bulletin d'engagement et se sont donc engagés à modifier un ou plusieurs de leurs comportements. Il ressort clairement également que les personnes engagées ont adopté des pratiques plus écologiques : par exemple, elles sont significativement plus nombreuses à utiliser du savon naturel (53% versus 39%) ou des détergent comportant un écolabel (56% vs 24%), ou à ancrer dans le sable (75% vs 60%).

Le recours à la communication engageante présente toutefois un inconvénient pratique. Il implique plusieurs contacts directs avec les personnes dont on souhaite modifier les comportements. De façon plus générale, c'est à la faveur de ces contacts que les dynamiques sociales se créent (ambition collective, partage de valeurs) et qu'une éducation à l'environnement, digne de ce nom, s'effectue (transmission de savoirs, distribution de brochures, conseils et recommandations, etc.). L'enjeu n'est pas mince puisqu'il s'agit de conférer à la « cible » un statut d'acteur et plus seulement de récepteur, comme c'est le plus souvent le cas dans les campagnes de communication traditionnelle.

Ces actes préparatoires ont un double intérêt : premièrement, ils vont rendre plus probables la réalisation des comportements éco-citoyens attendus ; deuxièmement, ils vont rendre les sujets plus sensibles aux messages éducatifs

ou persuasifs pro-environnementaux auxquels ils peuvent être ultérieurement confrontés. ■

**ROBERT-VINCENT JOULE**  
**SÉVERINE HALIMI-FALKOWICZ**

LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE,  
UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

**FRANÇOISE BERNARD**

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES DE  
MÉDIATION ET DE COMMUNICATION, UNIV. AIX-MARSEILLE

>>> [joule-rv@up.univ-aix.fr](mailto:joule-rv@up.univ-aix.fr)  
[severinehalimi@free.fr](mailto:severinehalimi@free.fr)  
[fbernard@up.univ.mrs.fr](mailto:fbernard@up.univ.mrs.fr)

1. 2. Les études ont été mises en œuvre à la demande du service Environnement et énergie de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur dans le cadre du projet européen Altener. Le but de la première étude était de promouvoir des comportements éco-citoyens chez les élèves de 9-10 ans et chez leurs parents. Elle s'est déroulée durant l'année scolaire 2002-2003. Elle a concerné 700 familles et impliqué 28 enseignants.

3. Impulsée par le service Environnement et énergie de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'une collaboration entre le laboratoire de psychologie sociale de l'université de Provence et le collectif « Écogestes », collectif de praticiens regroupant seize structures d'éducation à l'environnement, soit près de 50 « ambassadeurs de la mer » allant à la rencontre des usagers (plaisanciers notamment) directement en mer.

# Vulgarisation

Une étude<sup>1</sup> menée sur plus de 3 500 chercheurs du CNRS montre que plus un chercheur est actif à disséminer le savoir scientifique hors de l'institution, plus il publie à un haut niveau scientifique. À l'inverse, un chercheur qui ne vulgarise pas a également une activité académique plus faible que la moyenne. Pour les auteurs de l'étude, la diffusion du savoir est elle-même une recreation, une tâche qui mobilise de nombreuses capacités intellectuelles. Ces résultats posent donc la question de la relation du monde scientifique avec la société. Plusieurs recherches en sociologie des sciences montrent que la motivation de nombre de vulgarisateurs est celle « d'informer le public ». Or ces mêmes vulgarisateurs apprennent aussi au contact de différents publics. ■

Extrait de la revue *Sciences humaines* (n° 198, novembre 2008)

1. « *Scientists connected with society are more active academically* », P. Jensen, J-B. Rouquier, P. Keimer, Y. Croissant, *Science and Public Policy*, vol. 35, n° 7, août 2008.



**1 an**  
**4 numéros**  
**33,50 €**  
seulement

**Espaces NATURELS**  
oui, je m'abonne

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten

Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :

**Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia**  
**Renseignements : 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)**

## ● Droit

### **Biodiversité et évolution du droit de la protection de la nature**

Ce numéro spécial présente les travaux effectués par la Société française pour le droit de l'environnement. Les auteurs s'interrogent sur la capacité du droit à apporter des solutions à la crise de la biodiversité. Ils proposent des pistes de réflexion pour une évolution de la législation de la protection de la nature. Le sommaire peut être consulté : [www.sfde.u-strasbg.fr/revue/rjespe2008som.pdf](http://www.sfde.u-strasbg.fr/revue/rjespe2008som.pdf)

REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT N° SPÉC. 2008 • 104 PAGES • 36 EUROS.



## ● Recherche

### **Le sol**

Synthèse des connaissances actuelles sur le sujet, ce livre propose un éclairage sur les multiples facettes de la connaissance des sols. Il aborde la nature et la constitution du sol, composante vitale de notre environnement. Producteur durable ou ressource limitée, ses fonctions, son rôle environnemental et sa gestion sont également analysés. Pédagogique, richement illustré de schémas et de photos, il reste accessible à un large public.

P. STENDEL, L. BRUCKLER ET J. BALESDENT • 180 PAGES • QUÆ/INRA • 27 EUROS.

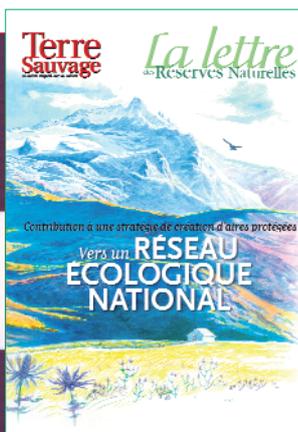


## ● Espèces

### **Flore rare et menacée de Basse-Normandie**

Cet ouvrage présente, milieu par milieu, plus de deux cents espèces de plantes rares et menacées (plantes vasculaires et quelques bryophytes) de cette région. Il s'attache à mettre en évidence les différents mécanismes qui jouent un rôle dans la régression voire la disparition de certains milieux et expose des actions entreprises pour la préservation des espèces et de leurs milieux. 900 illustrations originales, 217 fiches de présentation d'espèces accompagnées de 211 cartes de localisation.

C. ZAMBETAKIS ET M. PROVOST • 424 PAGES • IN QUARTO • 35 EUROS.



## ● Techniques

### **Guide technique pour la conservation de la cistude d'Europe en Aquitaine**

Outil de travail, le guide synthétise les résultats du programme d'étude et de conservation de la cistude d'Europe en Aquitaine (2004-2009). Il rassemble les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce et présente les techniques d'expertise du milieu ainsi que les précautions à respecter pour la prise en compte et la préservation de l'espèce lors des interventions de gestion en zones humides. Téléchargeable gratuitement sur internet [www.cistude.org](http://www.cistude.org)

ASSOCIATION CISTUDE NATURE • 166 PAGES • GRATUIT.



## ● Politiques publiques

### **Et si le littoral allait jusqu'à la mer!**

Zone vulnérable et en constante évolution, lieu d'une intense activité humaine, le littoral connaît une occupation accrue sous la V<sup>e</sup> République. Pour expliquer cette situation, l'auteur analyse les politiques publiques du littoral en prenant en compte toutes les dimensions et tous les enjeux de la question : dynamiques résidentielle et touristique, actions du Conservatoire du littoral et de la loi Littoral, activités maritimes, agriculture... Le développement durable du littoral exige l'affirmation d'une volonté politique qui fait défaut.

A. MERCKELBAGH • 352 PAGES • QUÆ • 30 EUROS.



## ● Gestion

### **Nature en ville**

Diagonale (n° 179), revue de référence des praticiens et acteurs de la ville, sur les sujets d'actualité de l'urbanisme et de l'aménagement, édite un dossier sur le thème : Nature en ville, un paradoxe à cultiver. Une trentaine de pages qui traite notamment du « droit de cité pour la nature » aux fonctions esthétique, hygiéniste et ludique s'ajoute désormais celle d'antidote à l'extension

du territoire urbain et au déséquilibre des écosystèmes. La revue est publiée par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère en charge de l'écologie.

DIAGONAL, REVUE TRIMESTRIELLE • 30 PAGES • DGALN / MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER • PRIX AU NUMÉRO : 10 EUROS. ABONNEMENT : 40 EUROS • [WWW2.LOGEMENT.GOUV.FR/PUBLI/DEFAULT.HTM](http://WWW2.LOGEMENT.GOUV.FR/PUBLI/DEFAULT.HTM)

## ● Réseau

### **Vers un réseau écologique national**

Cette *Lettre des Réserves naturelles de France* marque le coup d'envoi d'une démarche partagée des réseaux de protection de la nature pour une stratégie de création d'aires protégées. Les divers témoignages montrent comment les efforts de chacun convergent afin de mettre en synergie des approches différentes, des outils et des savoir-faire spécifiques.

RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE • 16 PAGES.

## ● Métiers

### **Comment je suis devenu géomaticien**

Avec près de 15 000 professionnels en France, la géomaticque est une discipline en pleine expansion. Les douze spécialistes ici réunis témoignent de leur parcours, entre informatique et géographie, et des diverses activités de leur métier. Coursus, rencontres ou apports majeurs de chacun, ce livre est une découverte vivante et éclectique de la géomaticque.

DIRIGÉ PAR F. BLOMAC • 328 PAGES • LE CAVALIER BLEU ÉDITIONS • 20 EUROS.

## ● Éducation

### **Petit atlas des amphibiens et reptiles**

Ce petit atlas aborde des animaux très particuliers et souvent mal connus : les reptiles et les amphibiens. Avec lui, apprenez à reconnaître et à nommer cinquante espèces de tortues, lézards, couleuvres, vipères, grenouilles, crapauds, tritons, salamandres, parmi les plus répandues en France.

A. MORAND ET J. LOPEZ • 24 PAGES • DELACHAUX ET NIESTLÉ • 4,95 EUROS.



## ● Politiques publiques

### Histoire des parcs nationaux

L'évolution des politiques de la nature dans les parcs nationaux français et des controverses qui les ont marquées est ici racontée. Une première partie relate « l'histoire et les mémoires » des parcs. L'adoption problématique de la biodiversité comme norme d'action depuis les années 90 fait l'objet des chapitres suivants. La conclusion retrace l'itinéraire des parcs, de la protection de la nature à la gestion de la biodiversité. Un défi reste à relever : faire des usagers, longtemps hostiles, des partenaires.

R. LARRÈRE, B. LIZET ET M. BERLAN-DARQUÉ •

240 PAGES • QUÉ • 30 EUROS.

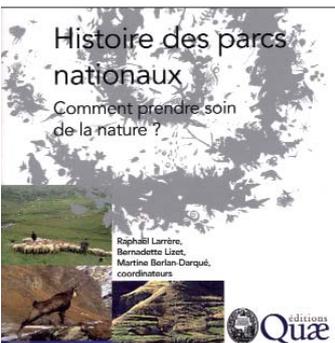


### COUP DE CŒUR

#### La Chouette

« Dans le silence de cette nuit de mars, résonne un "poupou pou..." répété à intervalles réguliers. C'est le chant de la chouette de Tengmalm, un petit rapace nocturne aux yeux d'or... » Pour mieux connaître cette espèce montagnarde, poursuivez la lecture ! Habitat naturel, régime alimentaire, cycle annuel, reproduction, élevage des jeunes... tout y est. L'ouvrage est issu de la collection Faune sauvage, réalisée en partenariat avec les Parcs nationaux de France et la fondation Dexia France. Trois titres paraissent chaque année, invitant à découvrir les espèces qui font la richesse des espaces naturels français.

>>> TEXTE JEAN-CLAUDE GÉNOT  
- ILLUSTRATIONS BENOÎT PERROTIN • 30 PAGES • HESSE • 11 EUROS



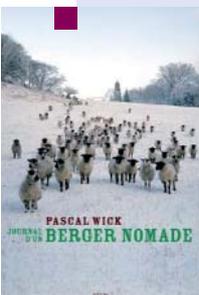
## NOS LECTEURS ONT AIMÉ

### Le journal d'un berger nomade

Détenteur d'un diplôme en économie, puis exploitant agricole et enseignant, Pascal Wick a beaucoup voyagé en Afrique, au Maghreb et aux États-Unis pour choisir le métier de berger de moutons en France, Espagne et surtout au Montana dans les environs du parc national du Yellowstone. Il vient de publier un livre attachant où il raconte ses aventures et son goût de la nature, de la frugalité et de la solitude en compagnie de ses chiens, chevaux et moutons. C'est l'histoire d'un berger qui a gardé seul 1 800 moutons pendant plusieurs mois au milieu d'une nature quasi-vierge et qui

a su limiter la prédation des coyottes, des ours bruns, noirs, et des pumas grâce à ses chiens. J'encourage vivement ceux qui veulent comprendre les bergers et s'engager dans ce métier extraordinaire à lire le roman de la vie de Pascal. ■ Jean-François Noblet

PASCAL WICK • 245 PAGES • SEUIL • 2009 • 19 EUROS.



### L'homme et l'animal sauvage

1<sup>er</sup> au 3 octobre - Grenoble

L'homme et l'animal sauvage dans les Alpes et les espaces montagnards. Colloque international organisée à la maison des sciences de l'homme.

► [www.institut-montagne.org](http://www.institut-montagne.org)

### Espaces naturels sensibles

7 au 9 octobre - Montpellier

Cette conférence nationale portera sur les fonctions sociales et économiques des espaces naturels sensibles. Échanges et comptes-rendus d'expérimentation.

► [abaicco@cg34.fr](mailto:abaicco@cg34.fr)

### Biodiversité et transport maritime

6 au 8 octobre - Port-Cros

Les 5<sup>e</sup> entretiens de Port-Cros traitent du lien entre biodiversité et transport maritime.

► [laure.fournier@total.com](mailto:laure.fournier@total.com)

### Sites Ramsar en France

7 au 8 octobre - Évian

Ramsar, un outil de valorisation des zones humides ? Ce premier séminaire des gestionnaires de sites Ramsar en France est organisé par la LPO.

► Aymeric Delporte 05 46 82 12 34  
[aymeric.delporte@lpo.fr](mailto:aymeric.delporte@lpo.fr)

### Petites îles méditerranéennes

7 au 10 octobre - Six-Fours

Pour traiter des problématiques insulaires (espèces invasives, suivi des changements globaux, ressources marines...) et mobiliser gestionnaires et scientifiques autour de projets communs.

► [international@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:international@conservatoire-du-littoral.fr)

### Conservatoires

8 au 11 octobre - Ariège

Le 7<sup>e</sup> séminaire des conservatoires d'espaces naturels se tiendra à Ax Bonascre. On y traitera de la place des CEN dans la conservation de la nature.

► [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

### Grands sites : les rencontres

15 et 16 octobre - Pas-de-Calais

Ces rencontres auront la forme d'un colloque international co-organisé avec Icomos France sur le thème « Valeurs universelles, valeurs locales, pour qui, pour quoi un site est-il grand ? ».

► [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

### Parc marin

15 et 16 octobre - Finistère

Molène, une île au cœur du premier Parc marin français : continuités et perspectives nouvelles. Tel sera le thème de ces journées organisées par EUCC France (union européenne pour

la conservation des côtes) au sein du Parc marin d'Iroise.

► [www.rivagesdefrance.org](http://www.rivagesdefrance.org)

### Concept de solidarité écologique

23 octobre - Aix-en-Provence

Quel contenu et quelles limites donner au concept de solidarité écologique ? La journée sera consacrée à retravailler et discuter les résultats de l'étude initiée par Parcs nationaux de France.

► <http://aix2008.espaces-naturels.fr>

### Jour de la nuit

24 octobre - France entière

Le Jour de la nuit a pour objectif d'aimer la nuit noire et de sensibiliser la population à la pollution lumineuse. Les associations locales sont invitées à organiser des activités nocturnes

► <http://jourdelanuit.fr>

### Film ornithologique

27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre - Ménigoute

Depuis 25 ans, ce festival privilégie le cinéma animalier comme support de sensibilisation à l'environnement.

► [www.menigoute-festival.org](http://www.menigoute-festival.org)

### Plantes de montagne

6 au 8 novembre - Toulouse

Les plantes de montagne, regards et débats sur un patrimoine : ce colloque est organisé par le Centre d'anthropologie sociale. Il traitera du « processus de patrimonialisation de la flore et ses enjeux ».

► [plantes.montagne@cbnmpm.fr](mailto:plantes.montagne@cbnmpm.fr)

### Pastoralisme et entomofaune

19 novembre - Montpellier

Compétition pour l'herbe entre insectes herbivores et ruminants, insectes piqueurs vecteurs de maladies... Le point sur les interrelations entre l'entomofaune et les pastoralismes.

► [afp@pastoralisme.net](http://afp@pastoralisme.net)

### Forêts tropicales humides

22 au 28 novembre - Cayenne

La science au service de la gestion des forêts tropicales humides : une conférence internationale suivie d'ateliers scientifiques.

► <http://www.gip-ecofor.org>

### Recherches en sciences sociales

9 au 11 décembre - Montpellier

Deuxièmes journées de recherches en sciences sociales (Inra - SFER - Cirad) elles réuniront les chercheurs travaillant sur l'agriculture, la pêche, l'alimentation, la forêt, l'environnement et le développement territorial.

► <http://www.sfer.asso.fr>

# La France Sauvage

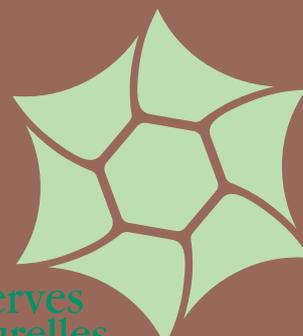
EXPOSITION



## Photographies des réserves naturelles

Hellio et Van-Ingen

L'exposition sera présente en octobre et novembre à la Réserve naturelle de la baie de Somme (Parc du Marquenterre), et en décembre à la Réserve naturelle du pré des nonettes et de la tourbière de Vred (Parc naturel régional Scarpe-Escaut).



Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE